

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE EN MILIEU SCOLAIRE

Rapport sur la situation de référence
au niveau mondial en 2018

PROGRAMME COMMUN OMS/UNICEF DE SUIVI DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE



Organisation
mondiale de la Santé

WHO
UNICEF



JMP

unicef 

pour chaque enfant

Eau potable, assainissement et hygiène en milieu scolaire : Rapport sur la situation de référence au niveau mondial en 2018

ISBN: 978-92-806-4982-6

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé, 2018

Tous droits réservés. La reproduction de tout ou partie de cette publication est sujette à autorisation. Les demandes d'autorisation doivent être envoyées à la Division de la communication de l'UNICEF, 3 United Nations Plaza, New York, 10017, États-Unis (e-mail : nyhqdoc.permit@unicef.org).

Citation suggérée. Eau potable, assainissement et hygiène en milieu scolaire : Rapport sur la situation de référence au niveau mondial en 2018. New York : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé, 2018.

Photographies. Première de couverture : UNICEF/UN0145995/Schermbrucker ; Table des matières : UNICEF/UNI33682/Pirozzi ; Quatrième de couverture : UNICEF/UNI127727/Vishwanathan ; UNICEF/UNI138896/Haque ; UNICEF/UNI48008/Noorani ; p. 9 : UNICEF/UNI193997/Gilbertson VII Photo ; p. 15 : UNICEF/UNI136038/Dean ; p. 16 : UNICEF/UNI127727/Vishwanathan ; p. 18 : UNICEF/UN0208018/DEJONGH ; p. 27 : UNICEF/UN0145989/Schermbrucker ; p. 31 : UNICEF/UNI179356/Lynch ; p. 35 : UNICEF/UNI80076/Dicko ; p. 38 : UNICEF/UNI79756/Purushotham ; p. 39 : UNICEF/UNI79699/Purushotham ; p. 41 : UNICEF/UNI138442/Haque ; p. 49 : UNICEF/UNI101560/Sujan ; p. 53 : UNICEF/UN0199486/Noorani ; p. 54-55 : UNICEF/UNI114831/Holt ; p. 57 : UNICEF/UN016920/Dejongh ; p. 59 : UNICEF/UN074056/Pirozzi ; p. 63 : UNICEF/UNI138403/Haque ; p. 80 : UNICEF/UNI74568/Estey.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS ou de l'UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillés ou tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont certaines ne font peut-être pas l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et produits commerciaux soient agréés ou recommandés par l'OMS ou l'UNICEF de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

Les chiffres cités dans ce rapport correspondent à des estimations du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (<https://washdata.org>) établies pour garantir leur compatibilité. Il ne s'agit donc pas nécessairement des statistiques officielles des pays, zones ou territoires concernés, lesquelles peuvent être fondées sur d'autres méthodes rigoureuses.

L'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ont pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans le présent document. Toutefois, le contenu publié est diffusé sans aucune garantie expresse ou implicite. La responsabilité de son interprétation et de son utilisation incombe au lecteur. L'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des préjudices subis du fait de son utilisation.

Édition : Richard Steele. Conception, mise en page et réalisation : Big Yellow Taxi, Inc. Imprimé à New York, États-Unis.

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE EN MILIEU SCOLAIRE

Rapport sur la situation de référence
au niveau mondial en 2018

PROGRAMME COMMUN OMS/UNICEF DE SUIVI DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE



**Organisation
mondiale de la Santé**

WHO
UNICEF



JMP

unicef 
pour chaque enfant

Table des matières

Points essentiels	4	Renforcement du suivi et services de niveau avancé.....	40
L'approvisionnement des écoles en eau potable	5	Définir les services EAH de niveau avancé dans les écoles	40
L'assainissement dans les écoles	6	Accessibilité des services EAH dans les écoles.....	43
L'hygiène dans les écoles	7	Disponibilité des services EAH dans les écoles	45
 		Qualité des services EAH dans les écoles.....	48
Introduction	8	Acceptabilité des services EAH dans les écoles	49
La vision de l'EAH en milieu scolaire en 2030	8	 	
Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi de l'EAH en milieu scolaire	10	Conclusion	54
 		Étendre les services EAH élémentaires à toutes les écoles	54
Les services EAH élémentaires dans les écoles	14	Améliorer progressivement les services EAH dans les écoles	56
Services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles	16	Harmoniser les définitions et combler les lacunes en matière de données	56
Services élémentaires d'assainissement dans les écoles	20	 	
Services élémentaires d'hygiène dans les écoles	22	Annexes	58
Des cadres d'apprentissage efficaces pour tous	28	Annexe 1 : La méthodologie du JMP	58
 		Annexe 2 : Regroupements régionaux.....	64
Inégalités dans l'accès aux services EAH élémentaires dans les écoles.....	30	Annexe 3 : Estimations nationales des services EAH dans les écoles.....	66
Niveaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.....	32	Annexe 4 : Estimations régionales et mondiales des services EAH dans les écoles.....	78
Établissements scolaires en milieu urbain, rural et périurbain.....	34		
Régions infranationales.....	35		
Écoles publiques, privées et autres types d'établissements d'enseignement	36		
Accès universel aux services EAH dans les foyers et les écoles.....	38		





Points essentiels

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans le cadre du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP ou *Joint Monitoring Program*), publient des mises à jour régulières sur la situation en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) depuis 1990. Ensemble, ces deux organismes sont chargés de suivre la réalisation des cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable (ODD) et d'appuyer le suivi des autres cibles relatives à l'EAH.

Ce premier rapport JMP sur l'EAH en milieu scolaire présente les nouvelles échelles de services (Figure 1) et établit des estimations de référence aux niveaux national, régional et mondial qui contribuent au suivi des cibles ODD 6.1 et 6.2 – accès universel à l'EAH – ainsi que 4.a – cadres d'apprentissage inclusifs et efficaces pour tous (Tableau 1).

Les ODD visent l'accès universel à l'EAH et la création de cadres d'apprentissage inclusifs et efficaces pour tous

ODD	CIBLES ET INDICATEURS DES ODD
 Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>
 Objectif 4 : Assurer à tous une éducation inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes, ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p> <p>4.a 1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) un service élémentaire en approvisionnement en eau potable ; f) des installations sanitaires élémentaires non mixtes ; g) des installations élémentaires destinées au lavage des mains (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH)</p>

TABLEAU 1 : Objectifs et cibles relatifs à l'EAH en milieu scolaire au niveau mondial

Les indicateurs des ODD relatifs à l'EAH en milieu scolaire visent à atteindre au moins un niveau de service élémentaire

NIVEAU DE SERVICE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	HYGIÈNE
SERVICE ÉLÉMENTAIRE :	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
SERVICE LIMITÉ :	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré mais non disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
ABSENCE DE SERVICE :	Eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou absence de point d'eau dans l'établissement scolaire	Installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire	Absence d'installations de lavage des mains ou d'eau dans l'établissement scolaire

FIGURE 1 : Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi de l'EAH dans les écoles

L'approvisionnement des écoles en eau potable

Messages clés

En 2016 :

- 92 pays et cinq des huit régions ODD disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles^{1,2}.
- 69 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson (point d'eau amélioré fournissant de l'eau au moment de l'enquête).
- 12 % des établissements scolaires disposaient de services limités d'approvisionnement en eau de boisson (point d'eau amélioré ne fournissant pas d'eau au moment de l'enquête).
- 19 % des établissements scolaires ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau de boisson (point d'eau non amélioré ou absence totale de point d'eau).
- Près de 570 millions d'enfants ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson dans leur établissement scolaire³.
- Moins de la moitié des établissements scolaires d'Océanie et deux tiers seulement de ceux situés en Asie centrale et du Sud-Est disposaient de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson.
- Près de la moitié des établissements scolaires d'Afrique subsaharienne et plus d'un tiers de ceux situés dans de petits États insulaires en développement ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau de boisson.
- La couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson était moins étendue dans les établissements scolaires situés en milieu rural que dans ceux situés en zone urbaine, et ce, dans presque tous les pays disposant de données ventilées.
- Une école primaire sur quatre et un établissement secondaire sur six ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau de boisson. Les données étaient insuffisantes pour réaliser des estimations mondiales sur les établissements préscolaires.
- Peu de pays n'ont d'information sur la qualité de l'eau de boisson dans les établissements scolaires, mais les quelques données disponibles indiquaient que la conformité aux normes nationales était très variable.

1 Les estimations régionales et mondiales sont réalisées lorsqu'il existe des données pour 30 % au moins de la population d'âge scolaire concernée.
 2 La plupart des pays disposaient de données sur les types de points d'eau utilisés par les écoles, mais ils étaient moins nombreux à disposer de données sur la disponibilité en eau de boisson.
 3 Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), il y avait 1,8 milliard d'enfants dans le monde en âge d'être inscrits dans l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire en 2016. Ce chiffre inclut les 263 millions d'enfants qui n'étaient scolarisés ni dans le primaire ni dans le secondaire à la fin de l'année scolaire 2016 <<http://uis.unesco.org/en/topic/out-school-children-and-youth>>.

À l'échelle mondiale, 69 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson en 2016

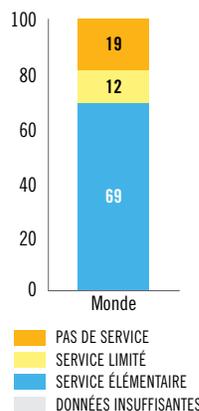


FIGURE 2 : Couverture mondiale des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles, 2016 (en %)

Cinq des huit régions ODD disposaient d'estimations sur les services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles en 2016

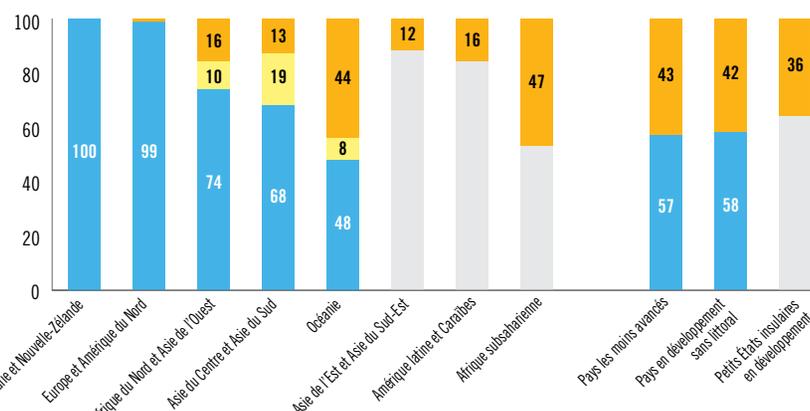


FIGURE 3 : Couverture régionale des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles, 2016 (en %)

En 2016, la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles était supérieure à 75 % dans 58 pays sur 92

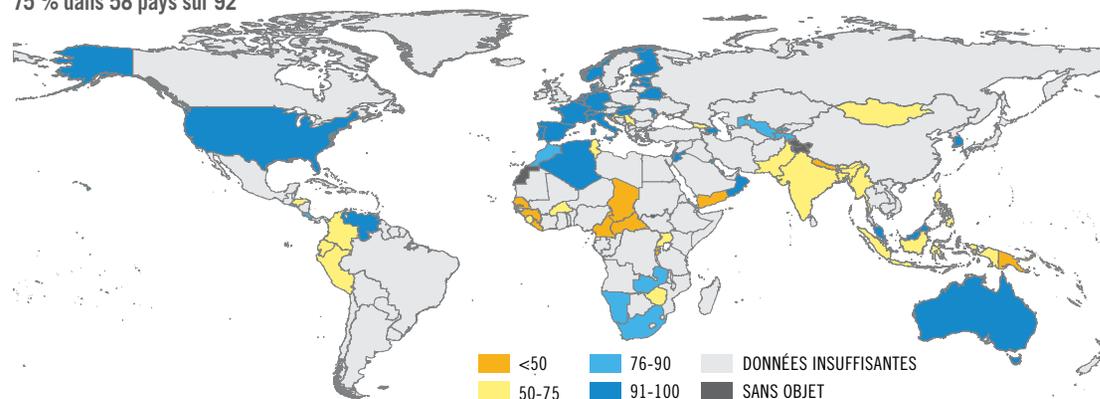


FIGURE 4 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, par pays, 2016 (en %)



L'assainissement dans les écoles

Messages clés

En 2016 :

- 101 pays et sept des huit régions ODD disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'assainissement dans les écoles⁴.
- 66 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'assainissement (installations améliorées, non mixtes et utilisables au moment de l'enquête).
- 12 % des établissements scolaires disposaient de services limités d'assainissement (installations améliorées mixtes ou non utilisables au moment de l'enquête).
- 23 % des établissements scolaires ne disposaient d'aucun service d'assainissement (installations non améliorées ou absence totale d'installations).
- Plus de 620 millions d'enfants à travers le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'assainissement dans leur établissement scolaire.
- La couverture des services élémentaires d'assainissement dans les écoles était très variable d'une région à l'autre, allant de 46 % en Océanie à 100 % en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- Un tiers des établissements scolaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie de l'Est et du Sud-Est ne disposaient d'aucun service d'assainissement. Les données étaient insuffisantes pour réaliser des estimations mondiales sur les établissements préscolaires.
- Environ une école primaire sur trois et un établissement secondaire sur huit ne disposaient d'aucun service d'assainissement. Les données étaient insuffisantes pour réaliser des estimations mondiales sur les établissements préscolaires.
- Le nombre d'élèves par toilettes était souvent supérieur au ratio recommandé dans les directives nationales, pour les filles comme pour les garçons.
- Dans la plupart des pays disposant de données en la matière, moins de 50 % des établissements scolaires étaient équipés de toilettes accessibles aux élèves à mobilité réduite.

À l'échelle mondiale, 66 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'assainissement en 2016

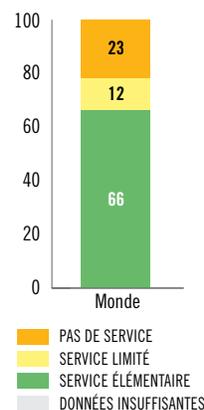


FIGURE 5 : Couverture mondiale des services d'assainissement dans les écoles, 2016

Sept des huit régions ODD disposaient d'estimations sur les services élémentaires d'assainissement dans les écoles en 2016

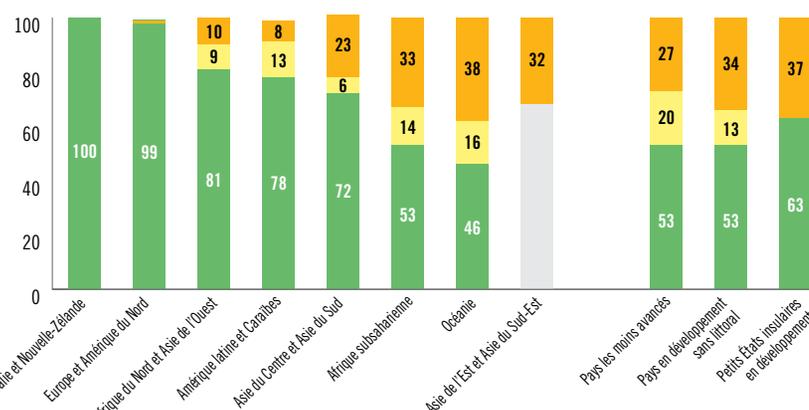


FIGURE 6 : Couverture régionale des services d'assainissement dans les écoles, 2016 (en %)

En 2016, la couverture des services élémentaires d'assainissement dans les écoles était supérieure à 75 % dans 67 pays sur 101

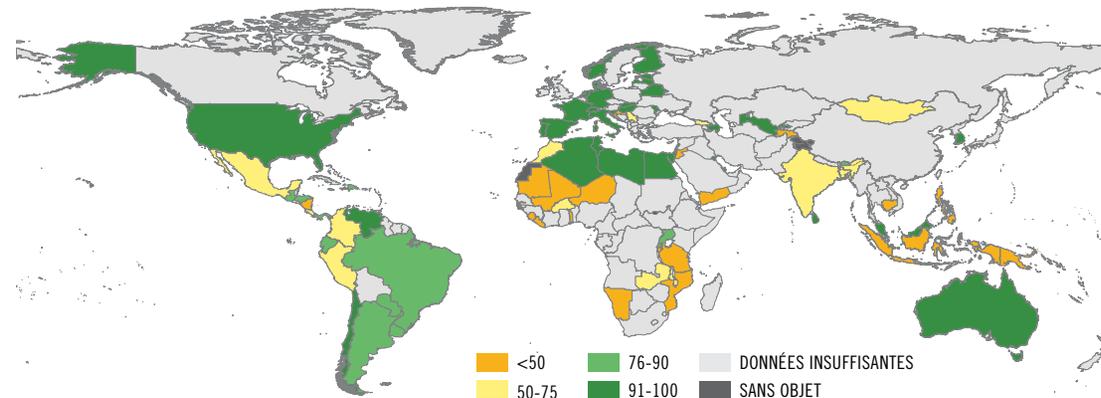


FIGURE 7 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'assainissement, par pays, 2016 (en %)

⁴ La plupart des pays disposaient de données sur la présence d'installations sanitaires, mais ils étaient relativement peu nombreux à disposer de données indiquant s'il s'agissait d'installations améliorées, utilisables et non mixtes.

L'hygiène dans les écoles

Messages clés

En 2016 :

- 81 pays et sept des huit régions ODD disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles⁵.
- 53 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'hygiène (installations de lavage des mains dotées d'eau et de savon au moment de l'enquête).
- 11 % des établissements scolaires disposaient de services limités d'hygiène (installations de lavage des mains dotées d'eau mais pas de savon au moment de l'enquête).
- 36 % des établissements scolaires ne disposaient d'aucun service d'hygiène (absence d'installations de lavage des mains ou d'eau).
- Près de 900 millions d'enfants dans le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'hygiène dans leur établissement scolaire.
- La couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles était inférieure à 50 % en Océanie et en Afrique subsaharienne.
- Plus d'un tiers des établissements scolaires dans le monde et la moitié de ceux situés dans les pays les moins avancés ne disposaient d'aucun service d'hygiène.
- La couverture des services élémentaires d'hygiène était meilleure dans les établissements secondaires que dans les écoles primaires, et ce, dans la plupart des pays disposant de données ventilées.
- Plus d'une école primaire sur trois et un quart des établissements secondaires ne disposaient d'aucun service d'hygiène. Les données étaient insuffisantes pour réaliser des estimations mondiales sur les établissements préscolaires.
- Peu de pays disposaient de données sur la proportion d'établissements scolaires offrant une éducation à l'hygiène menstruelle, des serviettes hygiéniques et des dispositifs servant à jeter les protections usagées.

À l'échelle mondiale, 53 % des établissements scolaires disposaient de services élémentaires d'hygiène en 2016

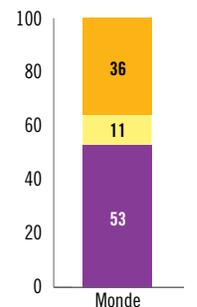


FIGURE 8 : Couverture mondiale des services d'hygiène dans les écoles, 2016

Sept des huit régions ODD disposaient d'estimations sur les services élémentaires d'hygiène dans les écoles en 2016

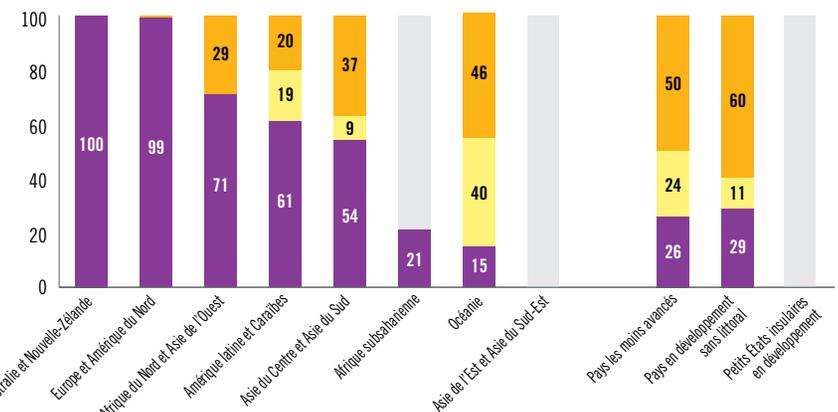


FIGURE 9 : Couverture régionale des services d'hygiène dans les écoles, 2016 (en %)

En 2016, la couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles était supérieure à 75 % dans 48 pays sur 81

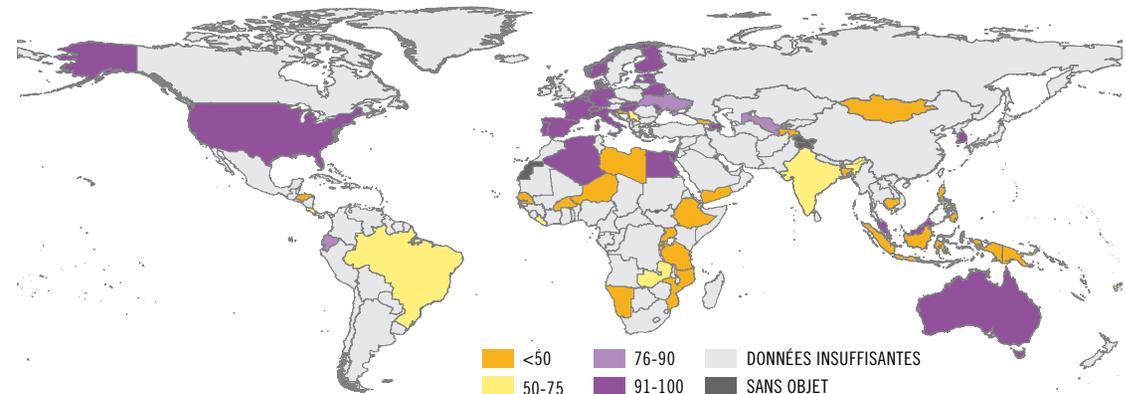


FIGURE 10 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'hygiène, par pays, 2016 (en %)

⁵ La plupart des pays disposaient de données sur l'existence d'installations d'hygiène, mais ils étaient moins nombreux à disposer de données sur la présence d'eau et de savon.



Introduction

En 1990, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont créé le Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP). Depuis lors, le JMP a joué un rôle déterminant dans l'établissement de normes mondiales destinées à évaluer et à comparer les avancées en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) entre les pays. Dans le cadre du JMP, l'OMS et l'UNICEF étaient auparavant chargés de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Aujourd'hui, ils assurent le suivi des avancées obtenues en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) relatives à l'EAH⁶.

L'initiative mondiale visant à garantir l'accès de tous à l'assainissement et à l'eau⁷ d'ici à 2030 cible non seulement les ménages, mais également les environnements institutionnels tels que les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail. Cette initiative est renforcée par le mouvement mondial de l'Éducation pour tous⁸, soulignant la façon dont l'EAH en milieu scolaire améliore l'accès à l'éducation et les acquis scolaires, notamment chez les filles, en offrant à toutes et à tous un cadre d'apprentissage sûr, inclusif et équitable⁹. Le présent rapport constitue la première évaluation mondiale complète de l'EAH en milieu scolaire et établit la situation de référence sur la période des ODD.

La vision de l'EAH en milieu scolaire en 2030

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par les 193 États membres de l'Assemblée

générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), résolu à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation afin d'engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience, en ne laissant personne de côté¹⁰. Le Programme 2030 a fixé 17 ODD et 169 cibles mondiales abordant les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable dans le cadre d'une démarche intégrée. Il vise à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ce programme universel ambitieux doit être mis en œuvre par tous les pays et toutes les parties prenantes, agissant de concert.

L'ODD 6 vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » et s'accompagne de cibles relatives à l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène à l'horizon 2030 (6.1 et 6.2). Le terme « universel » désigne tous les environnements (foyer, école, établissements de santé, lieu de travail et lieux publics), et « tous » signifie que les services doivent être adaptés aux hommes, aux femmes, aux filles et aux garçons de tout âge, y compris aux personnes handicapées¹¹.

L'ODD 4 vise à « assurer à tous une éducation inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et comprend des cibles liées à l'accès à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, au renforcement des acquis scolaires et à l'élimination des inégalités à tous les niveaux de l'éducation (4.1-4.7). La cible 4.a porte sur les moyens de mise en œuvre et vise à faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou à

6 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD*, OMS/UNICEF, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf>

7 Partenariat mondial Assainissement et eau pour tous <<http://sanitationandwaterforall.org>>

8 Initiative mondiale Éducation pour tous <<http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all>>

9 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2015 : Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux*, 2e édition, UNESCO, Paris, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002322/232205e.pdf>>

10 Organisation des Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale de l'ONU, 21 octobre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F>

11 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène*, OMS/UNICEF, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <<https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/07/JMP-2017-wash-in-the-2030-agenda-fr.pdf>>





ENCADRÉ 1 :

Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2018*¹² met en évidence une crise mondiale de l'apprentissage et souligne que, malgré l'augmentation des taux de scolarisation, les acquis scolaires restent médiocres dans de nombreuses régions du monde. En raison de cette crise, 250 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire (38 %) ne parviennent pas à acquérir les compétences de base en lecture, calcul et écriture, et, dans les pays à faible revenu, à peine un jeune sur dix est en voie d'acquérir les compétences de base du secondaire d'ici à 2030. Le rapport appelle à porter un intérêt renouvelé à l'apprentissage et à ses déterminants, à l'amélioration des données factuelles permettant de mettre l'école au service de tous les apprenants et à une meilleure

convergence des intérêts des différents acteurs afin que le système tout entier favorise l'apprentissage. Bien que cette démarche exige de combiner des interventions adaptées à chaque contexte, le rapport recense un ensemble de « pratiques particulièrement efficaces pour améliorer l'accès à l'éducation et les résultats d'apprentissage », parmi lesquelles l'installation de « sanitaires et de points d'eau » dans les écoles. Il met également en lumière les conclusions de la Commission éducation selon lesquelles le rendement des investissements réalisés en faveur de l'éducation est plus important dans les pays à faible revenu, où chaque dollar investi dans une année de scolarisation supplémentaire génère dix dollars de revenus et de gains pour la santé¹³.

12 Groupe de la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington DC, 2018. <<http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2018>>

13 Commission éducation, *The learning generation: Investing in education for a changing world: A report by the International Commission on Financing Global Education Opportunity*, Commission éducation, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://report.educationcommission.org/wp-content/uploads/2016/09/Learning_Generation_Full_Report.pdf>

adapter les établissements existants à cette fin et à fournir un cadre d'apprentissage efficace qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous et offrant, entre autres, un accès aux services élémentaires d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

Ces objectifs sont très ambitieux mais ils se renforcent mutuellement et sont globalement conformes au Programme 2030 visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et à réaliser l'égalité des sexes. Les cibles mondiales des ODD se veulent inspirantes, et chaque gouvernement national doit décider de la façon de les intégrer dans ses processus, politiques et stratégies de planification. Les gouvernements doivent en principe fixer leurs propres cibles en matière d'EAH dans les écoles, en s'appuyant sur l'ambition portée à l'échelle mondiale et sur les accords internationaux en vigueur, y compris en ce qui concerne les droits fondamentaux à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement¹⁴, et en tenant compte de leur situation nationale.

La liste officielle des indicateurs relatifs aux ODD¹⁵ a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2017, et adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en juillet 2017¹⁶. Les organismes dépositaires devraient assurer les activités suivantes : direction de l'élaboration des méthodes et des normes de recueil des données, contribution au renforcement des capacités statistiques et à la collecte des données, mise en place de mécanismes de compilation et de vérification des données nationales, tenue des bases de données mondiales, et production d'estimations comparables au niveau international en vue de leur intégration dans la base de données mondiale des ODD. L'OMS et l'UNICEF, dans le cadre du JMP, sont les dépositaires mondiaux des indicateurs 6.1.1 et 6.2.1. Le JMP contribue à rendre compte des autres indicateurs mondiaux des ODD relatifs à l'EAH, notamment le 4.a.1 portant sur les établissements scolaires, dont l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le dépositaire mondial. L'encadré 2 résume les efforts actuellement déployés en vue d'harmoniser les définitions des indicateurs ainsi que les méthodes utilisées pour assurer le suivi de l'EAH dans les écoles.

Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi de l'EAH en milieu scolaire

Le JMP a mis au point de nouvelles échelles de services destinées à évaluer et à comparer plus facilement les progrès accomplis par les pays en matière d'EAH dans les écoles. Ces échelles sont fondées sur la classification des installations établie par le JMP, selon si celles-ci sont améliorées ou non améliorées, et introduisent des critères supplémentaires relatifs au niveau de service fourni (Figure 11).

Les nouvelles échelles de services visent essentiellement à suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre un niveau de service élémentaire pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, qui est l'indicateur retenu afin d'assurer le suivi mondial des progrès accomplis

14 Groupe des Nations Unies pour le développement, *Mainstreaming 2030 Agenda: Tailoring SDG to national, sub-national and local contexts*, consulté en ligne en juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<https://undg.org/2030-agenda/mainstreaming-2030-agenda/tailoring-sdg-to-national-context>>

15 Division de statistique de l'ONU, *SDG indicators*, consulté en ligne en juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list>>

16 Organisation des Nations Unies, *Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution 71/313 de l'Assemblée générale de l'ONU, juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : <<http://undocs.org/fr/A/RES/71/313>>

Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi mondial de l'EAH dans les écoles

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	HYGIÈNE
Service avancé : critères supplémentaires pouvant concerner la qualité, la quantité, la continuité et l'accessibilité à tous les utilisateurs	Service avancé : critères supplémentaires pouvant concerner les ratios d'élèves par toilettes, les installations consacrées à l'hygiène menstruelle, la propreté, l'accessibilité à tous les utilisateurs et les dispositifs de gestion des excréments	Service avancé : critères supplémentaires pouvant concerner la sensibilisation à l'hygiène, le lavage des mains en groupe, les produits d'hygiène menstruelle et l'accessibilité à tous les utilisateurs
Service élémentaire : Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service élémentaire : Installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service élémentaire : installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
Service limité : eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré mais non disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service limité : installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	Service limité : installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
Absence de service : eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou absence de point d'eau dans l'établissement scolaire	Absence de service : installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire	Absence de service : Absence d'installations de lavage des mains ou d'eau dans l'établissement scolaire
<i>Remarque :</i> les points d'eau améliorés comprennent l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées et l'eau en bouteille ou distribuée. Les points d'eau non améliorés comprennent les puits non protégés, les sources non protégées et les eaux de surface.	<i>Remarque :</i> les installations d'assainissement améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, les latrines à fosse améliorées ventilées, les toilettes à compostage et les latrines à fosse avec dalle ou plateforme. Les installations non améliorées comprennent les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues et les latrines à seau.	<i>Remarque :</i> les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent les lavabos avec robinet d'eau, les seaux munis d'une valve, les « tippy taps » et les carafes ou bassines destinées au lavage des mains. Le savon comprend le savon solide, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse mais ne comprend pas la cendre, la terre, le sable ou d'autres agents de lavage des mains.

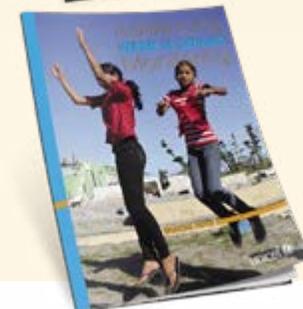
FIGURE 11 : Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi de l'EAH dans les écoles

ENCADRÉ 2 :

Harmoniser les approches de suivi de l'EAH en milieu scolaire

Les consultations internationales menées entre 2011 et 2013 ont permis d'identifier l'école comme un environnement prioritaire du suivi mondial de l'EAH après 2015. Un examen préliminaire de l'UNICEF a recensé 149 pays disposant de données nationales sur l'EAH dans les écoles primaires¹⁷, mais il a également révélé que les définitions des indicateurs étaient souvent manquantes et très variables selon les sources de données nationales, ce qui limitait les possibilités de comparaison entre les pays. Le JMP OMS/UNICEF a ensuite créé une équipe spéciale internationale composée de spécialistes de l'EAH et de l'éducation, chargée d'examiner les normes et les règles mondiales et d'élaborer un ensemble harmonisé d'indicateurs et de questions de base permettant le suivi des services élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles¹⁸. L'indicateur mondial officiel de la cible 4.a fait référence à ces définitions harmonisées de

l'EAH en milieu scolaire (« conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH »), et les questions ainsi que les indicateurs de base sont de plus en plus souvent intégrés aux systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et aux grandes enquêtes mondiales réalisées en milieu scolaire. La collaboration continue entre les parties prenantes du secteur de l'EAH et de l'éducation sera essentielle pour appuyer la normalisation progressive de la collecte et de l'analyse des données destinées à rendre compte de l'EAH dans les écoles aux niveaux national et mondial.



¹⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Advancing WASH in schools monitoring*, document de travail, UNICEF, New York, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <[https://www.unicef.org/wash/schools/files/Advancing_WASH_in_Schools_Monitoring\(1\).pdf](https://www.unicef.org/wash/schools/files/Advancing_WASH_in_Schools_Monitoring(1).pdf)>

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Core questions and indicators for monitoring WASH in schools in the Sustainable Development Goals*, OMS/UNICEF, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<https://washdata.org/report/jmp-core-questions-monitoring-wash-schools-2018>>



SECTION DEUX

Exemple d'échelle des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles aux Philippines

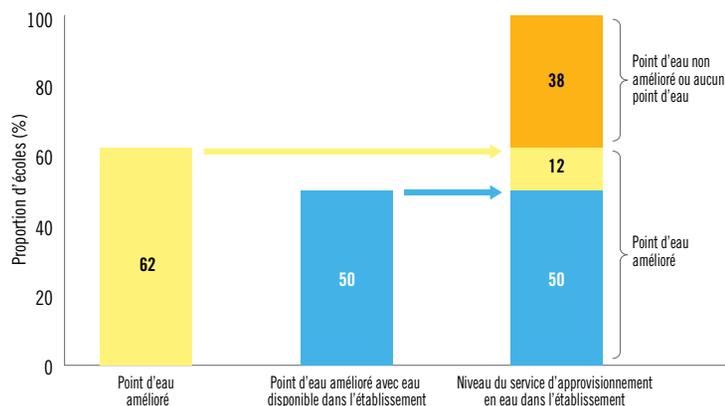


FIGURE 12 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services d'approvisionnement en eau de boisson de niveau élémentaire ou limité ou ne disposant pas de ces services, Philippines, 2016 (en %)

vers la réalisation des cibles ODD relatives à l'EAH. En outre, ces échelles établissent une distinction entre les établissements scolaires qui offrent des services ne répondant pas totalement aux critères de service élémentaire (service limité) et ceux qui ne fournissent aucun service. Dans une démarche de réalisation progressive, les pays peuvent d'abord éliminer les établissements qui n'offrent aucun service, tout en progressant vers la couverture universelle des services EAH élémentaires dans les écoles.

Les services élémentaires sont insuffisants à eux seuls. La pleine réalisation des droits fondamentaux à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement exigera de renforcer le suivi au moyen de critères supplémentaires qui devront être progressivement intégrés aux systèmes de données nationaux destinés au suivi des niveaux avancés d'EAH dans les écoles. Les perspectives d'amélioration des niveaux de service avancés sont examinées à la section 5.

Un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson signifie que l'école dispose d'eau provenant d'une source d'eau améliorée.

Les sources d'eau de boisson améliorées sont celles qui, de par leur conception et leur construction, permettent de fournir une eau salubre.

Exemple d'échelle des services d'assainissement dans les écoles en Indonésie

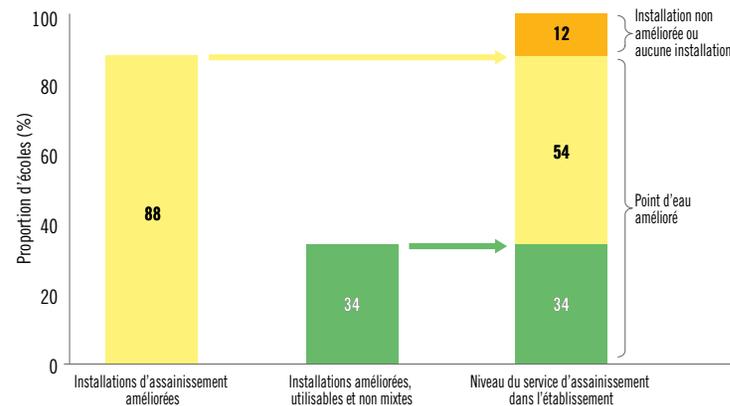


FIGURE 13 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services d'assainissement de niveau élémentaire ou limité ou ne disposant pas de ces services, Indonésie, 2016 (en %)

Afin de remplir les critères des ODD en matière de service élémentaire, les établissements scolaires doivent avoir accès à un point d'eau amélioré¹⁹ en mesure de fournir une eau salubre le jour de l'enquête²⁰ (Figure 11). Les établissements scolaires qui ont accès à un point d'eau amélioré ne fournissant pas d'eau au moment de l'enquête sont classés comme disposant d'un service limité. Les établissements scolaires qui utilisent un point d'eau non amélioré ou qui n'utilisent aucun point d'eau sont classés comme ne disposant d'aucun service (Figure 12). Lorsqu'il est possible d'assurer un suivi renforcé, les critères supplémentaires permettant d'évaluer les services de niveau avancé peuvent inclure la qualité et la quantité de l'eau disponible ou son accessibilité à tous les utilisateurs (voir la section 5).

Un service élémentaire d'assainissement signifie que l'école dispose d'installations d'assainissement améliorées utilisables et non mixtes.

Une installation d'assainissement améliorée est conçue pour assurer une séparation hygiénique des excréta du contact humain. Afin de remplir les critères des ODD en matière de service élémentaire d'assainissement, les établissements scolaires doivent disposer

¹⁹ Le point d'eau amélioré peut être situé à l'intérieur ou en dehors de l'établissement scolaire.

²⁰ En l'absence d'informations plus détaillées, le jour de la collecte des données sert d'indicateur indirect de la disponibilité de l'eau lors d'une « journée type » (lorsque l'on établit une moyenne pour toutes les écoles et enquêtes).

Exemple d'échelle des services d'hygiène dans les écoles en Papouasie-Nouvelle-Guinée

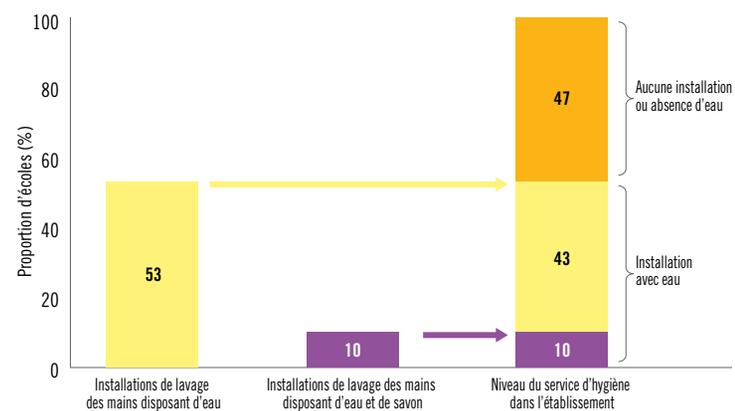


FIGURE 14 : Proportion d'établissements scolaires disposant d'installations de lavage des mains de niveau élémentaire ou limité ou ne disposant d'aucune installation, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2016 (en %)

d'installations sanitaires améliorées non mixtes²¹ et utilisables²² au moment de l'enquête (Figure 11). Les établissements scolaires qui disposent d'installations d'assainissement améliorées non utilisables ou mixtes sont classés comme fournissant un service limité. Les établissements qui disposent d'installations non améliorées ou qui ne disposent d'aucune installation sont classés comme n'offrant aucun

service (Figure 13). Les critères supplémentaires pouvant être pris en compte dans le cadre d'un suivi renforcé des services de niveau avancé incluent le nombre de toilettes par élève, les services de gestion de l'hygiène menstruelle, la propreté des toilettes, leur accessibilité à tous les utilisateurs et les systèmes de gestion des excréta (voir la section 5).

Un service élémentaire d'hygiène signifie que l'école dispose d'une installation de lavage des mains à l'eau et au savon.

Afin de remplir les critères des ODD en matière de service élémentaire d'hygiène, les établissements scolaires doivent disposer d'une installation de lavage des mains dotée d'eau et de savon au moment de l'enquête (Figure 11). Les établissements scolaires dont les installations sont dotées d'eau mais pas de savon sont classés comme fournissant un service limité. Les établissements scolaires ne disposant d'aucune installation de lavage des mains ni d'eau sont classés comme ne fournissant aucun service (Figure 14). Les critères supplémentaires pouvant être pris en compte dans le cadre d'un suivi renforcé des services de niveau avancé incluent le lavage des mains en groupe aux moments clés, l'orientation et l'offre de produits en lien avec la gestion de l'hygiène menstruelle et l'accessibilité des postes de lavage des mains à tous les utilisateurs (voir la section 5).

21 Les établissements préscolaires doivent disposer d'installations d'assainissement améliorées utilisables mais ne doivent pas nécessairement être non mixtes.

22 Les installations sont considérées comme utilisables lorsqu'elles sont accessibles aux élèves (les portes ne sont pas fermées à clé ou une clé est disponible à tout moment), fonctionnelles (les toilettes ne sont pas cassées ni bouchées et disposent d'une alimentation en eau pour les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique) et privées (il existe des portes pouvant être fermées et verrouillées de l'intérieur et la structure ne présente pas de grandes ouvertures).

ENCADRÉ 3 :

Sources de données nationales utilisées aux fins du présent rapport

Le JMP utilise des données nationales afin de produire des estimations comparables au niveau international de la couverture et des progrès en matière d'EAH dans les écoles. Les principales sources de données nationales utilisées pour réaliser ces estimations sont les rapports administratifs courants transmis par le SIGE et les recensements ou enquêtes périodiques sur les établissements scolaires. Les données issues de ces sources primaires ont été compilées par les bureaux de pays de l'UNICEF et de l'OMS en concertation avec les bureaux nationaux de statistique et les Ministères de l'éducation. Le JMP s'appuie également sur des sources de données secondaires telles que les informations compilées par l'UNESCO²³.

Les dossiers nationaux du JMP relatifs à l'EAH en milieu scolaire contiennent une liste exhaustive des sources de données disponibles pour chaque année à compter de l'année 2000, et indiquent comment s'effectue la correspondance entre les données nationales et la classification type internationale utilisée aux fins du suivi mondial. Dans la mesure du possible, le JMP extrait les données qui sont représentatives des populations nationales, urbaines et rurales ainsi que des établissements préscolaires, primaires et secondaires. Les estimations sont réalisées uniquement lorsqu'il existe des données pour 30 % au moins de la population d'âge scolaire concernée dans chaque domaine.

La base de données mondiale du JMP rassemble les données nationales de 152 pays, zones et territoires. Pour les besoins du présent rapport, le JMP a utilisé en moyenne quatre ensembles de données nationales par pays. Les données ainsi recueillies sont suffisantes pour réaliser des estimations nationales sur les services élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire dans respectivement 92, 101 et 81 pays. En 2016, 68 pays seulement disposaient d'estimations nationales sur les trois composantes des services EAH élémentaires en milieu scolaire. Pour obtenir de plus amples informations sur les données actuellement disponibles et les méthodes utilisées pour produire les estimations, veuillez vous reporter à l'annexe 1.

23 Institut de statistique de l'UNESCO <<http://uis.unesco.org>>

Les services EAH élémentaires dans les écoles

Le Programme 2030 a fixé des cibles de développement durable ambitieuses qui visent notamment à garantir l'accès de tous à des services EAH (ODD 6, qui couvre à la fois la sphère privée et l'environnement institutionnel) et à assurer à tous un cadre d'apprentissage équitable, inclusif et de qualité (ODD 4, qui couvre les services EAH dans les écoles). Par ailleurs, il appelle à prêter systématiquement attention à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles lors de la mise en œuvre de ce nouveau Programme (voir Section 1).

La cible 4.a entend faire « construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ».

L'indicateur choisi par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (GIAE-ODD)²⁴ pour assurer le suivi mondial des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.a des ODD aborde les caractéristiques des établissements scolaires considérées comme les plus importantes pour fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, inclusif et efficace :

Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; **e) un service élémentaire d'approvisionnement en eau potable ; f) des installations sanitaires élémentaires non mixtes ; g) des installations élémentaires destinées au lavage des mains (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH).**

En 2016, seuls 68 pays disposaient d'estimations nationales pour les trois services EAH élémentaires dans les écoles

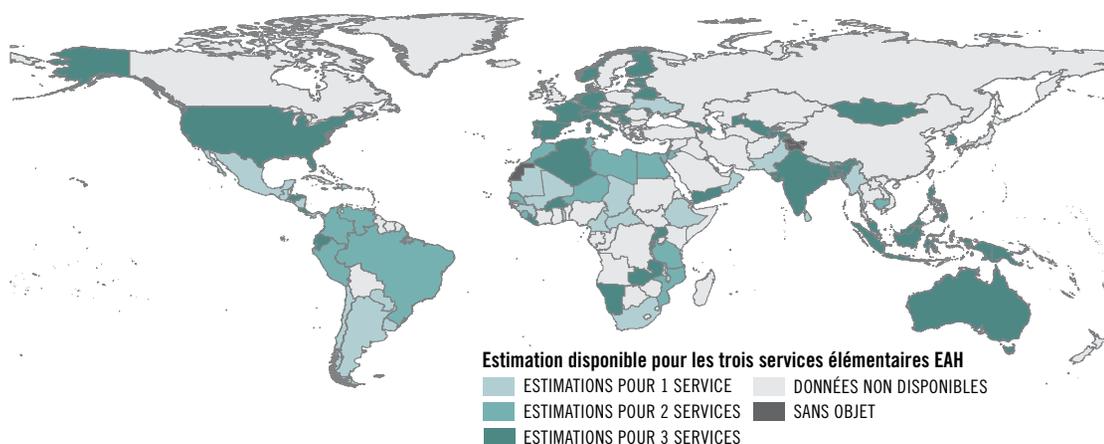


FIGURE 15 : Pays qui disposaient, en 2016, d'estimations nationales pour un, deux ou trois services EAH élémentaires dans les écoles

Parvenir à un accès universel aux services EAH élémentaires dans les écoles d'ici 2030 est un véritable défi. De nombreux pays devront non seulement construire et rénover les installations d'EAH dans les écoles, mais également renforcer le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE) afin qu'il ne se contente pas d'enregistrer la disponibilité des infrastructures EAH, mais qu'il prenne en compte également la qualité des services EAH proposés aux élèves et au personnel des établissements. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des changements plus larges opérés au niveau des systèmes de suivi de l'éducation dont le but est d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé et les résultats d'apprentissage qui en découlent.

Bien que les acteurs du secteur de l'éducation s'engagent à améliorer continuellement la qualité des données collectées, les estimations de référence des services élémentaires d'approvisionnement en eau,

²⁴ Division de statistique de l'ONU, indicateurs ODD, consulté en juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list>>





SECTION TROIS

d'assainissement et d'hygiène pour l'année 2016 n'étaient disponibles respectivement que pour 92, 101 et 81 pays. En outre, seuls 68 pays ont été en mesure de fournir des estimations nationales pour les trois types de services EAH élémentaires dans les écoles²⁵ (Figure 15).

Services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles

En 2016, 69 % des écoles à l'échelle mondiale utilisaient une source d'eau améliorée et étaient donc considérées comme fournissant un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson²⁶. On observe que 12 % des établissements avaient accès à une source améliorée, mais étant donné que cette dernière ne fournissait pas d'eau

²⁵ Seul un petit nombre de pays a pu fournir des estimations à l'échelle des établissements scolaires pour les trois composantes et l'estimation des trois services combinés était systématiquement nettement inférieure (voir figure 28).

²⁶ Remarque : une source améliorée ne doit pas nécessairement être située dans l'enceinte de l'école, mais de provenance d'une source améliorée doit être disponible dans l'établissement scolaire.

En 2016, 69 % des établissements scolaires disposaient d'un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson

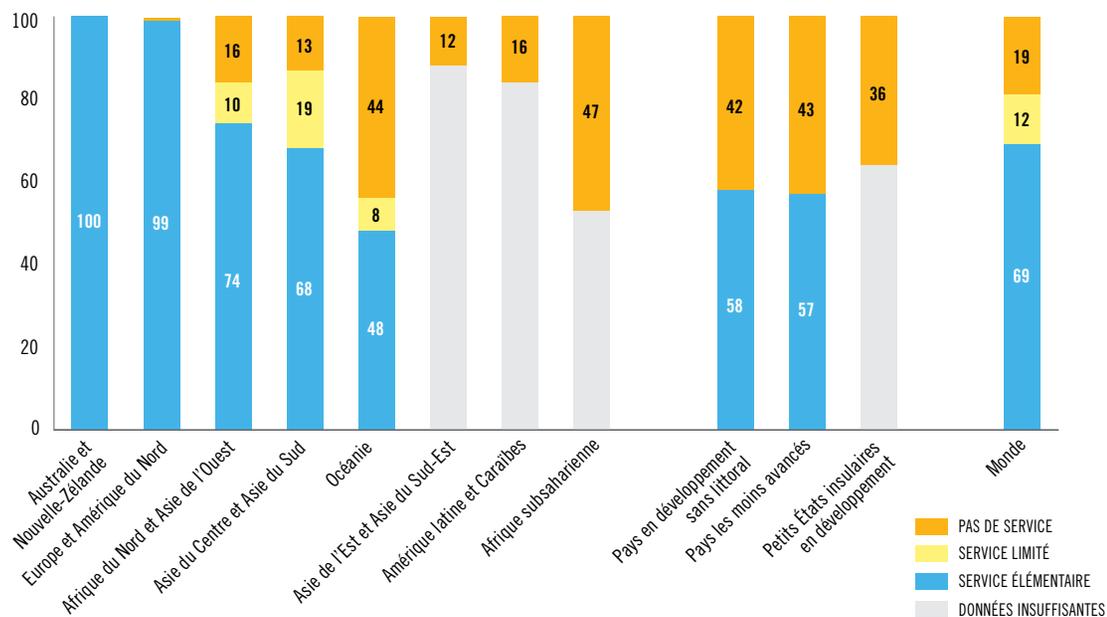


FIGURE 16 : Couverture mondiale et régionale des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles, 2016 (en %)

au moment de l'enquête, ces écoles ont été considérées comme offrant un service limité (Figure 16). Les écoles restantes (19 %) n'avaient accès à aucun service. Elles devaient donc avoir recours à des points d'eau non améliorés, tels que des puits non protégés, des sources non protégées ou des eaux de surface, ou ne disposaient d'aucun équipement. Cela signifie que près de 570 millions d'enfants dans le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire et avaient accès uniquement à un service d'approvisionnement en eau de boisson limité, voire à aucun service, dans leur établissement scolaire.

En 2016, moins de la moitié des écoles d'Océanie et à peine deux tiers des écoles d'Asie centrale et d'Asie du Sud disposaient d'un service élémentaire. Les données récoltées en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Asie orientale et du Sud-Est, n'étaient pas suffisantes pour permettre une estimation des services élémentaires dans ces régions. L'Afrique subsaharienne était alors la région qui affichait la proportion la plus élevée d'établissements scolaires n'ayant accès à aucun service (47 %).

La Figure 17 montre que la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles varie



La couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau dans les écoles varie considérablement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre

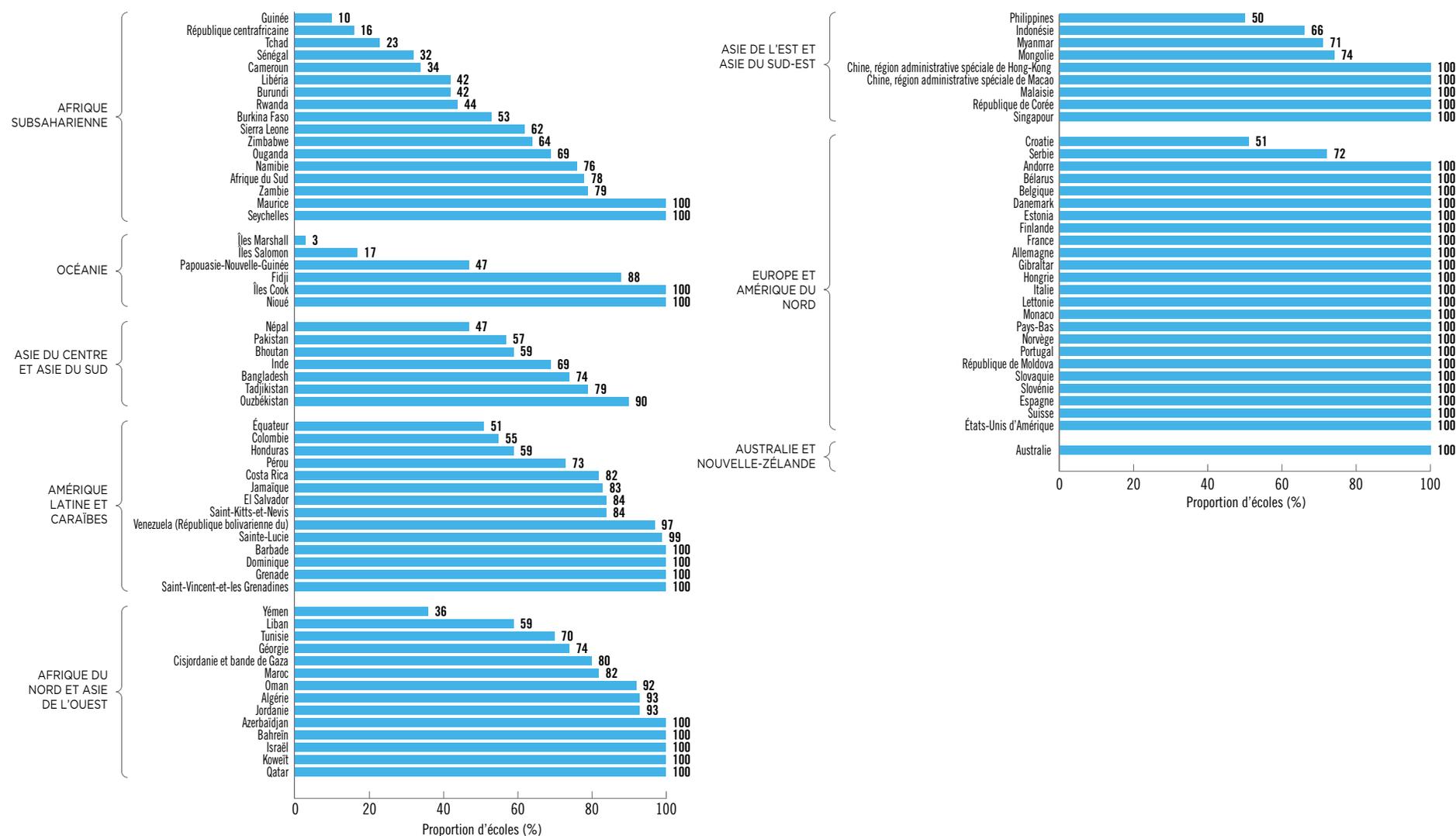


FIGURE 17 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau, par pays et par région ODD, 2016 (en %)



Toutes les écoles ayant accès à une source d'eau améliorée ne respectent pas les critères relatifs au service élémentaire d'approvisionnement en de boisson

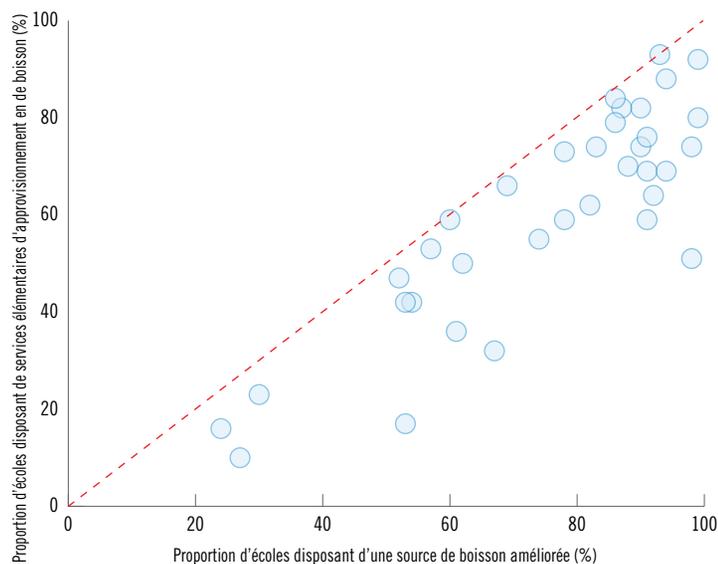


FIGURE 18 : Proportion d'écoles ayant accès à des services d'approvisionnement en de boisson élémentaires et améliorés dans les pays affichant une couverture de moins de 99 %, 2016 (en %)



considérablement entre les 92 pays disposant de données, ainsi que d'une région ODD à une autre. Les pays qui présentent une couverture inférieure à 50 % se concentrent dans quatre des huit régions ODD pour lesquelles des données sont disponibles. Des estimations ont pu être obtenues pour 24 pays d'Europe et d'Amérique du Nord et 17 pays d'Afrique subsaharienne. Huit pays d'Afrique subsaharienne présentaient une couverture des services élémentaires d'approvisionnement en de boisson dans les écoles de moins de 50 %, dont la Guinée, la République centrafricaine et le Tchad, où moins d'une école sur quatre avait accès à un service élémentaire d'approvisionnement en eau en 2016. Les plus importantes disparités ont été observées en Océanie, avec un taux de couverture de 3 % dans les Îles Marshall et de 100 % dans les Îles Cook et Nioué²⁷.

En 2016, la plupart des pays disposaient de données relatives au type de source d'eau de boisson utilisée et les écoles pouvaient donc être classées selon qu'elles avaient accès à une source d'eau améliorée ou non améliorée. Toutefois, seuls 92 pays possédaient des données sur la disponibilité de l'eau le jour de l'enquête. La Figure 18 montre que dans presque tous les pays, la proportion d'écoles qui bénéficiait d'un service élémentaire était plus faible que la proportion d'écoles qui avait accès à une source d'eau améliorée. Ces informations montrent combien il est difficile d'aller au-delà de la simple construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de mettre en place des systèmes de gestion qui garantissent une disponibilité constante de l'eau tout au long de la journée de classe.

La Figure 19 illustre les 25 pays qui disposaient de suffisamment de données pour dégager une tendance et qui ont enregistré une baisse d'au moins cinq points de pourcentage entre 2010 et 2016 s'agissant de la proportion d'écoles n'ayant pas accès à un service d'approvisionnement en de boisson. Le Bénin, la Tanzanie et le Burundi ont enregistré une diminution considérable de respectivement 39, 25 et 25 points de pourcentage. L'Afrique du Sud, Cap Vert, l'Équateur, la Namibie, le Paraguay, la République dominicaine et Sao Tomé-et-Principe ont tous réussi à diviser par deux la proportion

²⁷ En 2016, les Îles Marshall comptaient 19 366 enfants en âge d'être scolarisés, contre 4 190 dans les Îles Cook et seulement 340 à Nioué.

ENCADRÉ 4 :

Dans de nombreux pays, les élèves apportent de l'eau à l'école

Les écoles d'un grand nombre de pays ont indiqué que leurs élèves apportaient de l'eau de boisson à l'école. Cette pratique est courante lorsque les écoles ne disposent pas de leur propre système d'approvisionnement ou que l'eau disponible est insuffisante ou de mauvaise qualité. C'est également l'une des premières étapes recommandées par *l'approche trois étoiles pour l'EAH dans les écoles*²⁸ qui encourage les écoles à prendre des mesures simples et peu coûteuses afin de créer progressivement un cadre d'apprentissage sain et protecteur pour les enfants.

En Inde par exemple, 5 % des écoles ont déclaré que leur principale source d'eau de boisson était *l'eau que les enfants apportent de chez eux*. Selon les estimations, en 2016, ces écoles dispensaient un enseignement à environ 19 millions d'enfants en âge d'être scolarisés. Les niveaux de service à l'échelle nationale varient également de façon importante. Selon le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en 2015, 88 % de la population de l'Inde bénéficiait d'un service élémentaire d'approvisionnement en eau à domicile. Toutefois, en zone rurale, moins de la moitié des points d'eau (49 %) étaient situés dans le domicile et seulement deux tiers (64 %) étaient exempts de toute contamination. Aux Îles Salomon, où seuls 14 % des établissements scolaires disposaient d'une source d'eau améliorée, 89 % des élèves apportaient de l'eau à l'école. Cependant, dans les zones rurales, seule la moitié de la population (56 %) utilisait un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson au domicile et à peine 42 % de ces services étaient accessibles sur place²⁹.

En Palestine, 31 % des élèves apportent encore de l'eau à l'école bien que 79 % déclarent que de l'eau est constamment disponible dans l'établissement. Cela laisse donc penser que certains élèves préfèrent simplement apporter de l'eau de chez eux. Néanmoins, les écoles ont le devoir de s'assurer qu'une quantité suffisante d'eau est disponible pour chaque élève tout au long de la journée de classe.

28 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Guide de terrain : L'approche trois étoiles pour l'EAH dans les écoles*, GIZ/UNICEF, New York, 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/wash/schools/files/L_Approche_Trois_Etoiles.pdf>

29 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD*. OMS/UNICEF, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf>

Depuis 2010, 25 pays ont réduit de plus de 5 % la proportion d'écoles n'ayant accès à aucun service d'approvisionnement en eau de boisson

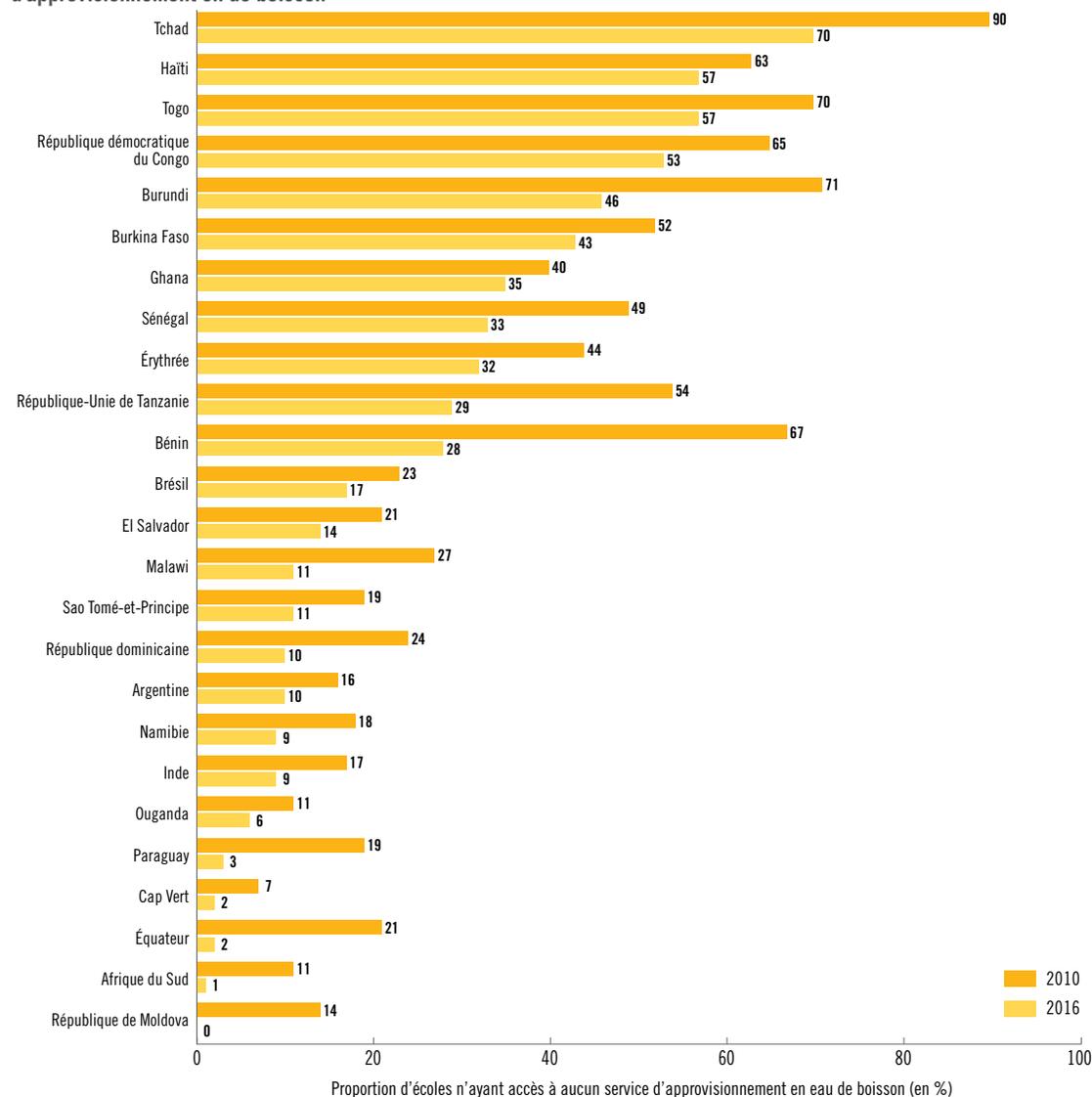


FIGURE 19 : Proportion d'écoles n'ayant accès à aucun service d'approvisionnement en eau de boisson en 2010 et 2016 dans les pays qui ont enregistré une baisse de plus de cinq points de pourcentage (en %)



SECTION TROIS

d'écoles n'ayant accès à aucun service. Toujours entre 2010 et 2016, la République de Moldova a fait passer la proportion d'écoles n'ayant accès à aucun service d'approvisionnement en eau de boisson à zéro.

Services élémentaires d'assainissement dans les écoles

En 2016, 66 % des écoles à l'échelle mondiale disposaient d'installations sanitaires améliorées non mixtes et utilisables au moment de l'enquête. Ces établissements étaient donc considérés comme fournissant un service élémentaire d'assainissement. Par ailleurs, 12 % des écoles disposaient d'installations améliorées qui étaient soit mixtes, soit non utilisables au moment de l'enquête et donc considérées comme un service limité. Les écoles restantes (23 %) ne disposaient d'aucun service. Elles utilisaient donc des installations sanitaires non améliorées, telles que des latrines à fosse avec dalle ou plateforme, des latrines

suspendues ou des latrines à seau, ou aucune installation sanitaire³⁰. Sur cette base, on estime à plus de 620 millions le nombre d'enfants privés d'un service élémentaire et ayant accès à un service d'assainissement limité, voire à aucun service, dans leur établissement scolaire.

En 2016, quatre écoles sur cinq en Afrique du Nord, en Asie occidentale, ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, avaient accès à un service élémentaire, comparé à moins de la moitié des écoles en Océanie. Le manque de données n'a pas permis de réaliser d'estimations pour l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est. À peine plus de la moitié des écoles des pays les moins avancés disposaient de services élémentaires d'assainissement.

La Figure 21 montre que la couverture des services élémentaires d'assainissement est très inégale entre les 101 pays pour lesquels des données sont disponibles. Les pays qui affichent une couverture inférieure à 50 % se concentrent dans sept des huit régions ODD et la couverture des pays de l'Océanie et de l'Afrique subsaharienne est généralement plus faible. Plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne présentent une couverture inférieure à 50 % et seulement une école sur huit en Sierra Leone dispose de services élémentaires d'assainissement. Des estimations sont disponibles pour 21 pays d'Amérique latine et le taux de couverture varie de 100 % à la Barbade, la Dominique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines à 43 % au Nicaragua. Les plus faibles taux de couverture en Afrique du Nord et en Asie occidentale sont enregistrés au Yémen (25 %) et en Jordanie (33 %).

En 2016, la plupart des pays possédaient des données sur la disponibilité des installations d'assainissement dans les écoles, mais tous n'étaient pas en mesure de dire si ces installations étaient améliorées ou non. Des estimations sur les services élémentaires d'assainissement ont donc pu être produites uniquement pour 101 pays (voir Box 5). La Figure 22 montre que dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, les écoles étaient nettement plus susceptibles de posséder des installations d'assainissement améliorées que des services élémentaires. Ceci illustre combien il est difficile d'aller au-delà de la simple construction d'infrastructures scolaires et

En 2016, 66 % des écoles à l'échelle mondiale disposaient de services élémentaires d'assainissement

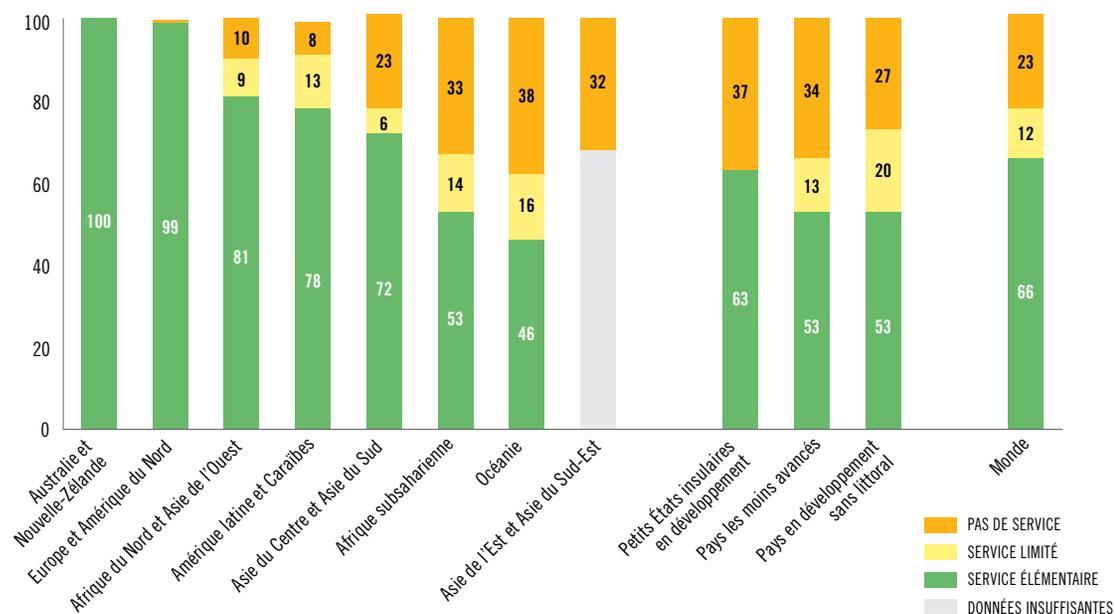


FIGURE 20 : Couverture régionale et mondiale des services d'assainissement dans les écoles, 2016 (en %)

³⁰ Les élèves et le personnel des établissements qui ne disposent d'aucun service d'assainissement doivent utiliser des installations sanitaires situées à un autre endroit, retourner chez eux ou uriner et déféquer à l'air libre, ce qui réduit le temps passé à apprendre ou à enseigner.

La couverture des services élémentaires d'assainissement dans les écoles varie considérablement d'un pays à l'autre

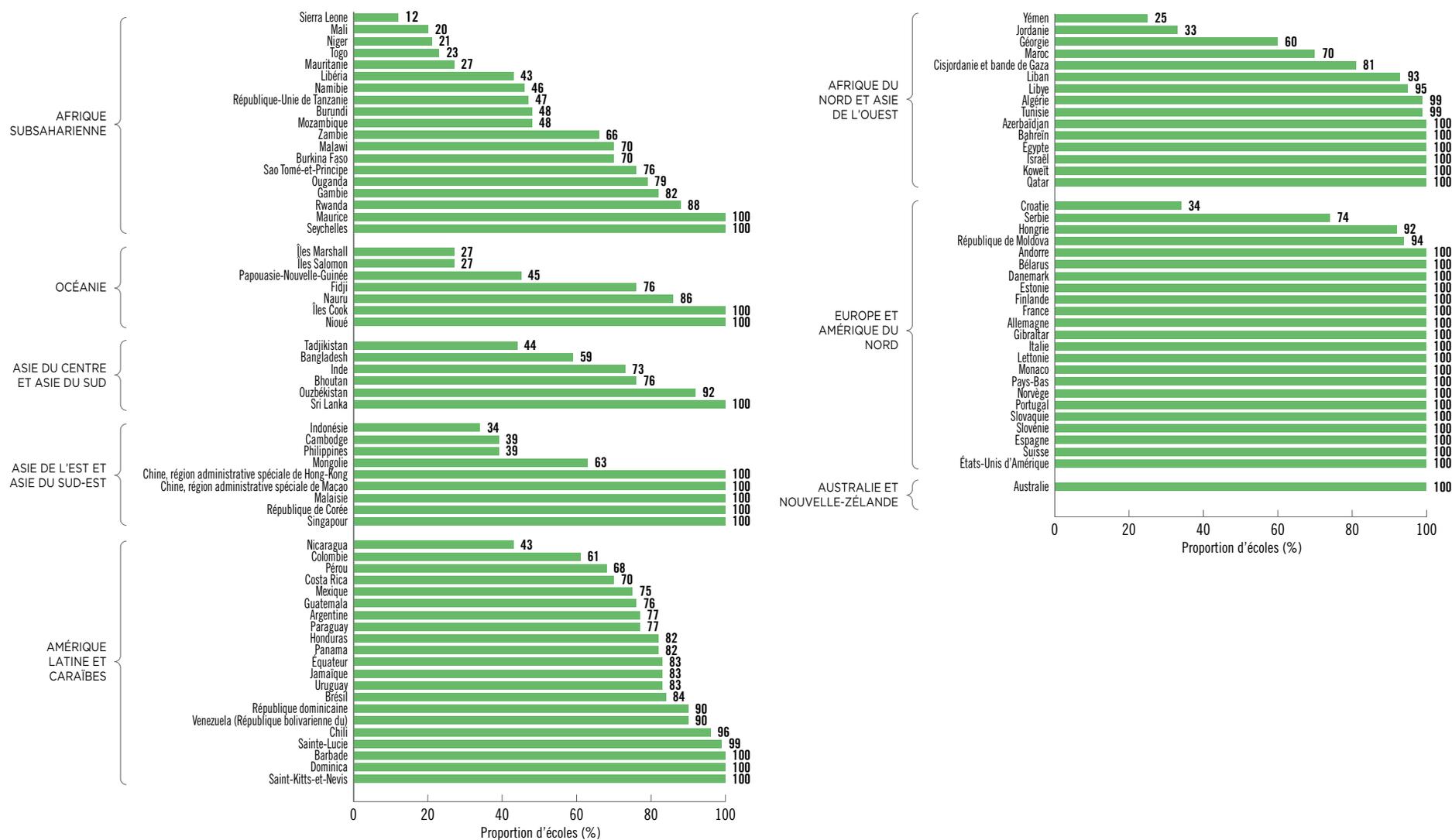


FIGURE 21 : Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'assainissement, par pays et par région ODD, 2016 (en %)



SECTION TROIS

de s'assurer que ces dernières répondent aux normes minimales en matière de service élémentaire d'assainissement.

Seul un petit nombre de pays disposaient de suffisamment de données pour dégager des tendances sur la durée. La Figure 23 illustre les 14 pays qui ont enregistré une baisse d'au moins cinq points de pourcentage entre 2010 et 2016 s'agissant de la proportion d'écoles

Depuis 2010, 16 pays ont réduit de plus de 5 % la proportion d'écoles n'ayant accès à aucun service d'assainissement

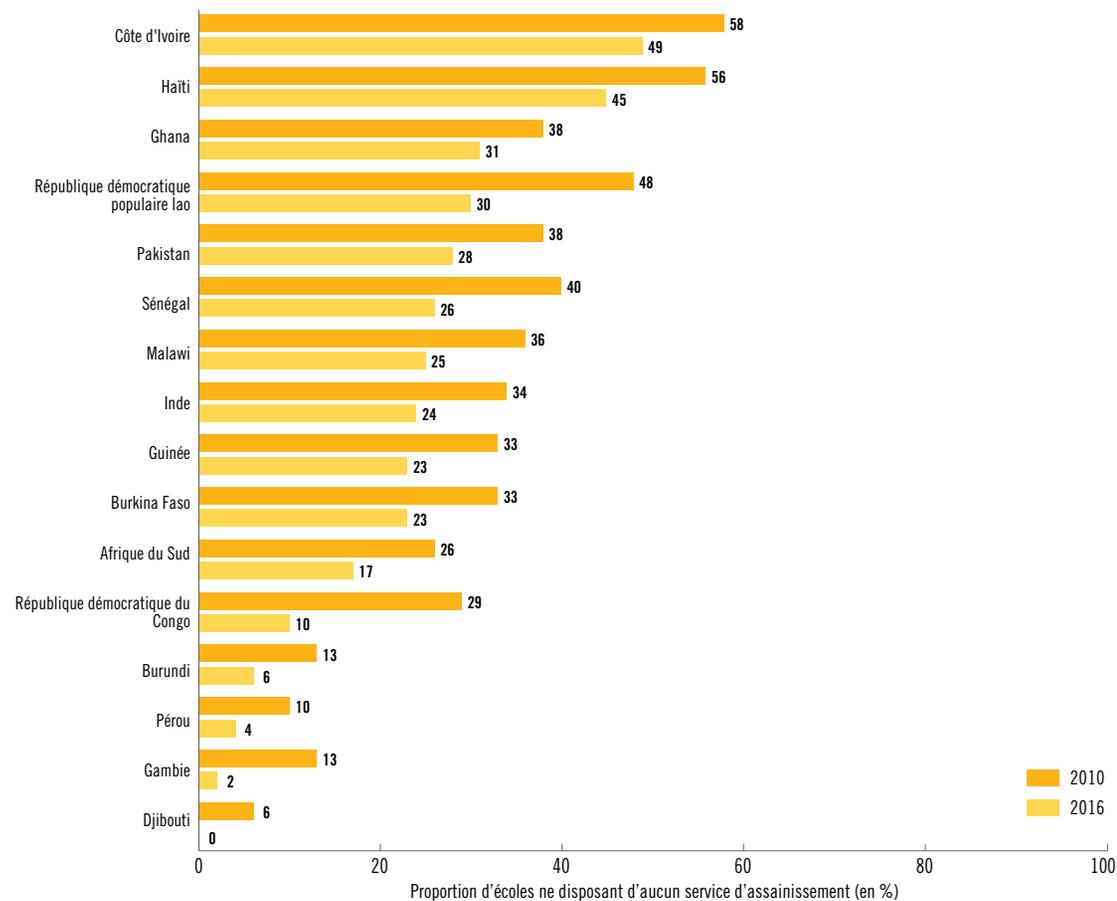


FIGURE 23 : Proportion d'écoles n'ayant accès à aucun service d'assainissement en 2010 et 2016 dans les pays qui enregistrent une baisse de plus de 5 points de pourcentage (en %)

La plupart des écoles disposent d'installations améliorées, mais moins nombreuses sont celles satisfaisant les critères en matière de service élémentaire d'assainissement

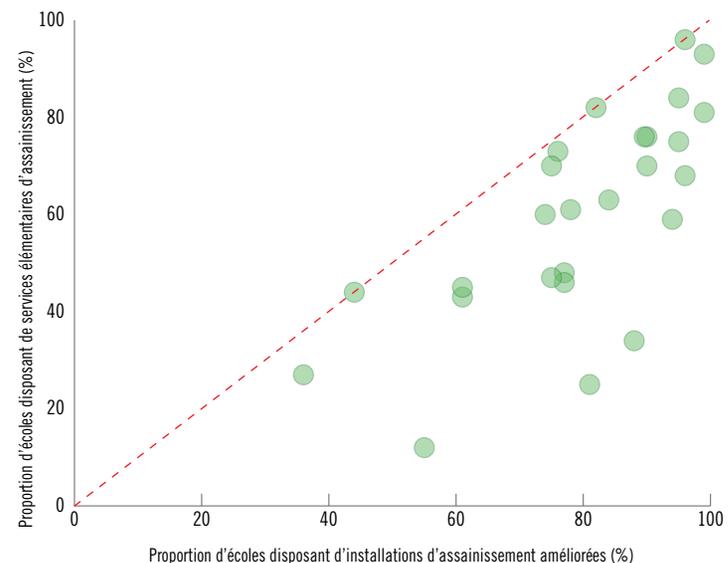


FIGURE 22 : Proportion d'écoles ayant accès à des services d'assainissement élémentaires et améliorés dans les pays qui affichent une couverture de moins de 99 %, 2016 (en %)

n'ayant pas accès à un service d'assainissement. La République démocratique du Congo et la République démocratique lao ont enregistré des baisses importantes de respectivement 19 et 18 points de pourcentage. Le Burundi, le Pérou et la Gambie sont tous les trois parvenus, en 2016, à faire passer le pourcentage d'écoles ne bénéficiant d'aucun service en dessous de la barre des 10 %, tandis que Djibouti a ramené ce pourcentage à zéro.

Services élémentaires d'hygiène dans les écoles

En 2016, 53 % des écoles à l'échelle mondiale étaient équipées d'installations de lavage des mains avec eau et savon disponibles au moment de l'enquête et étaient donc considérées comme offrant des conditions d'hygiène élémentaires. Par ailleurs, 11 % des écoles disposaient d'installations de lavage des mains non équipées de

ENCADRÉ 5 :

Estimer la proportion d'écoles équipées d'installations améliorées utilisables et non mixtes

Pour respecter les critères en matière de service élémentaire d'assainissement, les écoles doivent disposer d'au moins une cabine de toilettes améliorées et utilisables pour chaque sexe. En 2016, de nombreux pays étaient en mesure de fournir des données sur la proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées et certains d'entre eux disposaient même d'informations sur la proportion d'écoles dotées de toilettes non mixtes, même si ces données n'étaient pas requises pour les établissements préscolaires ou les écoles non mixtes dans lesquels toutes les toilettes ont précisément été comptabilisées en tant que non mixtes. D'autres pays étaient capables d'évaluer la proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées utilisables au moment de l'enquête, mais seule

une poignée de pays pouvaient fournir des informations sur l'ensemble des trois critères. En Namibie, par exemple, 72 % des écoles étaient dotées de toilettes non mixtes améliorées, mais les équipements de seulement 49 % d'entre elles (en moyenne) étaient utilisables au moment de l'enquête.

Pour les besoins du présent rapport sur la situation de référence, le JMP a comblé l'absence de données plus solides et mieux ventilées sur les niveaux de service d'assainissement dans les écoles par une estimation des services élémentaires, lorsque les pays étaient en mesure de fournir des données sur la proportion d'écoles équipées d'installations sanitaires utilisables (le plus strict des trois critères a été pris en

compte) et des données sur la proportion de toilettes améliorées ou de toilettes non mixtes³¹.

Bien que la plupart des pays disposent de données relatives à la proportion d'écoles équipées d'installations sanitaires non mixtes, les données ventilées recueillies par 26 pays nous permettent de constater que ces équipements sont plus fréquents dans les écoles secondaires que primaires (Figure 24). L'acceptabilité des installations sanitaires par les filles et les garçons, y compris par les élèves transgenres, est évoquée à la section 5.

³¹ Pour de plus amples informations sur la méthodologie utilisée par le JMP, veuillez consulter l'annexe 1.

Les écoles secondaires sont plus susceptibles d'être dotées d'installations sanitaires non mixtes

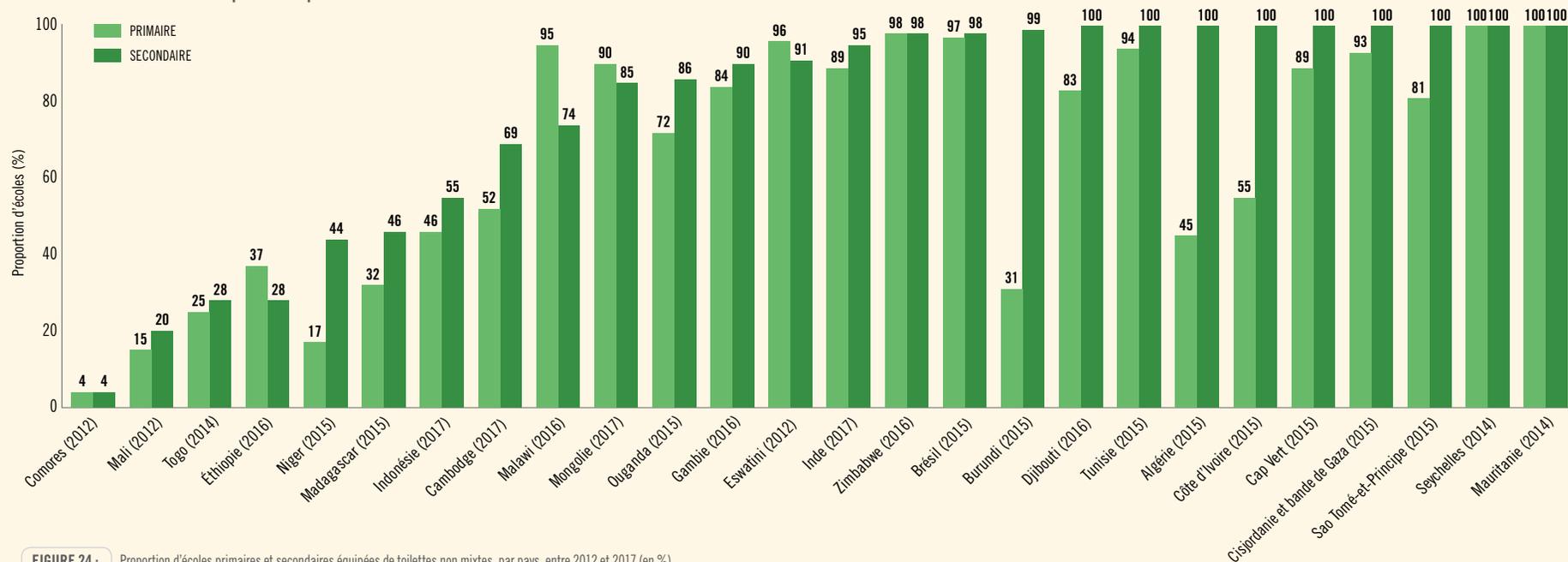


FIGURE 24 : Proportion d'écoles primaires et secondaires équipées de toilettes non mixtes, par pays, entre 2012 et 2017 (en %)



SECTION TROIS

savon au moment de l'enquête et ont donc été considérées comme fournissant un service limité. Les écoles restantes (36 %) ne proposaient aucun service de lavage des mains (Figure 25). Sur cette base, on estime à plus de 850 millions le nombre d'enfants privés d'un service élémentaire et ayant accès à un service limité, voire à aucun service de lavage des mains dans leur établissement scolaire.

En 2016, de nombreux pays possédaient des données sur la disponibilité des installations de lavage des mains disposant d'eau dans les écoles et ont pu être classés comme fournissant un service limité ou ne fournissant aucun service. En outre, 81 pays étaient en mesure de préciser si les installations disposaient de savon au moment de l'enquête. La Figure 26 montre que dans les 45 pays possédant des données ventilées, la proportion d'écoles équipées d'une installation de lavage des mains, quelle qu'elle soit, était bien plus importante que la

proportion d'écoles dotées d'installations disposant d'eau et de savon au moment de l'enquête. Ces chiffres montrent combien il est difficile de concevoir et d'entretenir des installations de lavage des mains qui puissent fournir de l'eau et du savon aux élèves lorsqu'ils en ont besoin.

La Figure 27 montre que la couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles varie considérablement d'un pays à l'autre. Les pays présentant une couverture inférieure à 50 % se concentrent dans sept des huit régions ODD. En Europe et en Amérique du Nord, 25 pays disposaient de données sur la couverture des services élémentaires d'hygiène, qui variait alors de 100 % dans de nombreux pays de la région à 26 % en Croatie. Dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est en mesure de fournir des données sur ces services, moins de la moitié des écoles étaient dotées d'un service élémentaire de lavage des mains. Les plus fortes disparités en matière de service élémentaire d'hygiène sont observées en Afrique subsaharienne, où la couverture

En 2016, seule la moitié des établissements scolaires disposaient d'un service élémentaire d'hygiène

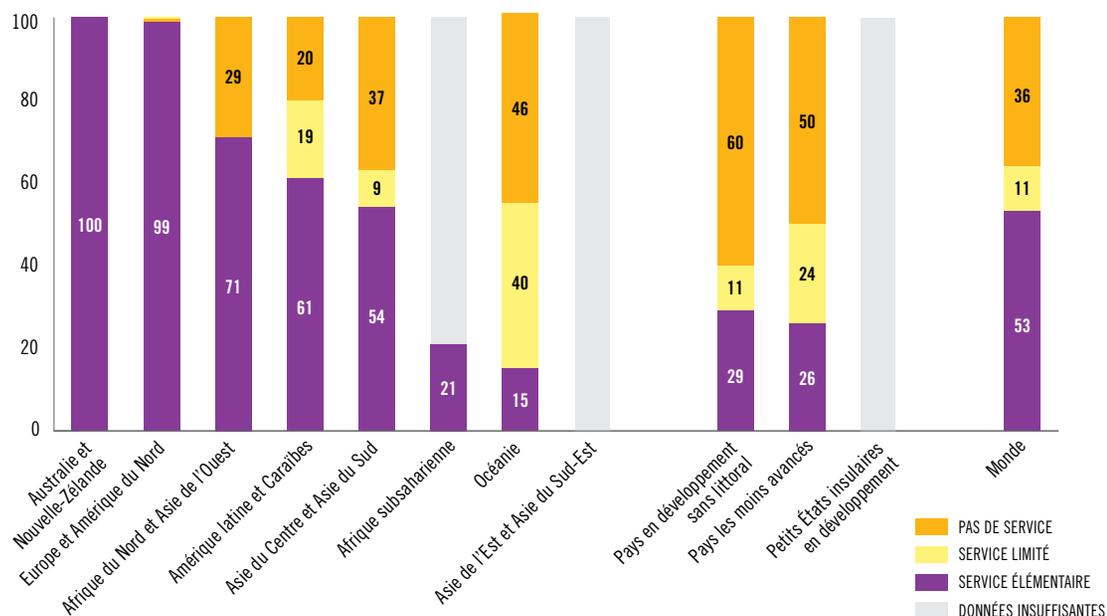


FIGURE 25 : Couverture régionale et mondiale des services d'hygiène dans les écoles, 2016 (en %)

De nombreuses écoles sont équipées d'installations de lavage des mains, mais plus rares sont celles qui mettent de l'eau et du savon à disposition des élèves

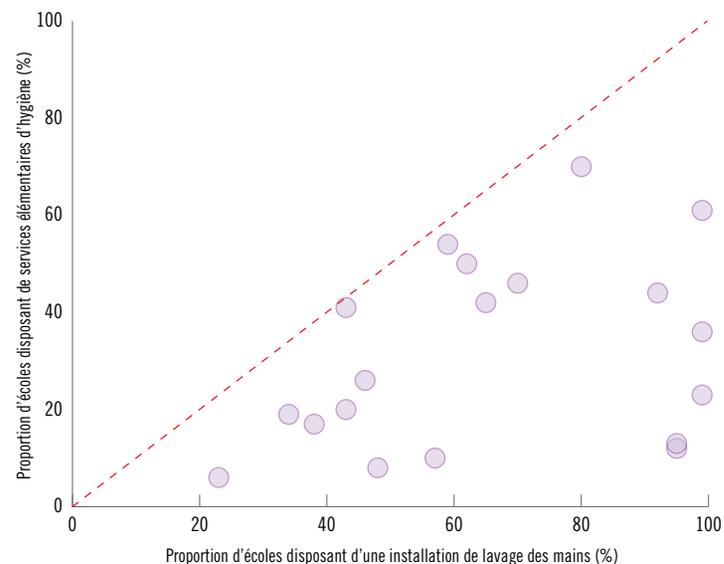


FIGURE 26 : Proportion d'écoles équipées d'une installation, quelle qu'elle soit, et d'un service élémentaire de lavage des mains, par pays, 2016 (en %)

La couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles varie considérablement d'un pays à l'autre

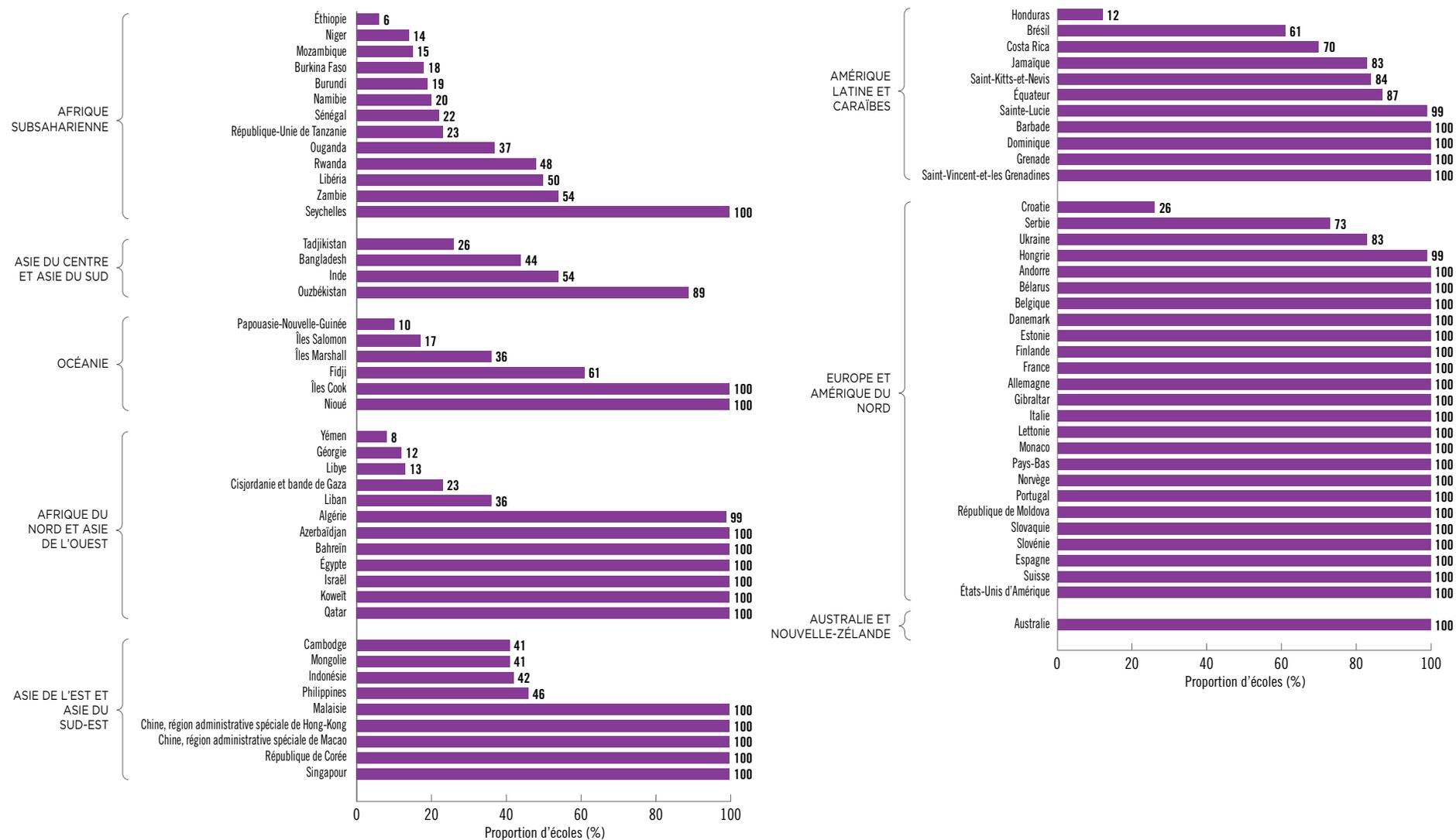


FIGURE 27 : Proportion d'établissements scolaires disposant d'un service élémentaire d'hygiène, par pays et par région ODD, 2016 (en %)



SECTION TROIS

varie de 100 % aux Seychelles à seulement 6 % en Éthiopie. Au vu de ces chiffres, on estime qu'en Éthiopie 37 millions d'enfants en âge d'être scolarisés sur un total de 39 millions n'ont pas accès à un service élémentaire d'hygiène dans leur établissement scolaire.

L'accès aux services EAH est largement reconnu comme l'un des fondements essentiels d'un cadre d'apprentissage sûr et sain³². Pourtant, en 2016, seuls 68 pays étaient en mesure de générer des estimations nationales sur la proportion d'écoles ayant accès aux services EAH élémentaires. Dans les pays qui disposaient de microdonnées, il a été possible d'estimer la proportion d'écoles qui respectait les critères en matière de services élémentaires pour les trois composantes EAH. Dans ces cas précis, les estimations combinées sont souvent nettement plus basses (Figure 28). Par exemple, on estime qu'en 2009, près de la moitié des écoles du Belize proposaient un service élémentaire d'assainissement, alors que moins d'un tiers d'entre elles disposaient de services EAH élémentaires. Cela signifie donc que plus de 73 000 élèves en âge d'être scolarisés au Belize n'avaient pas accès aux services élémentaires dans leur établissement.

³² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Cadre d'action de Dakar : L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, UNESCO, Paris, 2000. Disponible à l'adresse suivante : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>>

ENCADRÉ 6 :

Les services EAH élémentaires sont essentiels pour la gestion de l'hygiène menstruelle

Si l'accès aux services EAH élémentaires est primordial pour garantir la santé et le bien-être des filles et des garçons de tout âge, des services de mauvaise qualité en la matière pénalisent de manière disproportionnée les adolescentes qui peinent souvent à gérer leur hygiène menstruelle à l'école. L'accès aux trois éléments EAH est nécessaire pour une gestion adéquate de l'hygiène menstruelle. Les filles scolarisées dans des établissements équipés de toilettes non mixtes fonctionnelles et qui mettent à leur disposition un endroit isolé pour se laver et changer les produits d'hygiène menstruelle, ainsi que de l'eau et du savon, sont beaucoup plus susceptibles de pouvoir gérer leurs règles avec confiance et dignité. Ainsi, les adolescentes sont celles qui profiteront le plus des efforts actuellement déployés pour atteindre l'accès universel aux services EAH dans les écoles. Selon les estimations, en 2016, 335 millions de filles étaient scolarisées dans des établissements primaires et secondaires ne proposant pas d'eau et de savon pour que celles-ci puissent se laver les mains après avoir changé leur protection périodique, alors que ces installations constituent des éléments essentiels de la gestion de l'hygiène menstruelle (voir section 5).

La couverture des trois composantes combinées des services EAH élémentaires dans les écoles est souvent nettement plus basse que la couverture de chaque composante prise individuellement

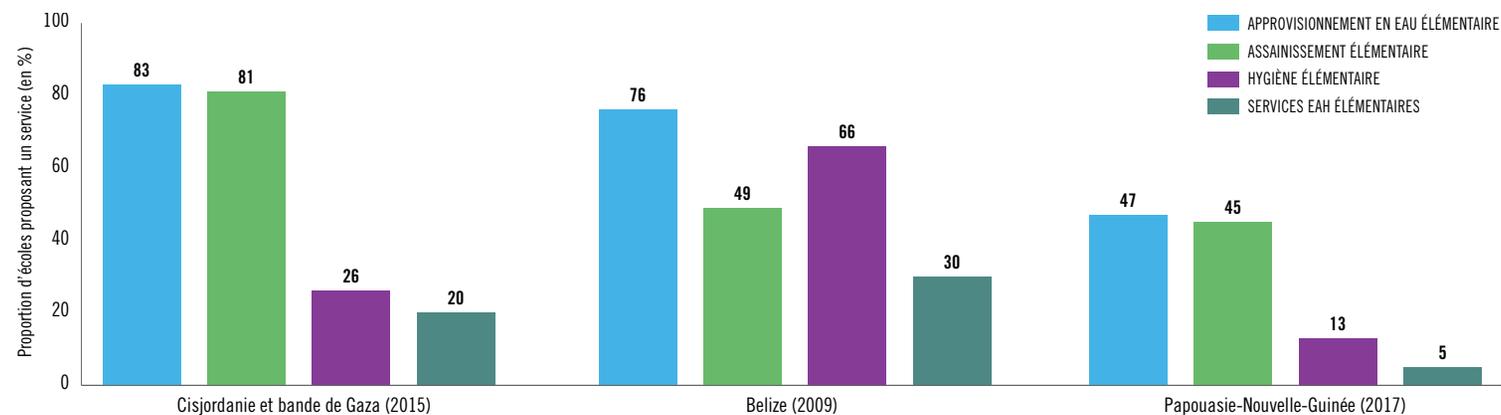


FIGURE 28 : Proportion d'écoles proposant des services élémentaires en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et des services pour l'ensemble des trois composantes (en %)





Des cadres d'apprentissage efficaces pour tous



Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; **e) un service élémentaire d'approvisionnement en eau potable ; f) des installations sanitaires élémentaires non mixtes ; g) des installations élémentaires destinées au lavage des mains** » (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH)

L'ODD 4 vise à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cet objectif comprend différentes cibles liées aux résultats du programme éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte, ainsi que des cibles abordant les moyens de les atteindre. La cible 4.a se concentre sur les infrastructures scolaires et entend faire « construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ». Cette cible va dans le sens des efforts entrepris pour mettre l'école au service de tous, à l'image de l'initiative des écoles amies des enfants (Box 7).

Le GIAE-ODD a proposé l'adoption d'un indicateur mondial (4.a.1) qui traite de différents éléments des infrastructures scolaires. Pour suivre les progrès réalisés en la matière, les pays doivent non seulement rendre compte de la situation des services EAH élémentaires, mais aussi de la proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité, b) l'Internet à des fins pédagogiques, c) des ordinateurs à des fins pédagogiques, d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) collecte des données sur chacun de ces éléments. En 2016, 75 pays disposaient de données sur l'électricité dans les écoles, 56 pays de données sur l'accès à Internet, 58 pays de données sur les ordinateurs dans les écoles et 28 pays de données sur les infrastructures adaptées³⁴. Le JMP de l'OMS/UNICEF dispose de données sur les trois catégories de services EAH élémentaires dans les écoles pour respectivement 92, 101 et 81 pays.

La Figure 29 rassemble ces données sous forme de carte thermique illustrant, pour chaque pays, la proportion d'écoles primaires équipées de chacune des composantes des infrastructures scolaires. En 2016, 77 pays étaient en mesure de fournir des données sur au moins trois des sept composantes et seulement 18 pays disposaient de données sur l'ensemble des composantes.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour harmoniser les définitions et les méthodes utilisées pour collecter les données sur ces différentes composantes. L'objectif étant de générer des estimations nationales comparables pour chaque composante et de les rassembler dans une évaluation globale des infrastructures scolaires qui pourra être utilisée pour rendre compte des progrès enregistrés en vue de la réalisation de la cible 4.a des ODD, à la fois à l'échelle nationale et mondiale.

ENCADRÉ 7 :

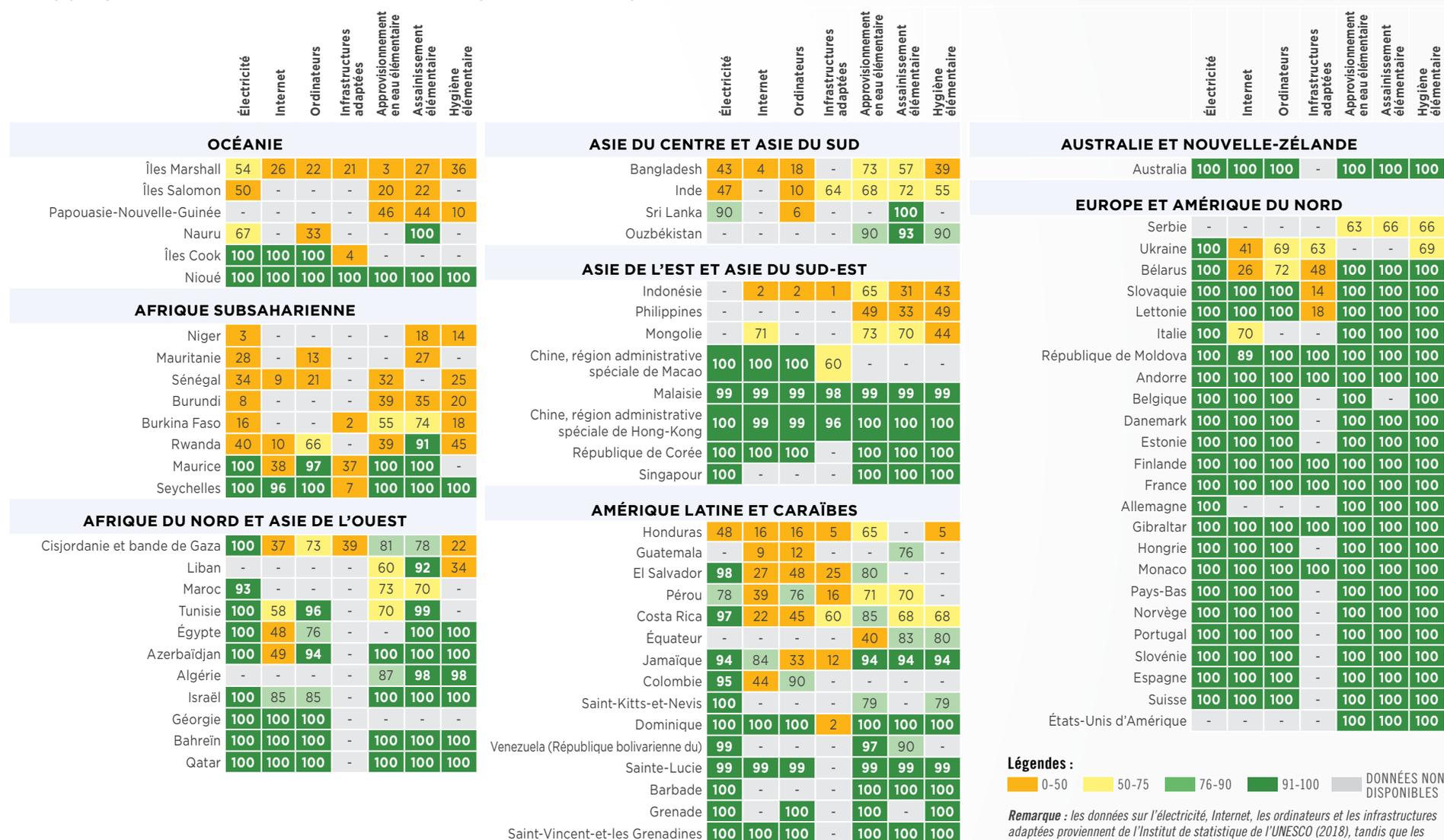
Les écoles amies des enfants

L'UNICEF a élaboré un cadre soutenant les écoles et les systèmes éducatifs amis des enfants et fondés sur le respect des droits fondamentaux³³. Les écoles amies des enfants répondent aux critères suivants : elles sont *inclusives pour les enfants* – en encourageant la diversité et non pas l'exclusion, la discrimination ou les stéréotypes sur la base des différences ; elles *permettent un apprentissage efficace* – en favorisant l'enseignement et les processus d'apprentissage de qualité avec un enseignement personnalisé, adapté aux besoins et aux capacités de chaque enfant ; elles *sont saines et protègent les enfants* – en garantissant un cadre d'apprentissage sain, hygiénique et sûr, avec des installations d'EAH adéquates et des salles de classe, des politiques et des pratiques saines, et en fournissant des services de santé, tels que l'apport de suppléments nutritionnels et de conseils ; elles *tiennent compte de la problématique hommes-femmes* – en favorisant l'égalité entre les sexes dans le processus d'inscription et dans les réalisations scolaires et en encourageant le respect de l'égalité, de la dignité et des droits de chacun ; et elles *s'impliquent auprès des enfants, des familles et des communautés* – en œuvrant à renforcer le rôle des familles en tant que principaux éducateurs et pourvoyeurs de soins, et en aidant les enfants, les parents et les enseignants à collaborer et mobiliser la communauté autour de l'éducation et des droits de l'enfant.

³³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Manuel Écoles amies des enfants*, UNICEF, New York, 2009. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/french/publications/files/Child_Friendly_Schools_Manual_FR_05282009.pdf>

³⁴ Institut de statistique de l'UNESCO <<http://uis.unesco.org/fr>>

Peu de pays disposent de données sur les infrastructures et le matériel adaptés aux élèves handicapés



Légendes :
■ 0-50 ■ 50-75 ■ 76-90 ■ 91-100 ■ DONNÉES NON DISPONIBLES

Remarque : les données sur l'électricité, Internet, les ordinateurs et les infrastructures adaptées proviennent de l'Institut de statistique de l'UNESCO (2018), tandis que les données sur les services élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ont été fournies par le JMP de l'OMS/UNICEF (2018).

FIGURE 29 : Proportion d'écoles ayant accès à a) l'électricité, b) l'Internet, c) des ordinateurs, d) des infrastructures adaptées³⁵, e) l'eau, f) des services d'assainissement et g) des services d'hygiène, 2016 (en %)



Inégalités dans l'accès aux services EAH élémentaires dans les écoles

Le Programme 2030 intègre non seulement des cibles ODD relatives à l'accès aux services EAH dans les foyers et les écoles, mais il vise également à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (ODD 10). En outre, le Programme 2030 engage les États membres à « ne laisser personne de côté » et incite à ventiler, le cas échéant, les indicateurs des ODD par revenu, sexe, âge, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique.

La présente section examine les données nationales actuellement disponibles sur les inégalités en matière de services EAH élémentaires dans les écoles, en les ventilant par niveau d'éducation (préscolaire, primaire, secondaire), par implantation géographique de l'école (région

urbaine, rurale, périurbaine et infranationale) et par type d'école (publique, privée et autre), et compare ces données aux informations détenues sur les ménages en la matière. Dans le cadre du présent rapport, il n'a pas été possible d'accéder aux données relatives aux caractéristiques socioéconomiques des élèves fréquentant des écoles équipées de services EAH élémentaires et des élèves fréquentant des écoles n'ayant pas accès à ces services, bien que ces données soient disponibles dans certains pays³⁶.

La Figure 30 illustre le nombre de pays en mesure de fournir des estimations nationales sur les services élémentaires

³⁶ Consulter, notamment, Duarte, J. et al., *Sufficiency, equity and effectiveness of school infrastructure in Latin America according to TERCE*, Banque interaméricaine de développement et UNESCO, Santiago, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <<https://publications.iadb.org/handle/11319/8158>>

Peu de pays possèdent des données ventilées pour les zones urbaines et rurales et pour les établissements préscolaires

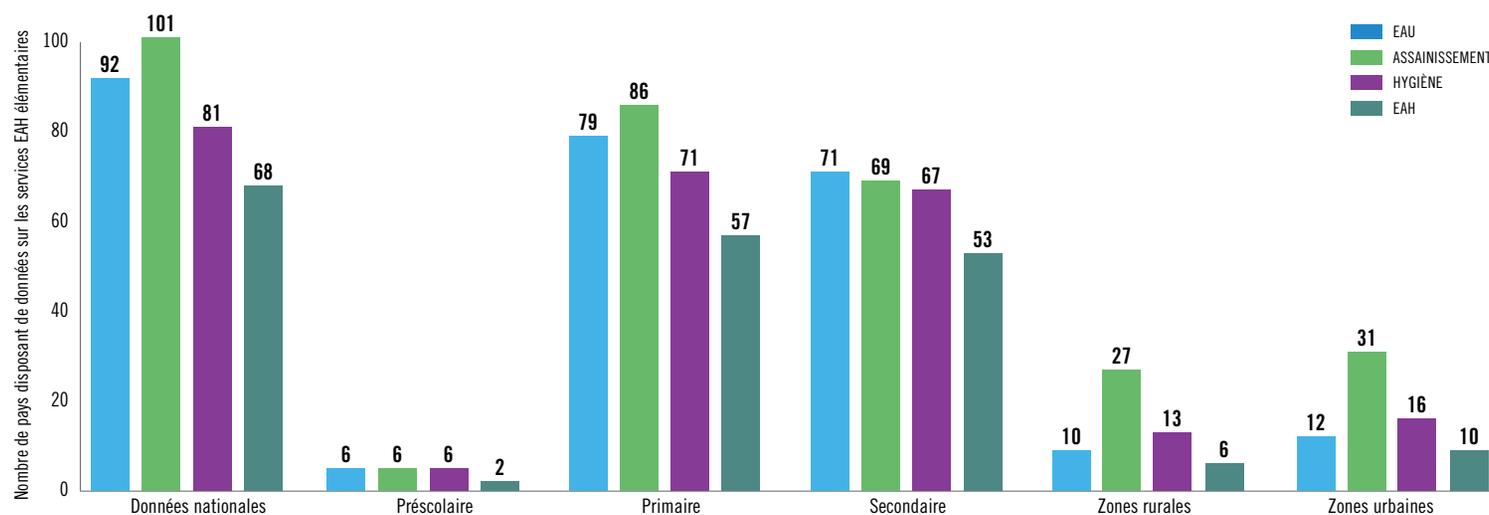


FIGURE 30 : Nombre de pays qui disposaient de données ventilées sur les services EAH élémentaires en 2016





SECTION QUATRE

Les établissements qui accueillent les plus jeunes enfants ont tendance à afficher la plus faible couverture de services EAH

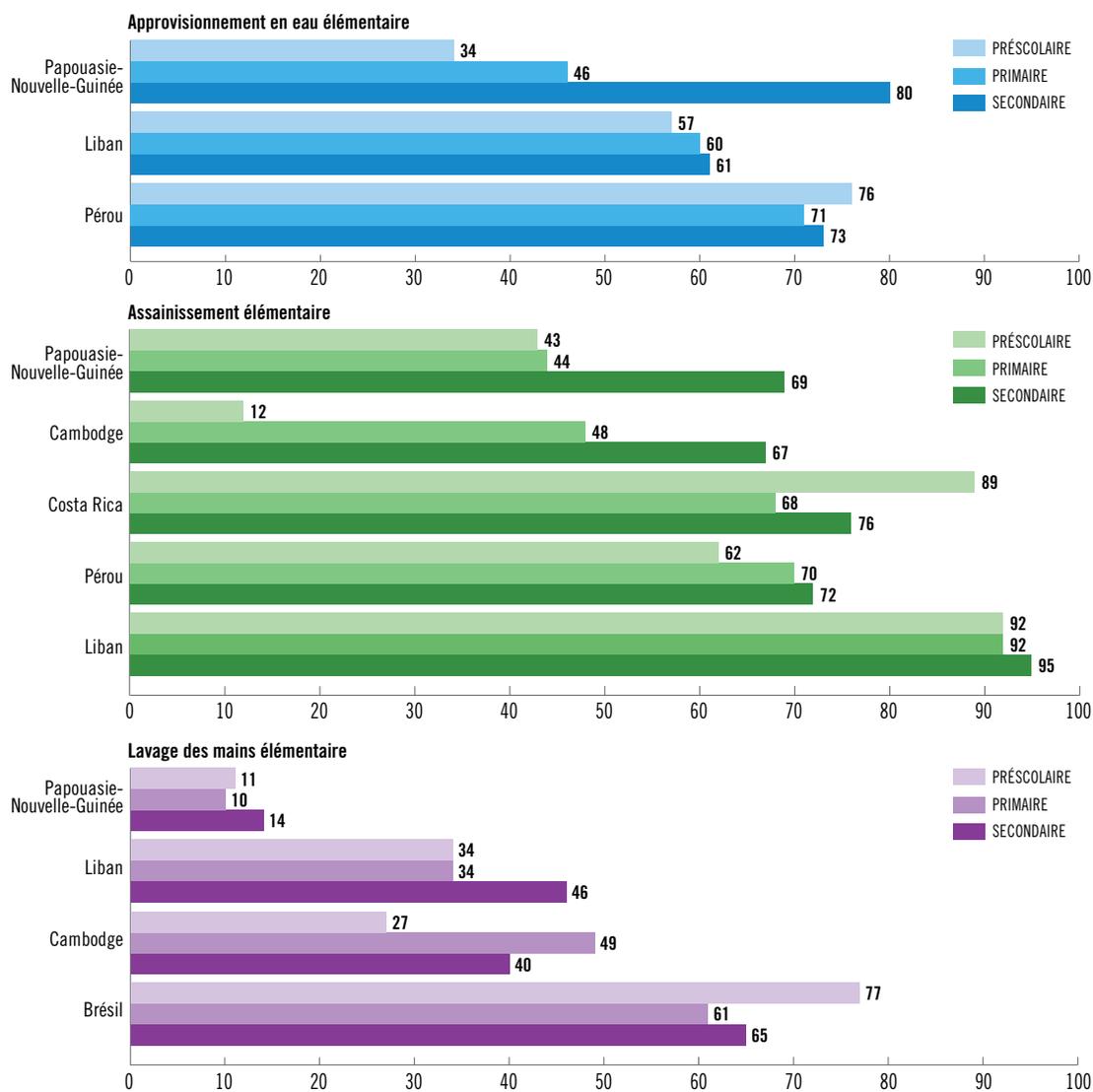


FIGURE 31 : Proportion d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire disposant de services élémentaires en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, par pays, 2016 (en %)

d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement ou d'hygiène (et sur les trois services à la fois) et le nombre de pays pouvant ventiler davantage les estimations nationales par type d'école (préscolaire, primaire et secondaire) et par milieu de résidence (urbain et rural). Bien que la plupart des pays qui disposent de données sur les services EAH élémentaires possèdent des données ventilées pour les écoles primaires et secondaires, seul un petit nombre de pays collectent des données spécifiques aux établissements préscolaires et relativement peu ventilent ces données par milieu de résidence.

Niveaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

Les données ventilées sur les services EAH dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires sont essentielles pour veiller à ce que tous les élèves bénéficient d'un cadre d'apprentissage sûr et inclusif, à tous les niveaux d'enseignement. Bien que les tranches d'âge soient susceptibles de varier d'un pays à l'autre, il est intéressant de comparer l'accès aux services EAH élémentaires pour chaque niveau d'enseignement.

En 2016, 53 pays avaient généré des estimations sur les services EAH élémentaires dans les écoles secondaires et 57 pays sur les mêmes services dans les écoles primaires, mais seuls deux pays possédaient ces données dans les établissements préscolaires (Figure 30). Ces données se sont avérées insuffisantes pour produire des estimations régionales et mondiales pour chaque niveau d'enseignement.

Dans les pays qui disposaient de données ventilées, il a été observé que la couverture des services EAH élémentaires était généralement inférieure dans les écoles préscolaires et primaires, par rapport aux établissements secondaires (Figure 31). Au Cambodge, par exemple, les établissements préscolaires et primaires présentaient une différence de 36 points de pourcentage dans leur couverture des services élémentaires d'assainissement et un écart de 22 points de pourcentage dans leur couverture des services élémentaires d'hygiène. Cela signifie que 0,9 million d'enfants en âge préscolaire étaient privés de services élémentaires d'assainissement dans leur établissement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée affichait un écart de 26 points de pourcentage entre

ENCADRÉ 8 :

Les services EAH et le développement de la petite enfance

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2018*¹² explique que « les enfants arrivent souvent à l'école sans être préparés à apprendre – quand bien même ils y parviennent. La malnutrition, les maladies, un faible investissement des parents et les conditions de vie difficiles en lien avec la pauvreté constituent autant d'entraves à l'apprentissage du jeune enfant. Des privations graves – en matière de nutrition, d'insalubrité ou d'absence de chaleur familiale – ont des effets durables en ce qu'elles nuisent au développement des fonctions cérébrales des nourrissons. » Un large éventail de preuves atteste de l'importance des services EAH dans le foyer pour la nutrition et la santé des jeunes enfants³⁷. Par ailleurs, des études ont montré que la mise à disposition d'installations élémentaires de lavage des mains et d'assainissement dans les établissements préscolaires et primaires permettrait de diminuer l'absentéisme, ainsi que les cas de diarrhée et de maladies infectieuses, telles que l'helminthe (ver) transmis par le sol, chez les jeunes enfants³⁸. Certaines données indiquent également que fournir de l'eau potable pour que les enfants puissent s'hydrater à l'école améliore leur mémoire, leur attention et leurs performances cognitives générales³⁹.

37 Cairncross, S et al., *Water, sanitation and hygiene: Evidence paper*, Département pour le développement international du Royaume-Uni, Londres, 2013. Disponible à l'adresse suivante : <<https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08a3ded915d622c000621/WASH-evidence-paper-april2013.pdf>>

38 Bowen, A et al., « A cluster-randomized controlled trial evaluating the effect of a handwashing-promotion program in Chinese primary schools », *American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, vol. 76, n° 6, p. 1166–1173, The American Society of Tropical Medicine, Oakbrook Terrace, IL, 2007. Disponible à l'adresse suivante : <www.ajtmh.org/content/journals/10.4269/ajtmh.2007.76.1166>

39 Benton, D, « Dehydration influences mood and cognition: A plausible hypothesis? », *Nutrients*, vol. 3, n° 5, p. 555–73, MDPI, Bâle, Suisse, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22254111>

la couverture des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles primaires et celle des écoles secondaires, et une différence de 25 points de pourcentage pour les services élémentaires d'assainissement. Sur les 1,3 million d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, 0,6 million avaient accès à un service élémentaire d'assainissement à l'école.

Un grand nombre de pays possèdent des estimations ventilées pour les écoles primaires et secondaires. La Figure 32 montre

Les données ventilées révèlent d'importantes disparités entre les écoles primaires et secondaires

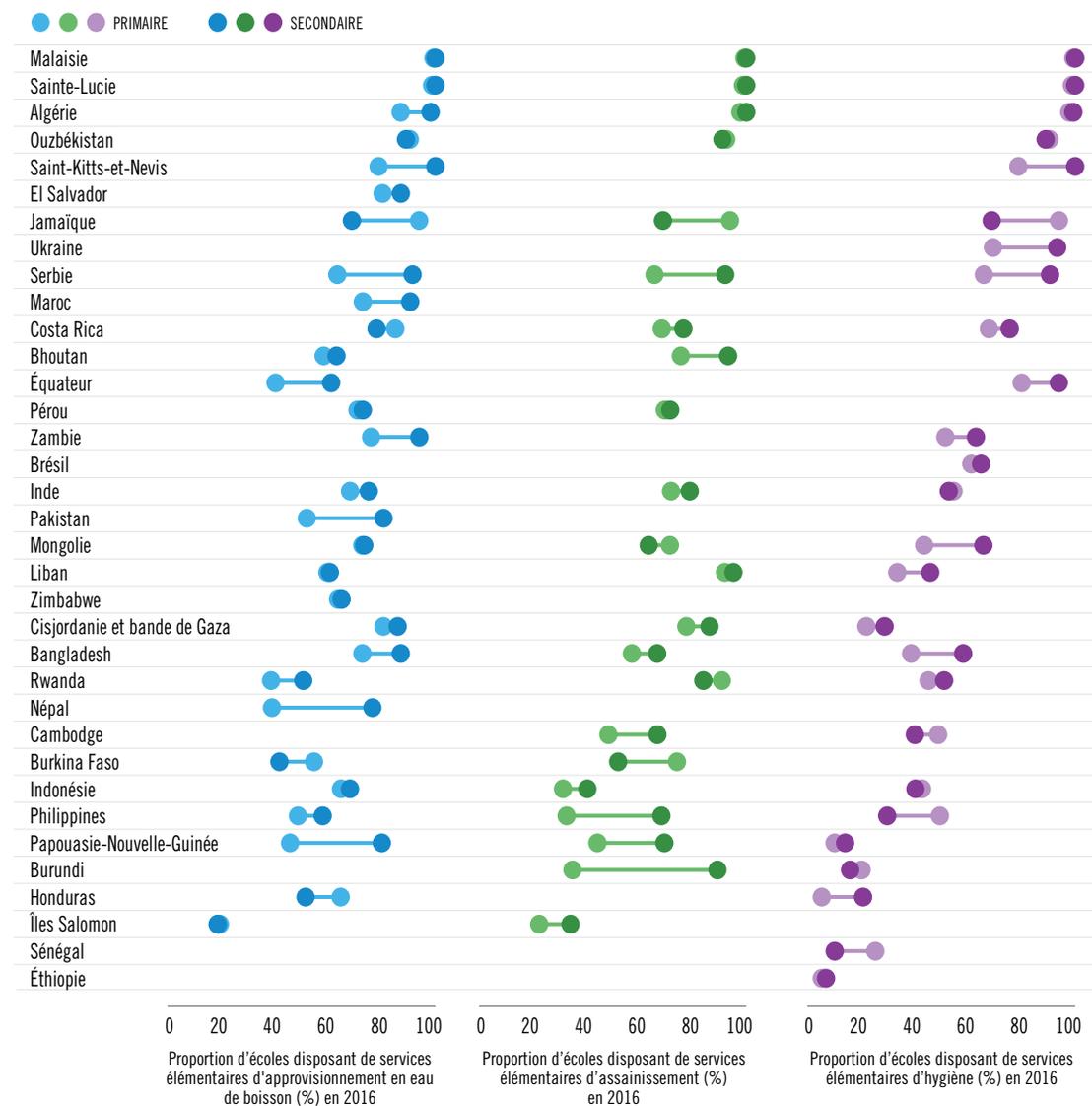


FIGURE 32 : Proportion d'établissements d'enseignement primaire et secondaire disposant de services élémentaires en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, 2016 (en %)



SECTION QUATRE

que dans la plupart de ces pays, la couverture des services EAH élémentaires est supérieure dans les écoles secondaires. Par exemple, le Burundi présente les plus fortes disparités en matière de couverture d'assainissement élémentaire, avec une couverture supérieure de 54 points de pourcentage dans les écoles secondaires, tandis que le Népal affiche une couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson supérieure de 37 points

de pourcentage dans les écoles secondaires et la Serbie, une couverture des services élémentaires de lavage des mains supérieure de 25 points de pourcentage dans ces établissements. L'inverse est cependant vrai dans un petit nombre de pays. Au Burkina Faso, par exemple, la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement est sensiblement plus élevée dans les écoles primaires.

De manière générale, la couverture des services EAH élémentaires est supérieure dans les écoles urbaines

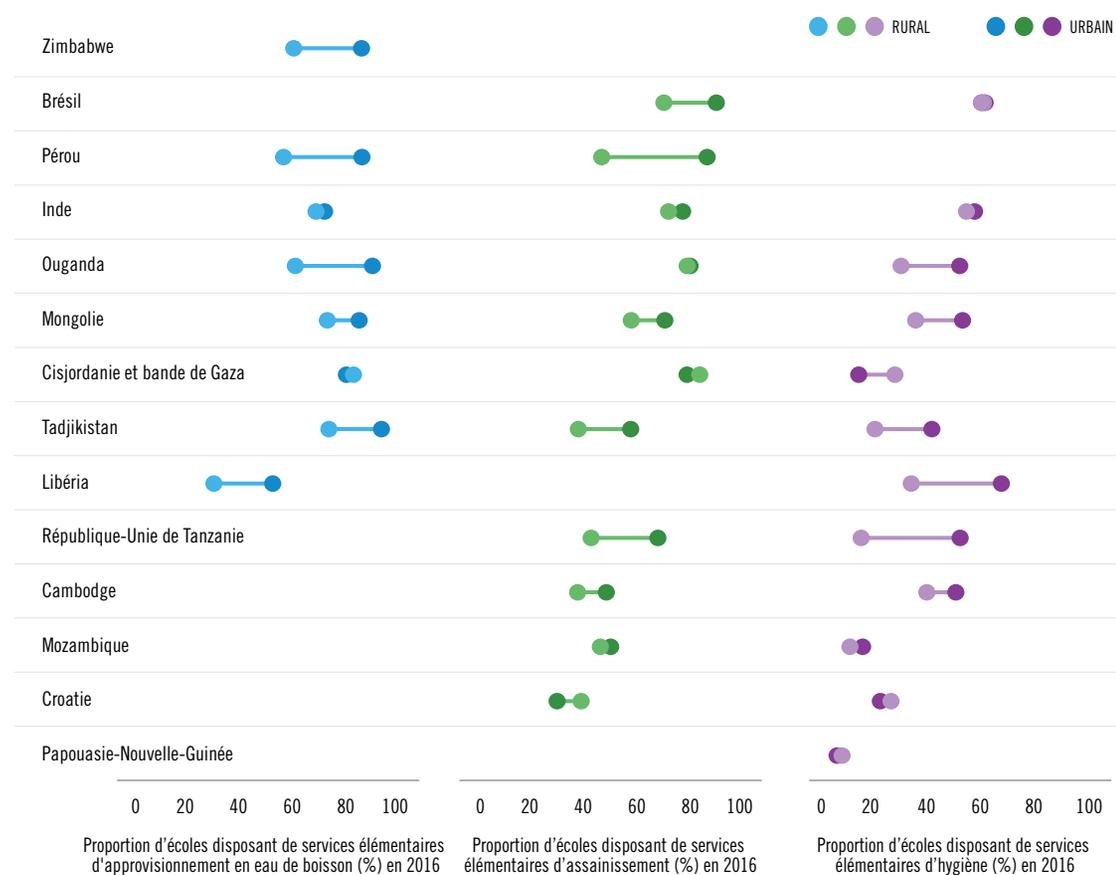


FIGURE 33 : Proportion d'écoles urbaines et rurales disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène, par pays, 2016 (en %)

Établissements scolaires en milieu urbain, rural et périurbain

Les données nationales sur les services EAH dans les écoles ne sont pas toujours ventilées par établissements urbains et établissements ruraux, ce qui restreint les possibilités de comparaison à une fraction de pays. Bien qu'il soit impossible de générer des estimations régionales et mondiales sur la proportion d'écoles en milieu urbain et en milieu rural qui répondent aux critères en matière de services élémentaires, on estime qu'en 2016, 11 % des écoles urbaines et 27 % des écoles rurales ne bénéficiaient d'aucun service d'approvisionnement en eau, et que 26 % des écoles rurales étaient privées de service d'assainissement. Les données sur les services d'assainissement en milieu urbain étaient insuffisantes pour calculer la proportion d'écoles qui n'y avait pas accès.

La Figure 33 illustre l'écart entre écoles urbaines et écoles rurales pour ce qui est de la couverture des services EAH élémentaires dans les pays qui disposaient de données en 2016. On constate notamment que dans la quasi-totalité des pays, la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson était nettement supérieure dans les écoles urbaines. En Ouganda, au Pérou et au Zimbabwe, les écarts de couverture entre les milieux urbains et ruraux dépassent les 25 points de pourcentage. De manière générale, la couverture des services élémentaires d'assainissement était supérieure dans les écoles urbaines. Le Pérou était le pays qui présentait le plus grand écart entre les milieux urbains et ruraux, à savoir 39 points de pourcentage. Les plus importantes disparités dans la couverture des services élémentaires d'hygiène ont été observées en République-Unie de Tanzanie et au Libéria qui présentaient respectivement un écart de 37 et 34 points de pourcentage entre les deux milieux.

Les enquêtes en milieu scolaire réalisées par le Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE) de l'UNESCO ont permis de collecter des données sur les services EAH dans les écoles de neuf pays d'Amérique latine. Les informations recueillies étaient suffisantes pour ventiler le taux de couverture par milieu rural, urbain et périurbain. La Figure 34 montre que la couverture des services d'approvisionnement en eau de boisson est généralement plus élevée dans les écoles urbaines que périurbaines, lesquelles restent toutefois mieux desservies que les écoles en milieu rural. Les plus fortes disparités en matière d'approvisionnement en eau de boisson sont observées au Pérou et en Équateur, où l'écart de couverture entre les écoles périurbaines et rurales est d'environ 50 points de pourcentage. Les écarts concernant le *nombre suffisant*

de toilettes dans les écoles sont moins marqués ; au Guatemala et en Uruguay, la couverture de ces installations est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain et périurbain.

Régions infranationales

De nombreux ensembles de données permettent de ventiler les informations relatives à la couverture des services EAH élémentaires par régions infranationales, tels que les districts. La Figure 35 illustre les inégalités dans la couverture de ces services dans les écoles des régions infranationales de trois pays. Au Belize, tous les districts ont atteint une couverture de services EAH élémentaires dans les écoles à hauteur d'au moins 50 %, mais des disparités persistent. Bien que

En 2016, la couverture des services d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles d'Amérique latine était plus importante en milieu urbain, suivi du milieu périurbain, puis du milieu rural

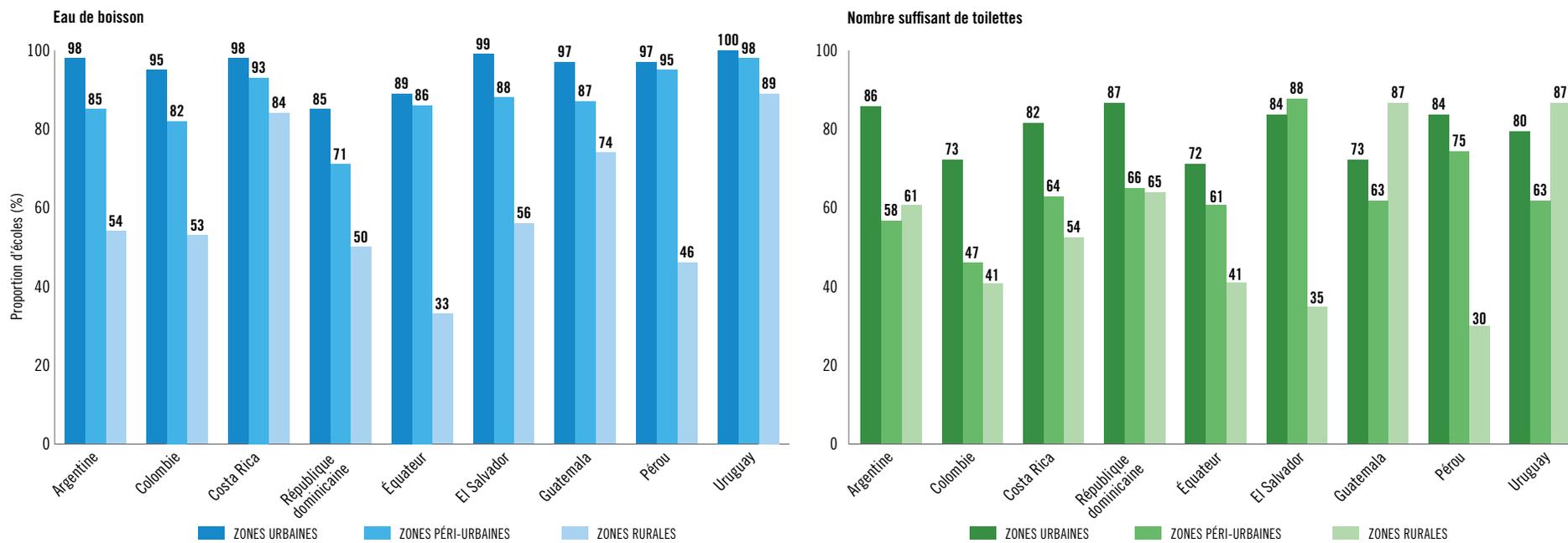


FIGURE 34 : Proportion d'écoles qui bénéficient d'un service eau de boisson et d'un nombre de toilettes suffisant dans les milieux urbains, périurbains et ruraux de neuf pays d'Amérique latine, 2016 (en %)

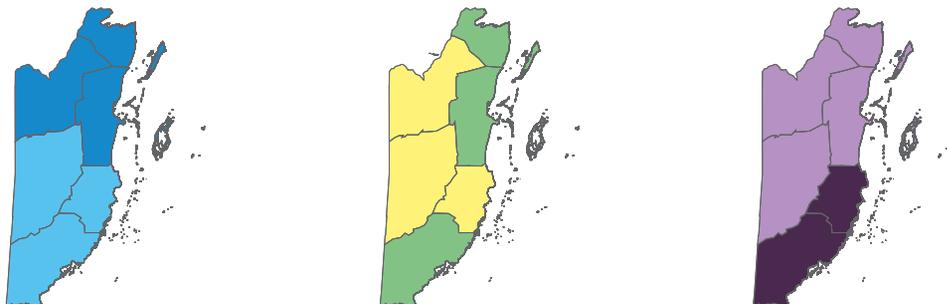
Remarque : données tirées de la Deuxième étude explicative et comparative régionale du LLECE de l'UNESCO (2008).



SECTION QUATRE

Les données ventilées mettent en lumière les inégalités entre les régions infranationales en matière de couverture des services EAH dans les écoles

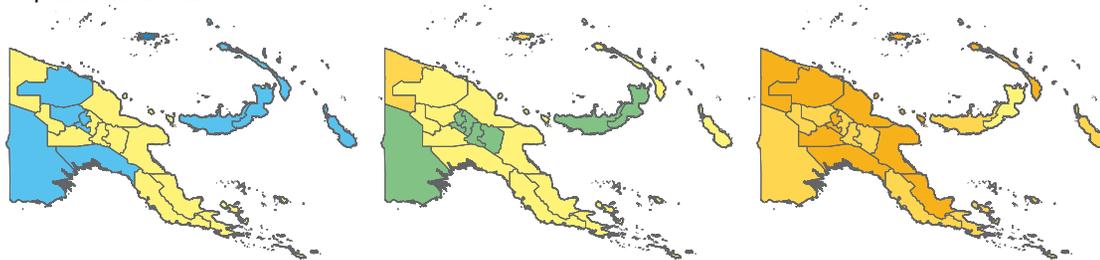
Belize



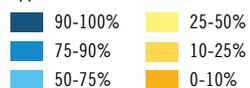
Liban



Papouasie-Nouvelle-Guinée



Approvisionnement en eau élémentaire (%)



Assainissement élémentaire (%)



Hygiène élémentaire (%)



FIGURE 35: Couverture infranationale des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles du Belize, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Liban

la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson soit supérieure dans les districts de Corozal, Orange Walk et Belize, au nord du pays, la couverture des services élémentaires d'assainissement est meilleure dans les districts côtiers et la couverture des services d'hygiène est plus élevée dans les districts de Stann Creek et Toledo, au sud du pays.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, moins de la moitié des provinces affichent une couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles d'au moins 50 % et la plus faible couverture en la matière est enregistrée dans les provinces du nord et des hauts plateaux. La couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles ne dépasse pas les 25 %, à l'exception des provinces de Nouvelle-Bretagne orientale et de Chimbu. Au Liban, tous les gouvernorats ont atteint une couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles de plus de 50 %, à l'exception d'Akkar au nord et de Nabatieh au sud. Seul le gouvernorat de Beyrouth est parvenu à dépasser 50 % de couverture en matière d'installations élémentaires pour le lavage des mains dans les écoles, tandis que la couverture de ces équipements dans les gouvernorats du sud est inférieure à 25 %.

Écoles publiques, privées et autres types d'établissements d'enseignement

Une autre dimension importante à prendre en compte lors de l'analyse des inégalités en matière de services dans les écoles réside dans les différents types d'écoles existants, dont les écoles publiques, privées, religieuses ou gérées par la communauté. Plusieurs pays collectent des données distinctes pour les écoles publiques et les écoles privées. Toutefois, même si ces données révèlent des disparités dans la couverture des services d'eau et d'assainissement, aucune tendance constante ne peut être dégagée (Figure 36). Il est important de noter que la définition des écoles publiques et privées varie considérablement au sein même des pays et d'un pays à l'autre. Les écoles privées, par exemple, regroupent aussi bien les grands établissements d'élite urbains que les petites écoles rurales gérées par des organisations non gouvernementales (ONG).

Les types d'écoles varient en fonction du contexte national. Par exemple, le SIGE au Mali distingue non seulement les établissements publics et privés, mais aussi les madrasas (écoles religieuses) et les écoles communautaires. La Figure 37 montre que la couverture des toilettes fonctionnelles est meilleure que celle des toilettes non mixtes fonctionnelles, et ce, dans les quatre types d'écoles, et que ce taux est nettement plus élevé dans les écoles privées et publiques que dans les madrasas ou encore les écoles communautaires, lesquelles affichent le plus faible taux de couverture.

Selon le SIGE du Bhoutan, en 2016, 12 000 élèves étaient scolarisés dans des institutions monastiques, tandis que 169 560 enfants étaient scolarisés dans des établissements d'enseignement général. Or, une récente étude a révélé que les institutions monastiques avaient un meilleur taux de couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau que les écoles non monastiques, mais une plus faible couverture en matière de services élémentaires d'assainissement. En 2014, le SIGE de Namibie a indiqué que les internats étaient plus susceptibles que les autres écoles d'être équipés, d'une part, d'eau et de savon pour le lavage des mains et, d'autre part, de toilettes séparées pour les filles, pouvant être verrouillées. Par ailleurs, ces établissements étaient plus enclins à respecter le quota national d'une cabine de toilettes pour 30 garçons ou 30 filles.

Au Mali, les écoles gérées par la communauté affichent la plus faible couverture de services d'assainissement

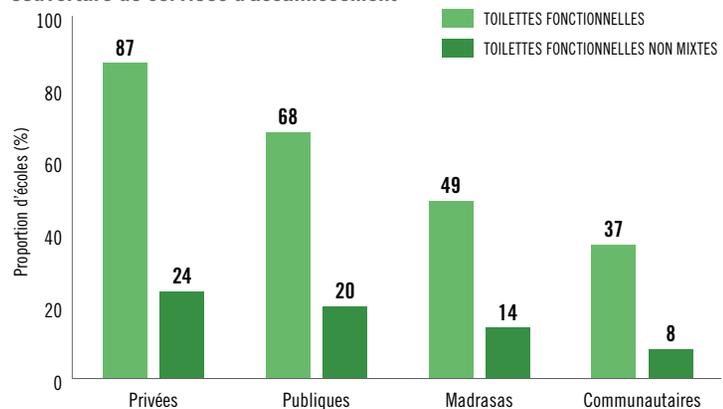


FIGURE 37 : Proportion d'écoles primaires maliennes équipées de toilettes non mixtes fonctionnelles, par type d'école (en %)

Des disparités en matière de couverture des services EAH sont également observées entre les écoles publiques et privées

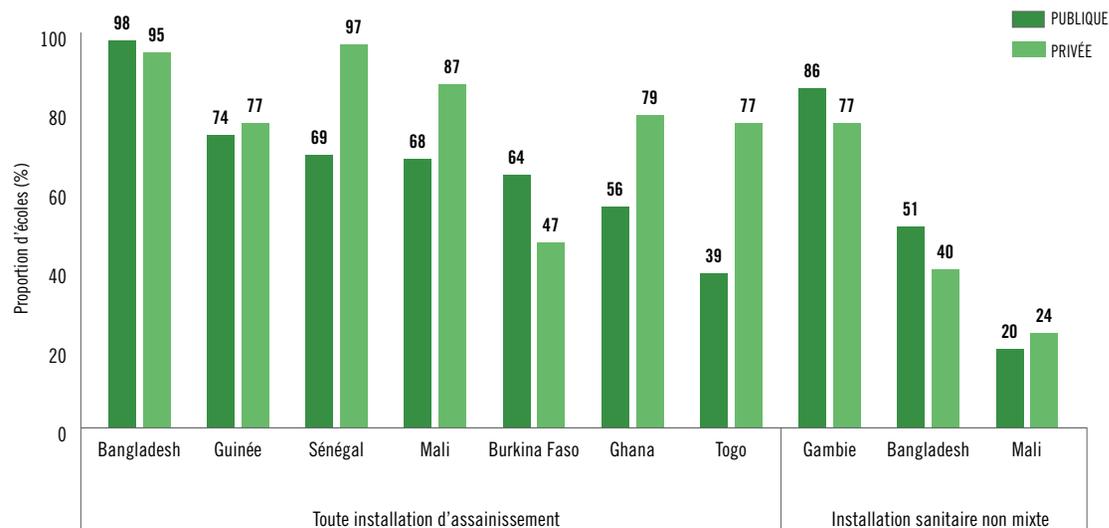
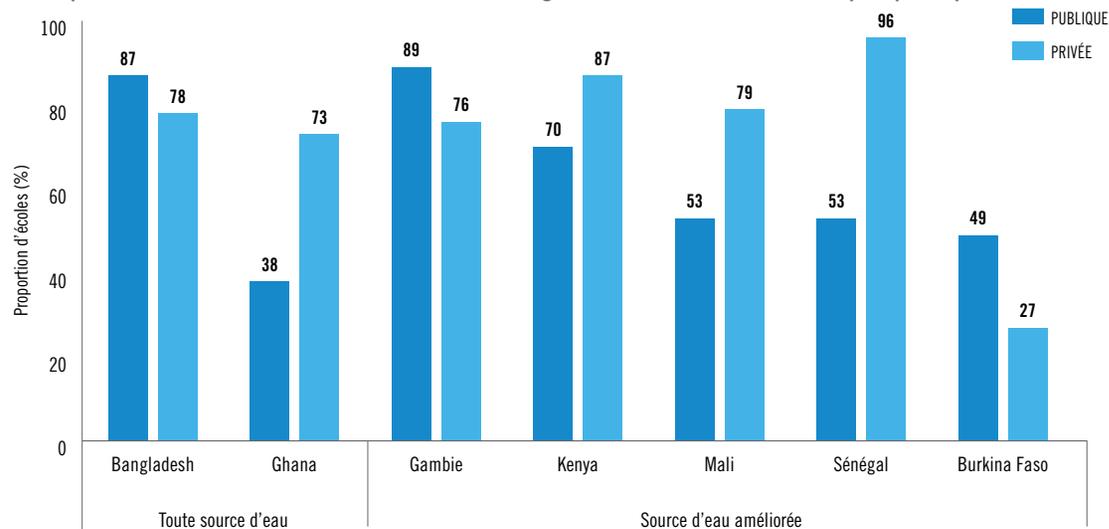


FIGURE 36 : Proportion d'écoles primaires publiques et privées ayant accès à une installation d'assainissement, quelle qu'elle soit, à des toilettes non mixtes, à une source d'eau et à une source d'eau améliorée (en %)



La couverture des services EAH au sein des ménages et des écoles varie considérablement d'un pays à l'autre

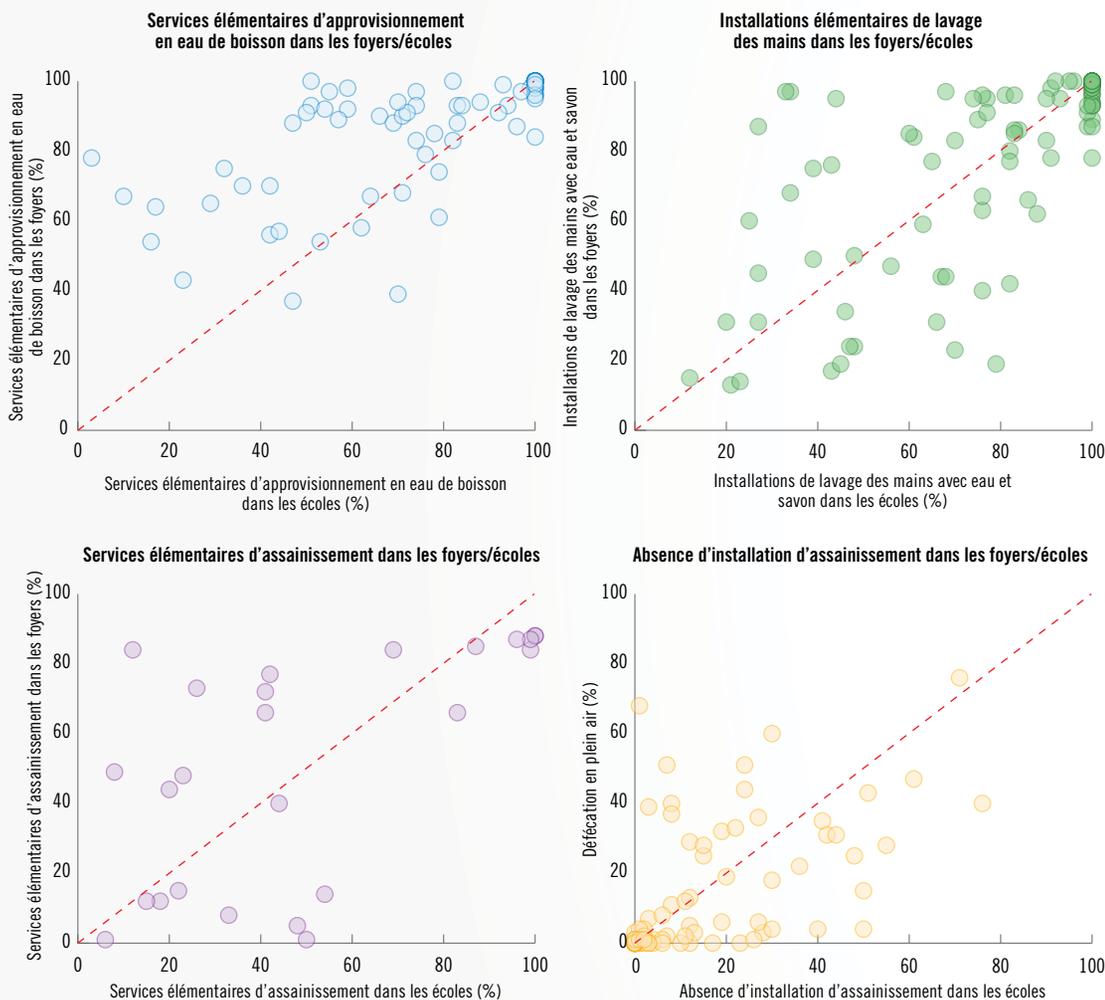


FIGURE 38 : Proportion de foyers et d'écoles ayant accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, à des services élémentaires d'assainissement, à des installations élémentaires de lavage des mains et à aucune installation d'assainissement, par pays (en %)

Remarque : les estimations relatives aux foyers sont tirées du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD. OMS/UNICEF, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf

Accès universel aux services EAH dans les foyers et les écoles

Les cibles ODD visent à mettre fin à la défécation à l'air libre et à atteindre l'accès universel aux services EAH dans les foyers, les écoles et d'autres environnements institutionnels. Bien que la définition des services EAH diffère d'un foyer à l'autre et d'une école à l'autre, les catégories techniques des installations améliorées et non améliorées sont immuables et il est intéressant de constater dans quelle mesure les pays manquant de services EAH élémentaires dans les écoles affichent également une faible couverture de ces services dans les foyers. La Figure 38 révèle que dans la plupart des pays, la couverture nationale des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les foyers est plus élevée que celle des écoles, tandis que l'inverse s'observe pour les services d'assainissement. Aucune tendance claire ne se dégage concernant la couverture des installations de lavage des mains.

La défécation à l'air libre⁴⁰ est étroitement liée à l'extrême pauvreté et les 892 millions de personnes qui la pratiquent à l'heure actuelle se concentrent principalement dans un petit nombre de pays. Selon les estimations 2017 du JMP, les pays qui enregistrent un fort taux de défécation à l'air libre manquent souvent d'installations d'assainissement dans leurs écoles. Au Niger, par exemple, près des

⁴⁰ La défécation à l'air libre fait référence aux matières fécales humaines qui sont évacuées dans les champs, les forêts, les buissons, les plans d'eau ouverts, sur les plages et dans d'autres espaces ouverts, ou mises au rebut avec les déchets solides.





trois quarts de la population s'adonnent encore à cette pratique et la même proportion d'écoles manque d'installations sanitaires. En Érythrée, trois personnes sur quatre pratiquent la défécation à l'air libre et deux écoles sur cinq ne sont pas équipées d'installations d'assainissement. De même, en Mauritanie, près d'un tiers de la population pratique la défécation à l'air libre et deux tiers des écoles sont privés d'installations d'assainissement.

L'intégration des questions d'EAH dans les programmes scolaires est un point de départ vers l'éducation, la sensibilisation et le changement des comportements des populations, nécessaires pour réaliser la cible de l'ODD 6 visant à mettre fin à la défécation à l'air libre dans les pays susmentionnés et dans tous les autres pays d'ici 2030. L'Inde, par exemple, a rapidement amélioré l'accès aux installations d'assainissement dans les écoles. La Figure 39 montre qu'entre 2000 et 2016, la proportion d'écoles qui n'avait pas accès à une installation d'assainissement a baissé plus rapidement que la proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre⁴¹. Au vu de cette tendance, le JMP a estimé qu'en 2016 presque toutes les écoles d'Inde avaient accès à une forme d'installation d'assainissement, alors que dix ans plus tôt, la moitié des écoles du pays avaient déclaré en être privées. Entre 2000 et 2016, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en Inde est passé de 352 millions à 378 millions.

L'Inde a rapidement amélioré l'accès des installations d'assainissement dans les écoles

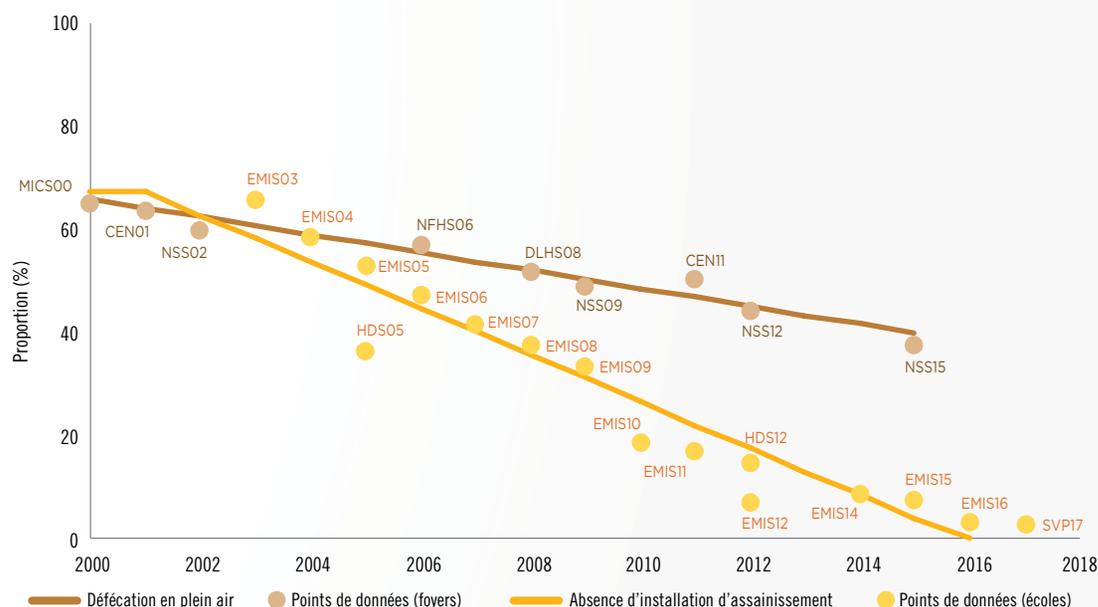


FIGURE 39 : Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre et proportion d'écoles n'ayant accès à aucune installation d'assainissement, Inde, 2000-2016 (en %)

Remarque : les estimations relatives aux foyers sont tirées du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD. OMS/UNICEF, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf

41 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD. OMS/UNICEF, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/01/JMP-2017-report-fr_0.pdf>



Renforcement du suivi et services de niveau avancé

Définir les services EAH de niveau avancé dans les écoles

Les cibles ODD liées à l'accès universel aux services EAH élémentaires dans les écoles viennent renforcer les accords internationaux existants sur les droits fondamentaux à l'éducation et à des services d'eau et d'assainissement sûrs. Toutefois, des améliorations continues sont nécessaires pour aller au-delà des services EAH élémentaires dans toutes les écoles et assurer progressivement l'exercice des droits fondamentaux (Box 9).

Chaque gouvernement doit décider de la manière dont il souhaite intégrer les cibles et indicateurs mondiaux des ODD dans ses politiques et stratégies nationales, en fonction du contexte national et des priorités et ressources du pays. Les pays ayant déjà atteint un niveau de service élémentaire dans toutes leurs écoles doivent se fixer de nouveaux objectifs pour améliorer davantage le niveau de service.

Par exemple, un rapport rendu en 2016 par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe⁴² a mis en évidence le fait que les services EAH élémentaires étaient déjà la norme dans de nombreuses écoles européennes et a fourni des recommandations pour adopter des indicateurs supplémentaires qui pourraient être pris en compte selon le contexte et la disponibilité des ressources de suivi. Ces recommandations comprenaient notamment la mise en conformité de la qualité de l'eau potable avec les directives nationales et/ou de l'OMS, la fourniture systématique de papier toilette dans les toilettes, la mise à disposition d'un endroit isolé pour changer et éliminer en toute sécurité les produits d'hygiène menstruelle et la promotion de l'hygiène des mains dans les écoles (Box 10).

42 Van Maanen, P et al., *Prioritizing pupils' education, health and well-being. Water, sanitation and hygiene in schools in the pan-European region*, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, Copenhague, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0007/321838/Prioritizing-pupils-education-health-well-being-en.pdf?ua=1>

ENCADRÉ 9:

Réalisation progressive des droits fondamentaux à l'éducation et à des services d'eau et d'assainissement sûrs

Le droit à l'éducation porte essentiellement sur le droit d'accès à l'éducation à tous les stades de l'enfance, le droit à une éducation de qualité à la fois en matière de programme et de cadre d'apprentissage, et le droit au respect dans le cadre d'apprentissage. Bien que la fourniture de services EAH dans les écoles concerne directement la qualité du cadre d'apprentissage, des services inadaptés peuvent également entraver l'accès à l'éducation, en particulier des filles et des personnes à mobilité réduite, et bafouer le respect des élèves présentant une identité de genre différente.

Le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation a recommandé aux États d'allouer davantage de ressources aux infrastructures scolaires, en précisant que « les infrastructures en question doivent être implantées dans le périmètre des

communautés, alimentées en eau potable et équipées d'installations sanitaires privées sûres et séparées pour les fillettes et les adolescentes ». Par ailleurs, il a ajouté qu'il était nécessaire de « prévoir des dispositifs efficaces afin de fournir des protections hygiéniques aux adolescentes, en particulier dans les zones rurales, et leur garantir la possibilité d'utiliser des installations sanitaires adéquates »⁴³.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement porte essentiellement sur l'accessibilité, la disponibilité, l'acceptabilité et la qualité des services eux-mêmes. Le

43 Commission des droits de l'homme des Nations Unies, soixante-deuxième session sur le point 10 de l'ordre du jour relatif aux droits sociaux et culturels : *Le droit à l'éducation des filles. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation*, 8 février 2016. Disponible à l'adresse suivante : <<https://undocs.org/fr/E/CN.4/2006/45>>

Rapporteur spécial a indiqué que les « installations sanitaires doivent être physiquement accessibles à tous à l'intérieur de chaque foyer, établissement de santé ou d'enseignement, établissement ou lieu public et sur les lieux de travail, ou à proximité immédiate de ces structures ».

Le Comité des droits de l'enfant a également établi un parallèle entre l'assainissement et l'éducation dans ses observations finales et a fait remarquer que, bien que la responsabilité directe de l'enseignement incombe généralement à un ministère précis, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour coordonner la planification, la budgétisation et la mise en œuvre à travers les différents ministères et à tous les niveaux d'enseignement.





ENCADRÉ 10 :

Définir les services EAH de niveau avancé dans les écoles de Serbie

Le gouvernement de la République de Serbie a réalisé une enquête dans les écoles rurales de deux régions en utilisant les questions essentielles recommandées par le JMP de l'OMS/UNICEF pour le suivi des services EAH élémentaires dans les écoles¹⁸, ainsi qu'une série supplémentaire de questions relative aux services de niveau avancé. Alors que la plupart des écoles interrogées fournissaient des services EAH élémentaires, rares étaient celles qui répondaient aux critères des services de niveau avancé. Les principaux obstacles à la satisfaction des critères du niveau avancé étaient la qualité de l'eau potable, l'accessibilité des installations pour les enfants handicapés et l'offre d'un enseignement et d'installations adaptés à la gestion de l'hygiène menstruelle.

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Core questions and indicators for monitoring WASH in schools in the Sustainable Development Goals*, OMS/UNICEF, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/report/jmp-core-questions-monitoring-wash-schools-2018>

NIVEAU DU SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	PROPORTION D'ÉCOLES	RAISONS POUR LESQUELLES LE NIVEAU AVANCÉ DE SERVICE N'A PAS ÉTÉ ATTEINT	
Avancé	5.9%		
Élémentaire	92.8%	L'eau n'est pas disponible en permanence au sein de l'établissement	5.5%
		L'eau de boisson n'est pas accessible aux enfants handicapés	89.9%
		L'eau n'est pas potable	42.8%
Limité	0.8%		
Pas de service	0.4%		
NIVEAU DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	PROPORTION D'ÉCOLES	RAISONS POUR LESQUELLES LE NIVEAU AVANCÉ DE SERVICE N'A PAS ÉTÉ ATTEINT	
Avancé	0.4%		
Élémentaire	84.9%	Les toilettes sont insalubres	3.4%
		Les toilettes ne sont pas accessibles aux enfants handicapés	99.6%
		Le nombre de toilettes est insuffisant (+ de 25 garçons/filles par cabine de toilettes)	10.9%
		Absence de solution pour l'élimination des produits d'hygiène menstruelle	76.9%
Limité	11.8%		
Pas de service	2.9%		
NIVEAU DU SERVICE D'HYGIÈNE	PROPORTION D'ÉCOLES	RAISONS POUR LESQUELLES LE NIVEAU AVANCÉ DE SERVICE N'A PAS ÉTÉ ATTEINT	
Avancé	0.8%		
Élémentaire	92.4%	Les installations de lavage des mains ne sont pas accessibles aux enfants handicapés	97.1%
		Aucune sensibilisation à l'hygiène menstruelle n'est proposée	49.6%
Limité	5.9%		
Pas de service	0.8%		

Source: Gouvernement de Serbie (2017), Water, Sanitation and Hygiene (WASH) in Rural Schools in Sumadija and Pomoravlje in the Republic of Serbia

Les critères normatifs des droits de l'homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement constituent un cadre utile pour identifier les indicateurs supplémentaires pouvant être utilisés, si les ressources le permettent, pour améliorer le suivi des services EAH dans les écoles et étayer la création de futurs repères en vue du déploiement de niveaux de services plus avancés. Les données actuellement disponibles concernent uniquement un petit nombre de pays. La section suivante donne donc des exemples de données supplémentaires pouvant être collectées pour enrichir la base de données. Elles concernent notamment : l'accessibilité des installations d'EAH pour tous les élèves, y compris les élèves handicapés ; la disponibilité en eau de boisson et le nombre d'installations d'assainissement ; la qualité des installations disponibles dans les écoles ; et leur degré d'acceptabilité par les élèves et le personnel des établissements, en particulier par les filles et les élèves présentant une identité de genre différente.

Accessibilité des services EAH dans les écoles

La cible 4.a des ODD vise à construire, rénover et adapter les infrastructures scolaires pour s'assurer qu'elles soient accessibles à tous les élèves et enseignants, y compris ceux en situation de handicap. Cela consiste non seulement à s'assurer que les bâtiments et locaux des établissements scolaires sont accessibles, mais aussi à veiller à ce que les installations d'EAH dans les écoles soient à la disposition de tous.

Pour répondre aux critères en matière de service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson, de l'eau provenant d'une source d'eau améliorée doit être disponible à l'école le jour de l'enquête. Toutefois, cette source améliorée peut être située dans l'enceinte de l'école ou à proximité. En Ouganda et en Sierra Leone, la plupart des écoles utilisent une source d'eau améliorée. Pourtant, seuls 60 % des écoles d'Ouganda et 42 % des écoles de Sierra Leone disposent d'une source d'eau améliorée dans l'enceinte de l'établissement (Figure 40).

L'accessibilité des installations de lavage des mains dépend largement de leur emplacement et il a été démontré que les élèves sont plus susceptibles de se laver les mains aux moments clés, comme avant manger ou après avoir utilisé les toilettes, si les installations de lavage des

Souvent, les écoles ne disposent pas de source d'eau améliorée dans l'enceinte de l'établissement

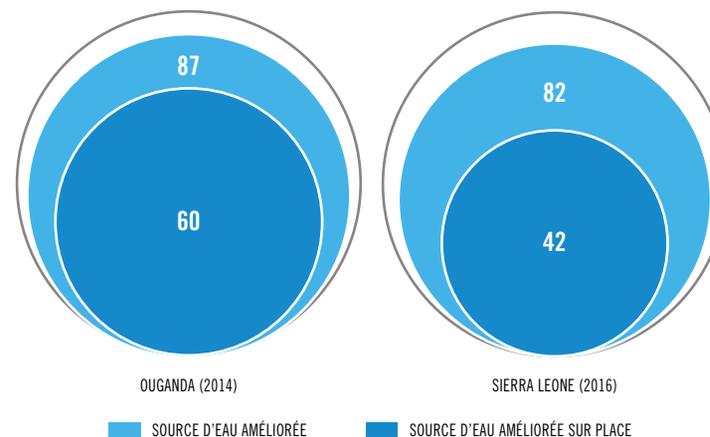


FIGURE 40 : Proportion d'écoles ayant accès à une source d'eau améliorée et proportion d'écoles disposant d'une source d'eau améliorée dans l'enceinte de l'établissement, en Ouganda et en Sierra Leone (en %)

Les installations de lavage des mains ne se situent pas systématiquement à proximité des toilettes

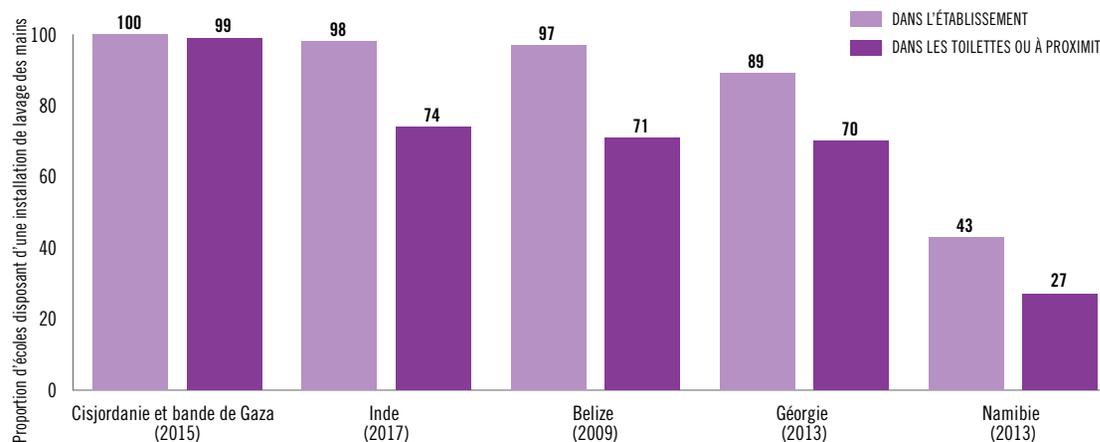


FIGURE 41 : Proportion d'écoles disposant d'installations de lavage des mains à différents endroits, par pays (en %)



Dans la plupart des pays disposant de données en la matière, moins de 50 % des établissements scolaires étaient équipés de toilettes accessibles aux élèves à mobilité réduite

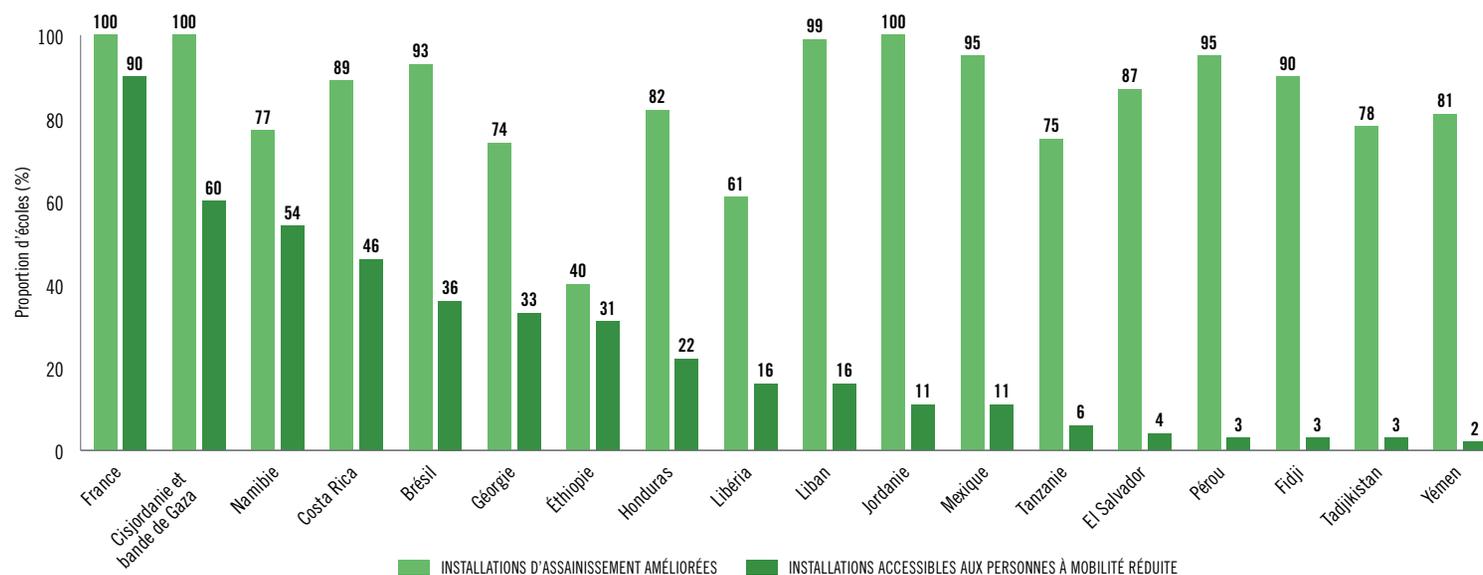


FIGURE 42 : Proportion d'écoles équipées d'installations d'assainissement améliorées et d'installations accessibles aux personnes à mobilité réduite (les définitions nationales varient) (en %)

mains sont situées à proximité immédiate des toilettes ou des espaces de restauration⁴⁴. L'emplacement des installations a été étudié au travers de plusieurs enquêtes menées récemment dans les écoles ; les résultats ont montré que, bien que les établissements scolaires disposent fréquemment d'installations de lavage des mains, ces dernières ne sont pas toujours disponibles à proximité immédiate des toilettes (Figure 41). Par exemple, en Inde et au Belize, la quasi-totalité des écoles disposait d'installations de lavage des mains dans l'enceinte de l'établissement, mais moins des trois quarts proposaient de tels équipements dans ou à proximité des toilettes. En Namibie, seule une école sur quatre possédait des installations de lavage des mains dans ou à proximité des toilettes.

Parmi les 18 pays en mesure de fournir des données sur l'accessibilité des installations sanitaires aux élèves à mobilité réduite, le taux de

couverture varie, mais des disparités importantes sont observées dans de nombreux pays entre la proportion d'écoles équipées d'installations d'assainissement améliorées et la proportion d'écoles qui disposent d'installations accessibles (Figure 42). Les écarts les plus importants ont été constatés au Pérou et aux Fidji, avec des différences de 92 et 87 % points de pourcentage. Dans 11 de ces pays, moins de 25 % des établissements scolaires étaient équipés de toilettes accessibles.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour harmoniser les définitions et indicateurs nationaux en matière d'accessibilité des toilettes et pouvoir ainsi comparer les progrès entre les pays. Par exemple, le Pérou considère que des toilettes sont accessibles lorsque celles-ci sont dotées d'une barre d'appui et qu'elles ne présentent pas d'obstacle qui pourrait empêcher un fauteuil roulant de manœuvrer. Aux Fidji, la définition de toilettes accessibles comprend notamment l'installation d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants.

⁴⁴ Chittleborough, C et al., « Factors influencing hand washing behaviour in primary schools: Process evaluation within a randomized controlled trial », *Health Education Research*, vol. 27, n° 6, p. 1055–1068, Oxford University Press, Oxford, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <<https://academic.oup.com/her/article/27/6/1055/656533>>

Au Tadjikistan, des toilettes accessibles sont des toilettes séparées pour les élèves handicapés. En Inde, bien que 29 % des écoles indiquent être équipées de toilettes accessibles aux enfants ayant des besoins spécifiques, seuls 14 % disposent de toilettes dotées au moins d'une rampe d'accès et d'une main-courante et 6 % possèdent également des toilettes à large ouverture – pour permettre le passage d'un fauteuil roulant – et dotées d'une barre d'appui⁴⁵.

La série chronologique du recensement du secteur de l'éducation au Brésil montre que la proportion d'écoles équipées de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite a augmenté rapidement au cours de la dernière décennie, passant de 7 % en 2005 à 36 % en 2016 (Figure 43). Ce même recensement offre également des données sur la proportion d'écoles dotées de toilettes accessibles aux jeunes enfants et montre que ces installations sont plus fréquentes dans les établissements préscolaires que les écoles primaires. Entre 2009 et 2016, la proportion d'établissements préscolaires équipés de toilettes accessibles aux jeunes enfants a doublé, passant de 27 % à 54 %.

En 2016, l'Éthiopie comptait 8,4 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Un établissement primaire sur cinq disposait d'installations de lavage des mains, mais seul un établissement sur dix proposait des installations de lavage des mains accessibles aux jeunes enfants. Près de neuf écoles primaires sur dix possédaient des toilettes, mais moins de la moitié étaient accessibles aux jeunes enfants (Figure 44). Les définitions nationales de l'accessibilité des installations aux jeunes enfants varient et englobent aussi bien les latrines, les évier et les fontaines d'eau adaptés pour faciliter l'accès et l'utilisation par de jeunes enfants, que des mesures de sécurité supplémentaires visant à empêcher que des enfants tombent dans les puits ou les latrines à fosse.

Disponibilité des services EAH dans les écoles

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement prévoit des services en quantité suffisante pour répondre à tout moment aux besoins essentiels des populations, mais précise également que les normes minimales en matière de disponibilité sont propres à chaque contexte. Certains pays collectent des informations sur le nombre de toilettes, d'urinoirs et d'installations de

Au Brésil, la couverture des toilettes adaptées aux élèves à mobilité réduite a augmenté rapidement depuis 2005

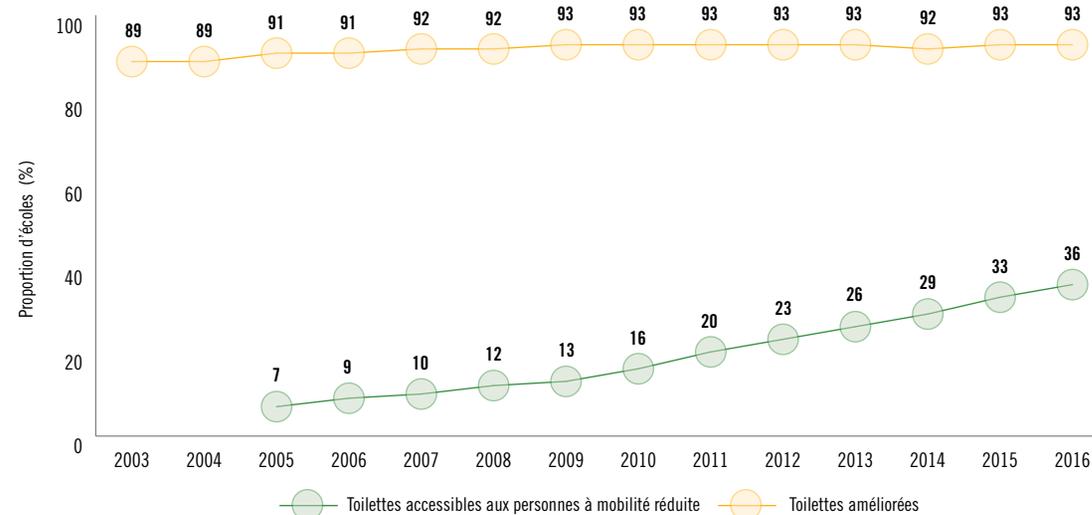


FIGURE 43 : Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, Brésil, 2000-2016 (en %)

En 2016, seule la moitié des toilettes et des installations de lavage des mains dans les établissements préscolaires d'Éthiopie étaient accessibles aux jeunes enfants

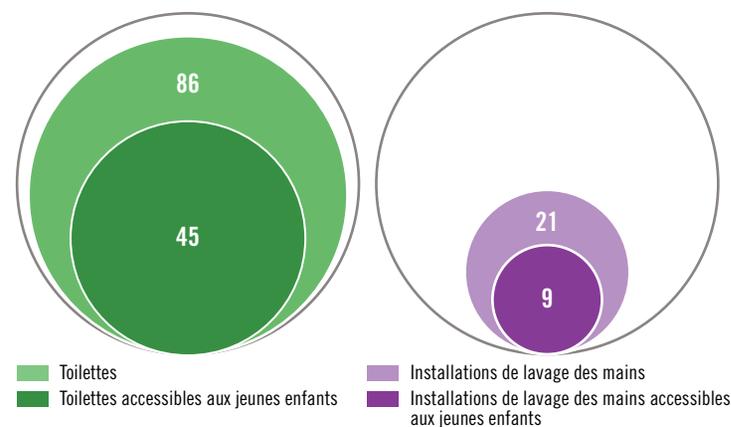


FIGURE 44 : Proportion d'écoles primaires en Éthiopie équipées d'installations d'EAH et d'installations d'EAH accessibles aux jeunes enfants, 2016 (en %)

45 D'après les données 2016-2017 fournies par le programme Swachh Vidyalaya Puraskar portant sur 268 080 écoles.



SECTION CINQ

Le nombre d'élèves pour une cabine de toilettes varie considérablement entre les pays disposant de données

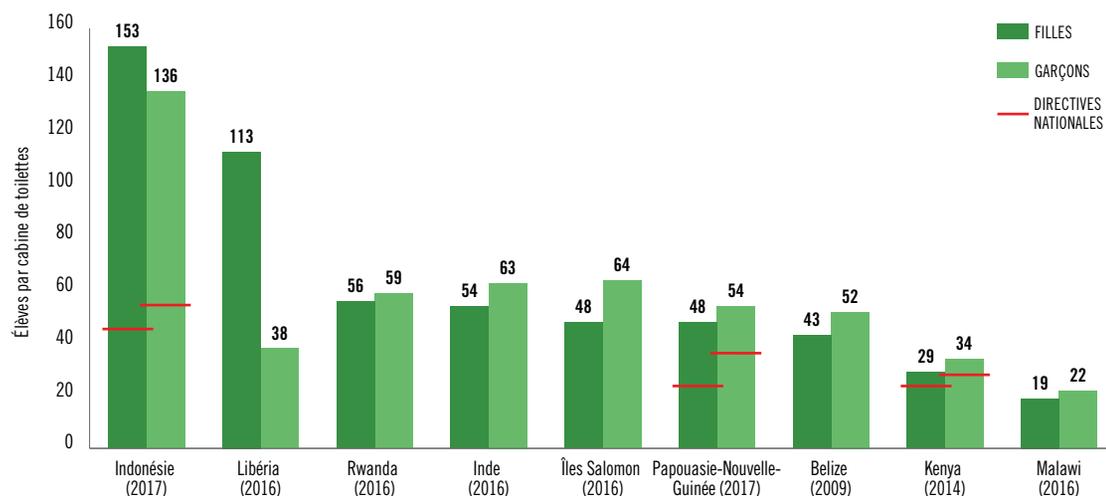


FIGURE 45 : Nombre d'élèves pour une cabine de toilettes, par sexe et par pays

lavage des mains et sur le volume d'eau disponible par élève afin d'effectuer des comparaisons par rapport aux normes nationales⁴⁶.

Les directives nationales relatives au nombre d'élèves (filles et garçons) pour une cabine de toilettes ou pour un urinoir varient considérablement et sont, en pratique, peu respectées (Figure 45). En Indonésie, par exemple, le ratio est plus de trois fois supérieur pour les filles et plus de deux fois supérieur pour les garçons par rapport au ratio donné dans les directives nationales. Au Libéria, le nombre de filles par cabine de toilettes est plus de trois fois supérieur au nombre de garçons. Les données sur les tendances revêtent également une grande importance pour comprendre si la situation s'améliore ou régresse. Par exemple, entre 2007 et 2015, la Guinée est parvenue à réduire le nombre d'élèves par latrine dans toutes ses régions (Figure 46).

Dans de nombreuses régions du monde, la quantité disponible d'eau de boisson et d'eau pour les toilettes à chasse, le lavage des mains, la cuisine et le nettoyage des installations scolaires suscite aussi de vives

46 Les évaluations sont plus complexes dans les pays où les écoles utilisent le système de classes alternées ou de créneaux horaires distincts pour les garçons et les filles.

Le ratio d'élèves par cabine de toilettes a diminué dans toutes les régions de Guinée entre 2007 et 2015

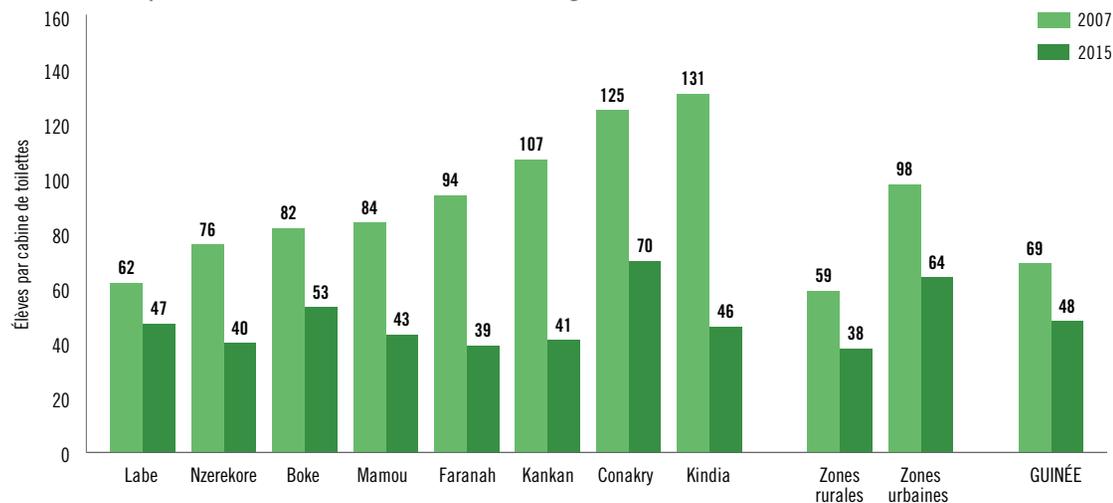


FIGURE 46 : Nombre total d'élèves par cabine de toilettes, par région de Guinée

La plupart des écoles de Jordanie dépendantes de camions-citernes sont approvisionnées en eau moins de cinq fois par mois

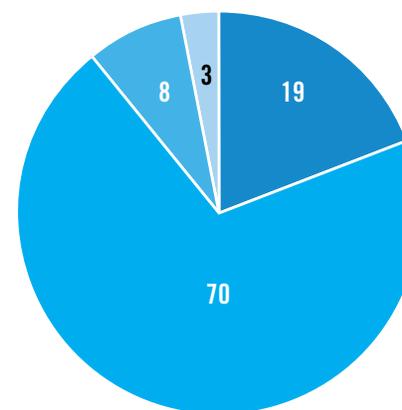


FIGURE 47 : Fréquence des approvisionnements en eau des écoles par camions-citernes, par mois, Jordanie, 2015

inquiétudes. Une récente étude réalisée en Jordanie⁴⁷ a notamment montré que l'approvisionnement en eau de 10 % des écoles du pays dépendait de camions-citernes, soit comme principale source d'eau, soit en complément du réseau d'approvisionnement public, et que la grande majorité des établissements étaient ravitaillés moins de cinq fois par mois (Figure 47). Plus de la moitié des écoles interrogées (57 %) ont indiqué que la fréquence d'approvisionnement et la capacité de stockage disponible étaient insuffisantes pour garantir le volume minimum national de 10 litres d'eau par élève et par jour.

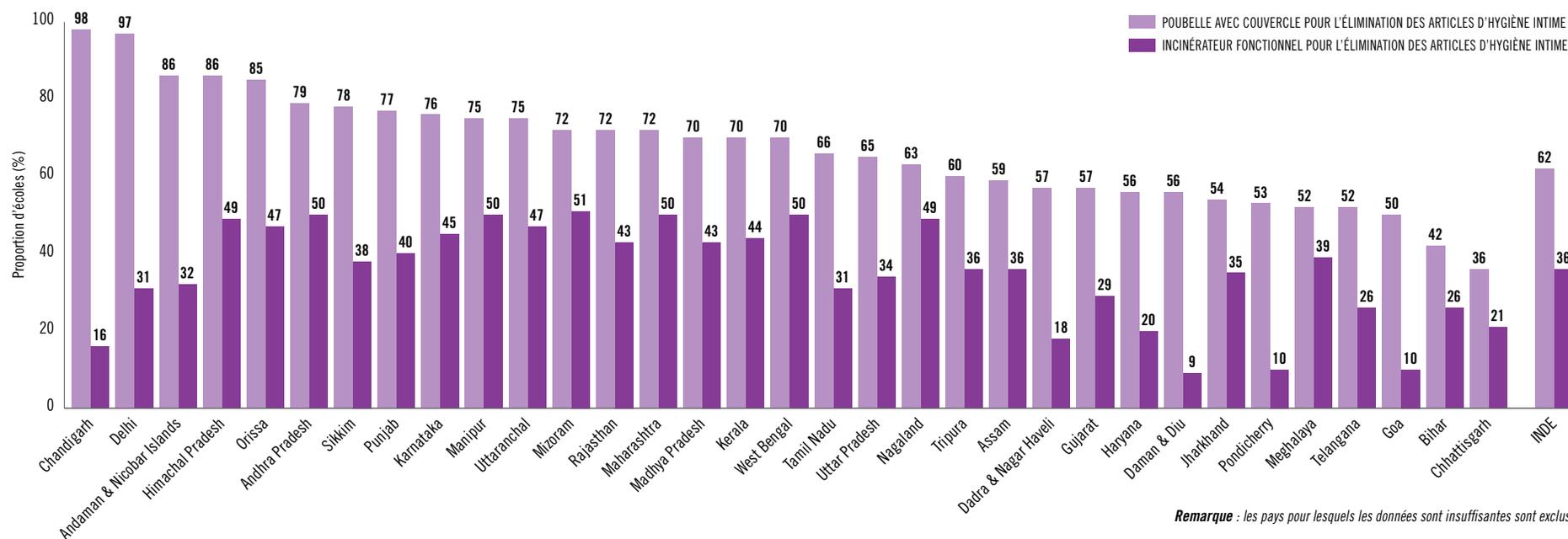
Par ailleurs, plusieurs pays recueillent des données sur la disponibilité des installations de lavage des mains collectives qui permettent aux

enfants de se laver les mains en même temps aux moments clés. Par exemple, le SIGE des Philippines documente la présence d'installations de lavage des mains collectives, leur fonctionnalité et la mise à disposition de savon. Les données collectées montrent qu'en 2017, 59 % des écoles du pays étaient dotées d'installations de lavage des mains collectives, mais que seuls 40 % d'entre elles étaient utilisables et équipées de savon. Concernant les établissements secondaires, 54 % disposaient d'installations de lavage des mains collectives, mais seuls 28 % étaient utilisables et équipés de savon.

Une récente étude menée en Inde a également permis de recueillir des données sur la disponibilité des installations de gestion de l'hygiène menstruelle. La Figure 48 révèle que la proportion d'écoles équipées de poubelles avec couvercle pour l'élimination des articles d'hygiène

47 Ministère de l'éducation, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Japan Emergency NGO (JEN), School WASH Assessment, Ministère de l'éducation/UNICEF/JEN, Amman, novembre 2015.

La disponibilité des installations d'élimination des produits d'hygiène menstruelle varie considérablement d'un État à l'autre de l'Inde



Remarque : les pays pour lesquels les données sont insuffisantes sont exclus

FIGURE 48 : Proportion d'écoles équipées d'une poubelle avec couvercle et d'un incinérateur fonctionnel pour l'élimination des articles d'hygiène intime, par État, Inde, 2017 (en %)



intime varie considérablement entre les différents États de l'Inde, allant de 98 % au Chandigarh à 36 % au Chhattisgarh. Le Mizoram est le seul État où plus de 50 % des écoles ont accès à un incinérateur fonctionnel pour l'élimination des articles d'hygiène intime.

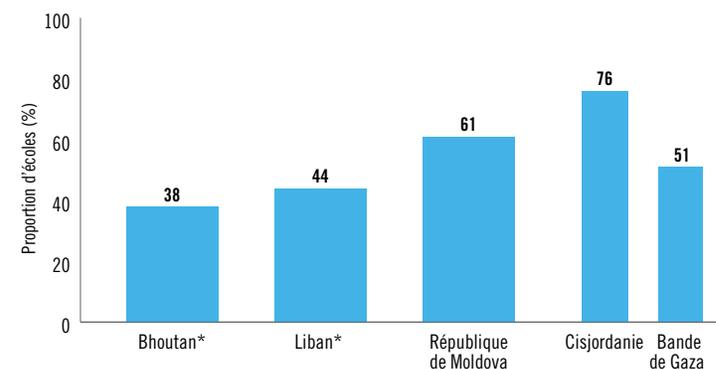
Qualité des services EAH dans les écoles

De nombreux autres critères peuvent être utilisés pour évaluer la qualité des services EAH dans les écoles. L'impact de la qualité de l'eau de boisson sur la santé n'est plus à démontrer. Cependant, bien que les normes nationales soient peu à peu harmonisées avec les Directives de qualité de l'eau de boisson de l'OMS, relativement peu de pays surveillent systématiquement la qualité de l'eau de boisson dans les écoles. De même, beaucoup d'établissements scolaires élaborent des rapports sur l'état et la propreté de leurs toilettes, mais les évaluations techniques sur l'adéquation de leurs systèmes d'assainissement sont plus rares.

Les sources d'eau améliorées sont moins susceptibles d'être contaminées que les sources non améliorées, mais elles ne sont pas sûres pour autant. Les résultats des tests sur la qualité de l'eau dans les écoles menés par les pays montrent que la conformité aux normes nationales fluctue grandement (Figure 49). Par exemple, l'évaluation de la concentration d'*E. coli* dans les installations des établissements scolaires au Liban a permis de mesurer plus précisément les risques de contamination dans chaque gouvernorat (Figure 50). Toutefois, dans de nombreux pays, la proportion d'écoles dans lesquelles l'eau est testée reste faible. Par exemple, les données disponibles révèlent que la qualité de l'eau a été testée dans trois écoles sur quatre en Palestine et dans une école sur quatre au Bangladesh, de plus au Libéria et en Géorgie, la qualité de l'eau est testée plus fréquemment dans les écoles urbaines que rurales.

Plusieurs pays collectent des informations sur la qualité ou l'état général des toilettes dans les écoles. Par exemple, au Mexique, les problèmes les plus fréquemment signalés dans les écoles sont des fissures/trous et des fuites graves, suivis d'un manque d'éclairage électrique, d'un manque d'eau et de fenêtres ou de portes endommagées. Toutefois, peu de pays recueillent des informations sur la gestion sûre des systèmes d'assainissement dans les écoles, alors que dans de nombreux pays, une grande proportion d'établissements ne sont

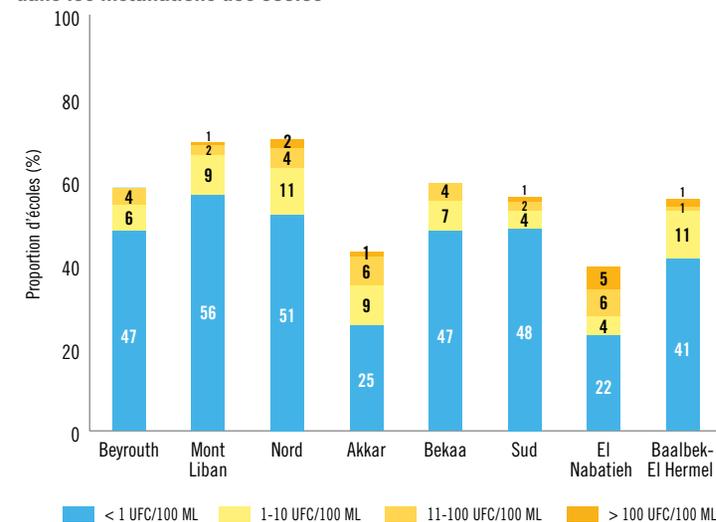
La conformité des installations scolaires aux normes nationales de qualité de l'eau varie considérablement



*Remarque : conformité aux paramètres relatifs aux agents microbiens uniquement

FIGURE 49 : Proportion d'écoles en conformité avec les normes nationales de qualité de l'eau potable, par pays (en %)

Au Liban, différents niveaux de contamination à l'*E. coli* ont été recensés dans les installations des écoles



Remarque : les écoles restantes ne disposent pas de source d'eau

FIGURE 50 : Proportion d'écoles publiques par niveau de contamination à l'*E. coli*, par gouvernorat, Liban, 2016 (en %)⁴⁸

48 Sustainable Alternatives, WASH in Public Schools in Lebanon, rapport final d'évaluation soumis à l'UNICEF en février 2018.

Dans de nombreux pays, une grande proportion d'établissements scolaires ne sont pas raccordés au système d'égouts

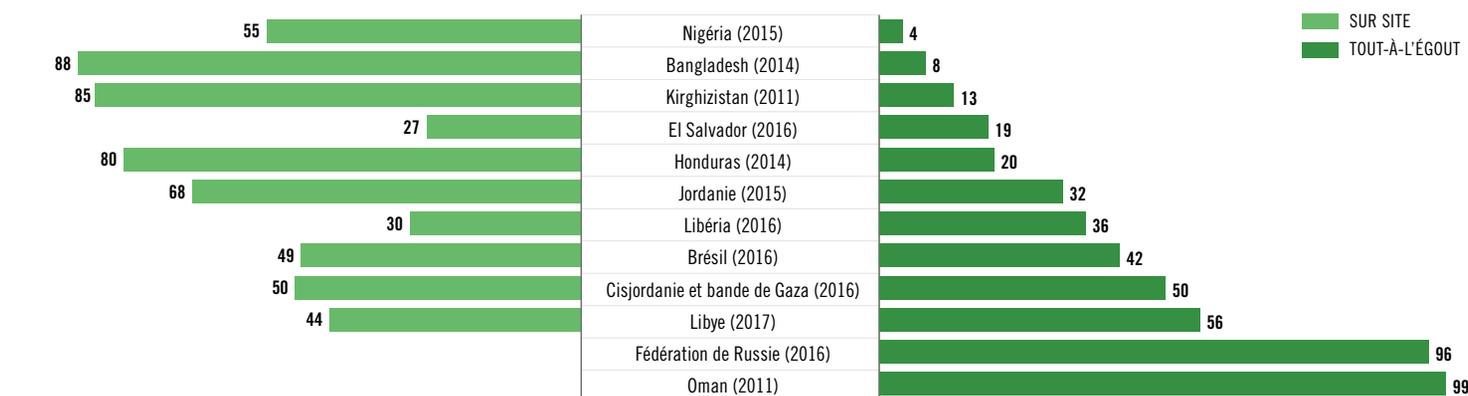


FIGURE 51 : Proportion d'écoles raccordées au système d'égout et équipées d'un système d'assainissement dans l'enceinte de l'établissement, par pays (en %)

pas raccordés au système d'égouts (Figure 51) et que ces données permettraient de veiller à ce que les élèves, les enseignants et la communauté en général ne soient pas exposés aux agents pathogènes.

Acceptabilité des services EAH dans les écoles

La volonté et la capacité des élèves à utiliser les installations d'EAH dépendent largement du degré d'acceptation de ces installations. L'acceptabilité est étroitement liée à l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des équipements, mais a tendance à être plus sensible au contexte. Le niveau d'acceptabilité peut être défini par les normes et critères nationaux ou déterminé sur la base de l'avis des élèves et des enseignants. Les principaux critères pris en compte portent sur la sécurité, le confort, l'intimité, la propreté et la facilité d'entretien, mais ces critères peuvent être subjectifs. Il peut donc s'avérer difficile d'évaluer le niveau d'acceptabilité d'une installation et de le comparer à celui d'autres installations, car une installation peut être acceptable pour certaines personnes et non pour d'autres.

L'acceptabilité des installations d'EAH peut largement influencer la capacité des jeunes filles à gérer leur hygiène menstruelle de manière adéquate à l'école, dans le respect de leur intimité et de leur dignité.

La mise à disposition d'installations d'EAH élémentaires est un prérequis essentiel pour la bonne gestion de l'hygiène menstruelle. Néanmoins, lorsqu'on leur donne la parole⁴⁹, les adolescentes identifient plusieurs autres obstacles non liés aux infrastructures ou aux produits d'hygiène menstruelle. Il est important d'informer les filles et les garçons et de sensibiliser les enseignants et les parents à la gestion de l'hygiène menstruelle pour briser les tabous sociaux et la stigmatisation à l'origine de la discrimination envers les filles (Box 11).

49 Consulter le procès-verbal de la Conférence virtuelle sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles. <www.mhmvirtualconference.com>

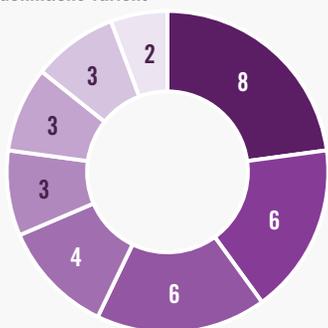




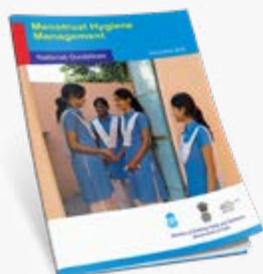
ENCADRÉ 11:

Gestion de l'hygiène menstruelle

Des données nationales sont disponibles pour une série d'indicateurs de gestion de l'hygiène menstruelle, mais les définitions varient



- Poubelles avec couvercle dans les toilettes
- Sensibilisation à l'hygiène menstruelle
- Eau et savon à proximité des toilettes
- Toilettes privées
- Toilettes propres
- Protections périodiques disponibles
- Installations privées de lavage
- Installations d'élimination/incinération des déchets



Nombre de pays établissant des rapports sur chacun des éléments de la gestion de l'hygiène menstruelle, sur la base de données relatives à 11 pays

FIGURE 52 :

L'importance de la gestion de l'hygiène menstruelle a eu un certain écho au cours de ces dernières années et se reflète dans la cible 6.2 des ODD qui vise à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles. Les consultations internationales rassemblant l'OMS et l'UNICEF ont permis de formuler la définition normative suivante de la gestion de l'hygiène menstruelle :

Les femmes et les adolescentes utilisent des produits d'hygiène menstruelle pour absorber ou collecter le sang menstruel, produits qui peuvent être changés dans un espace isolé aussi souvent que nécessaire pendant toute la durée de la menstruation. Elles utilisent du savon et de l'eau pour se laver si besoin, et ont accès à des installations sûres et pratiques leur permettant de jeter leurs produits d'hygiène menstruelle usagés. Elles comprennent les bases du cycle menstruel et savent comment le gérer avec dignité, sans gêne ni peur.

Les écoles constituent un levier majeur pour sensibiliser la population à la gestion de l'hygiène menstruelle, qui reste un sujet tabou dans de nombreuses sociétés. Par ailleurs, elles mettent à disposition des adolescentes et des enseignantes des installations et des produits qui leur permettent de gérer leurs règles de manière sûre et digne. Une récente étude réalisée auprès de 2 332 adolescentes au Bangladesh a montré que seulement 36 % d'entre elles avaient entendu

parler des menstruations avant leurs premières règles. L'étude a également révélé que 40 % des adolescentes n'allaient pas à l'école pendant leurs règles, soit une moyenne de 2,8 jours d'absence par cycle, et que 55 % étaient exclues des activités religieuses organisées à l'école pendant leurs menstrues⁵⁰. Au Bangladesh, les filles étaient moins susceptibles de manquer l'école pendant leurs règles si leur établissement scolaire mettait à leur disposition des toilettes non mixtes utilisables. En parallèle, une analyse quantitative des données du SIGE collectées auprès de 10 000 écoles de Zambie a révélé que la présence d'installations d'assainissement améliorées était corrélée à un ratio d'inscription femmes-hommes plus important, ainsi qu'à une réduction des absences répétées et du taux d'abandon scolaire, surtout chez les filles⁵¹.

Plusieurs pays ont élaboré des directives nationales sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et adoptent actuellement des cadres pour suivre les progrès. L'accès aux services EAH élémentaires est considéré comme une base fondamentale de la bonne gestion de l'hygiène menstruelle, mais des

50 International Centre for Diarrheal Diseases Research, Bangladesh, WaterAid et le Ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives, *Bangladesh national hygiene baseline survey*, WaterAid Bangladesh, Dhaka, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08990e5274a31e0001152/Research_Brief__Bangladesh-National-Hygiene-Baseline-Survey_Feb2015.pdf>

51 Agol, D et al., « Sanitation and water supply in schools and girls' educational progression in Zambia », *Journal of Water, Sanitation and Hygiene for Development*, vol. 8, n° 1, p. 53–61, IWA Publishing, Londres, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <<http://washdev.iwaponline.com/content/early/2017/11/21/washdev.2017.032>>

Dans sept régions sur dix en Zambie, moins de 50 % des écoles sensibilisent les élèves à la gestion de l'hygiène menstruelle

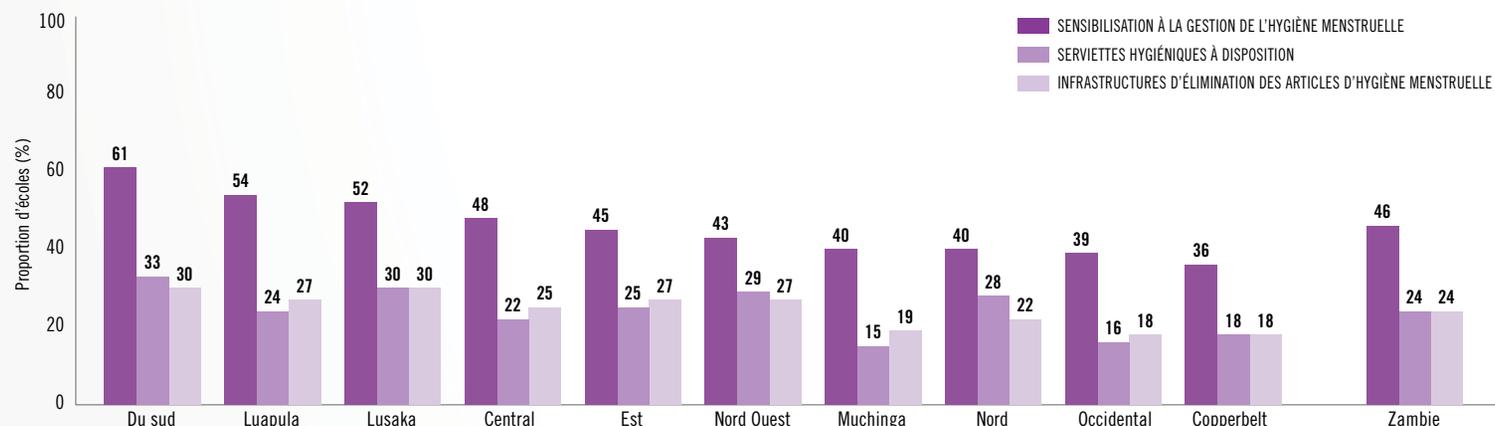


FIGURE 53 : Proportion d'écoles sensibilisant à la gestion de l'hygiène menstruelle, distribuant des protections périodiques et mettant à disposition des installations d'élimination, Zambie, 2016 (en %)

informations sur une série d'autres éléments ont également été collectées (Figure 52). L'ensemble élargi de questions du JMP pour le suivi des services EAH dans les écoles comprend déjà des questions sur la gestion de l'hygiène menstruelle. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour adopter en priorité et harmoniser les indicateurs relatifs à la gestion de l'hygiène menstruelle et intégrer leur suivi à celui des services EAH dans les écoles afin de pouvoir établir des comparaisons au niveau national et entre les pays, tout en gardant à l'esprit que certains aspects peuvent dépendre du contexte culturel national.

Dans les pays où des données relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle ont pu être collectées par le biais des enquêtes nationales, des disparités importantes ont été observées. Par exemple, le SIGE de Zambie a récolté pour la première fois en 2016 des informations sur la proportion d'écoles qui sensibilisaient à la gestion de l'hygiène menstruelle, qui distribuaient des protections périodiques et qui mettaient à disposition des installations d'élimination des produits usagés. Les données recueillies ont montré que près de deux fois plus d'écoles dispensaient un enseignement sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans la région du sud par rapport à la région de la Copperbelt (Figure 53).

Une récente étude menée au Libéria a permis de recenser la proportion d'écoles dans lesquelles les toilettes des filles étaient équipées de poubelles, d'eau et de savon. Malgré une faible couverture dans tous les pays, les données ont révélé d'importantes disparités entre les pays, entre les zones urbaines et rurales et entre les écoles publiques et privées (Figure 54). Le gouvernement indien a adopté des directives nationales sur la gestion de l'hygiène menstruelle en 2015, mais une étude réalisée en 2016-2017 a montré que seuls deux tiers des écoles en Inde sensibilisaient à l'hygiène menstruelle, avec des écarts importants entre les États (Figure 55).

La Zambie est l'un des premiers pays à assurer un suivi des installations de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles, grâce au SIGE national. En 2012, une analyse des goulots d'étranglement relatifs aux services EAH dans les écoles indiquait que les toilettes ne respectaient pas l'intimité des filles et n'étaient pas adaptées à la gestion de l'hygiène menstruelle. Elle soulignait également le manque d'informations relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles. La même année, un mécanisme de coordination des services EAH dans les écoles a été créé en réponse à cette analyse, dont un groupe de travail technique sur la gestion de l'hygiène menstruelle – sous l'égide du Ministère de l'éducation – auquel participent d'importants ministères ainsi que des organisations multilatérales et non gouvernementales. En 2013, le gouvernement a mené une étude pilote qui a permis d'élaborer et d'accorder la priorité à des indicateurs sur la gestion de l'hygiène menstruelle adaptés au contexte de la Zambie. Cette étude est venue étayer les normes provisoires relatives aux services EAH dans les écoles qui font explicitement référence à la gestion rentable de l'hygiène menstruelle. Le cycle 2015-2016 de collecte de données du SIGE comprenait de nouveaux indicateurs sur la gestion de l'hygiène menstruelle et le gouvernement prévoit d'analyser l'impact des services de gestion de l'hygiène menstruelle sur les résultats scolaires des filles et sur leur taux de rétention scolaire.

Au Libéria, les écoles privées étaient plus susceptibles de disposer de latrines équipées de poubelles, d'eau et de savon pour la gestion de l'hygiène menstruelle

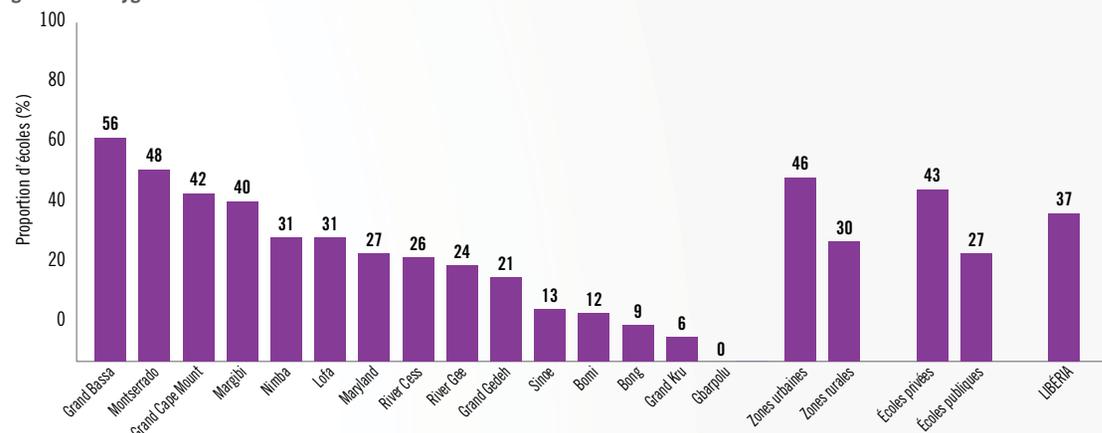
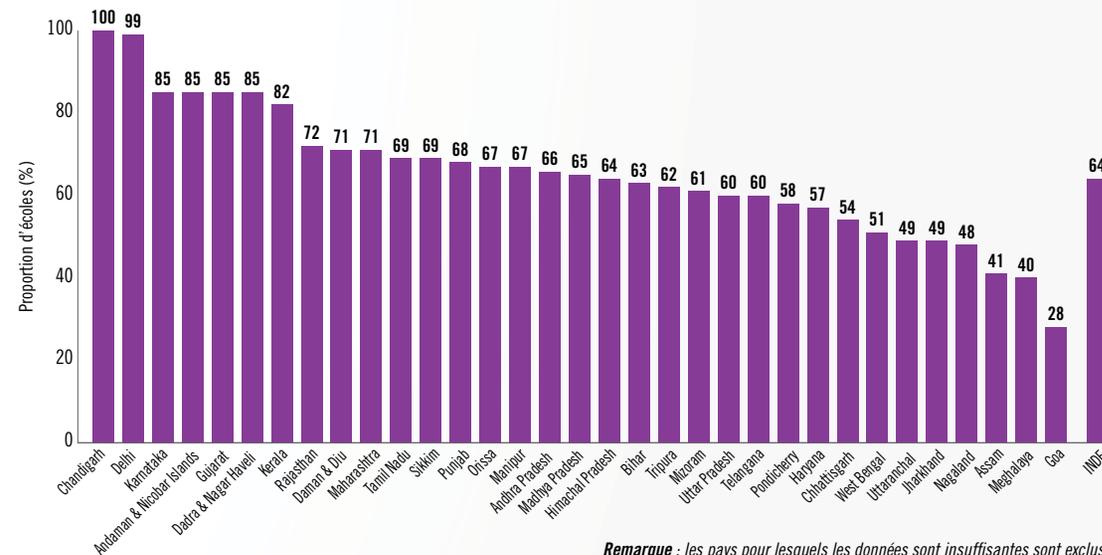


FIGURE 54 : Proportion d'écoles dotées de latrines équipées d'éléments de gestion de l'hygiène menstruelle, par pays, lieu de résidence et type d'école, Libéria, 2016 (en %)

En Inde, les efforts de sensibilisation à l'hygiène menstruelle sont très inégaux d'un État à l'autre



Remarque : les pays pour lesquels les données sont insuffisantes sont exclus

FIGURE 55 : Proportion d'écoles dans lesquelles les filles mènent des campagnes de sensibilisation à l'hygiène menstruelle, par État, Inde, 2017 (en %)



SECTION CINQ

En France, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Djibouti, les filles sont moins susceptibles que les garçons d'utiliser les toilettes de leur école

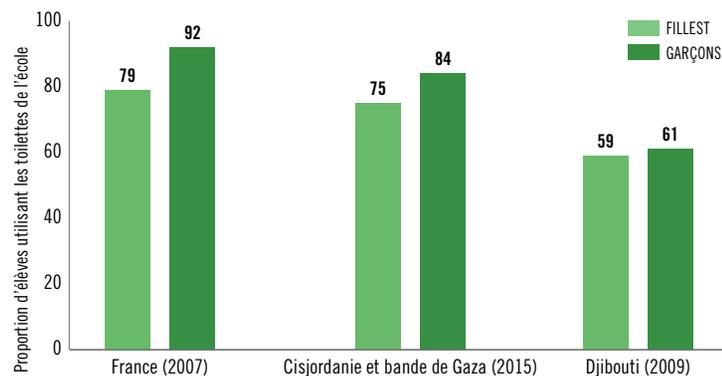


FIGURE 56 : Proportion de filles et de garçons qui utilisent les toilettes de leur école, dans trois pays (en %)

Le niveau d'acceptabilité des installations sanitaires peut être différent d'un élève à l'autre

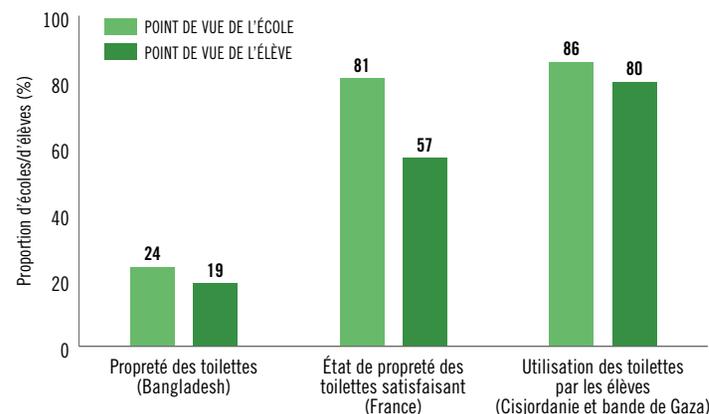


FIGURE 58 : Proportion d'écoles et d'élèves considérant leurs installations d'EAH comme acceptables, dans trois pays (en %)

La saleté et les mauvaises odeurs dans les toilettes sont les principaux problèmes signalés par les élèves de Cisjordanie et de la bande de Gaza

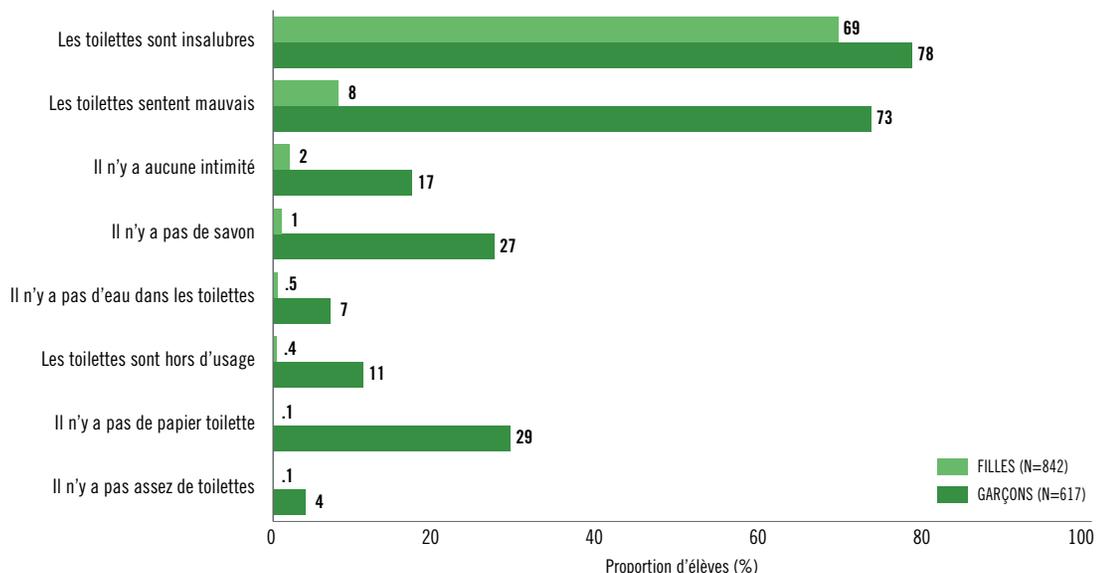


FIGURE 57 : Proportion de filles et de garçons mal à l'aise à l'idée d'utiliser les toilettes de leur école, ventilée par motif évoqué, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, 2015 (en %)

S'entretenir avec les élèves et les enseignants peut fournir de précieuses informations sur les raisons pour lesquelles ces derniers ne se sentent pas à l'aise à l'idée d'utiliser les toilettes de leur école ; les raisons peuvent varier entre les garçons et les filles. Par exemple, d'après des enquêtes réalisées en France, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Djibouti, une large proportion d'élèves n'utilise pas les toilettes de l'école et les filles ne sentent souvent moins à l'aise que les garçons (Figure 56). À Djibouti, 41 % des filles et 39 % des garçons ont indiqué ne pas utiliser les toilettes à l'école. Par ailleurs, les élèves ayant accès à des toilettes à chasse d'eau dans leur établissement sont plus susceptibles de les utiliser (76 %) que les élèves ayant accès à des latrines simples ou des latrines à seau (56 %).

En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les principaux obstacles à l'utilisation des toilettes évoqués par les filles et les garçons sont la saleté et les mauvaises odeurs (Figure 57). En France, 14 % des élèves disent avoir peur dans les toilettes de leur école en raison de verrous inadaptés ou de la promiscuité et craindre les moqueries et les intimidations. De plus, presque la moitié d'entre eux déclarent avoir des maux de ventre liés au fait de se retenir.

Enfin, le caractère adéquat et l'acceptabilité des installations d'EAH dans les écoles peuvent être perçus différemment par les élèves et les enseignants (Figure 58). Ceci souligne combien il est important de chercher à obtenir directement l'avis des élèves pour compléter les données collectées par des sources administratives et étayer la conception des futures installations d'EAH dans les écoles, afin qu'elles répondent aux besoins de tous les apprenants.



ENCADRÉ 12:

Vers des installations sanitaires dans les écoles qui répondent aux besoins de tous les élèves, quel que soit leur genre

Pour les élèves dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe biologique, l'utilisation des installations sanitaires dans les écoles peut poser problème. L'exigence selon laquelle les enfants doivent utiliser les toilettes réservées au sexe qui leur a été assigné à la naissance peut provoquer des situations de harcèlement ou de honte pour les enfants transgenres, ainsi qu'une certaine confusion quant aux installations que les enfants intersexués doivent utiliser. Les élèves qui ne correspondent pas à l'image traditionnellement associée à leur sexe peuvent être victimes d'humiliation, de violences et de maltraitance lorsqu'ils utilisent des installations sanitaires non mixtes. Par exemple, dans les écoles, les filles transgenres qui utilisent les toilettes réservées aux garçons et les garçons transgenres qui utilisent les toilettes pour filles courent un risque élevé d'être brimés, harcelés et agressés par d'autres élèves⁵².

L'une des approches adoptées par certaines écoles consiste à permettre aux élèves non binaires de choisir les toilettes qu'ils souhaitent utiliser. Le gouvernement d'Australie-Méridionale a publié une politique obligatoire et une procédure connexe de soutien aux personnes transgenres et intersexuées⁵³ qui demandent à ce que les décisions concernant l'utilisation des toilettes soient prises en consultation avec

les élèves et leur famille. Cette politique est contraignante et précise que ne pas permettre aux élèves transgenres d'accéder à des toilettes appropriées est considéré comme une violation de la législation de lutte contre les discriminations.

Les écoles peuvent aussi choisir de se doter d'installations unisexes ou neutres pour répondre aux problèmes de genre. Le gouvernement d'Écosse s'emploie actuellement à moderniser ses exigences et ses normes relatives aux installations d'assainissement dans les écoles et pourrait modifier ses normes pour permettre aux écoles de se doter de toilettes unisexes⁵⁴. Les toilettes unisexes rassemblées dans un même espace pourraient en principe protéger les élèves transgenres de harcèlement, bien qu'elles soient susceptibles de ne pas être aussi nombreuses et aussi bien placées que les toilettes avec des cabines distinctes. Plusieurs écoles écossaises ont déjà adopté des toilettes avec des cabines pour filles et pour garçons, équipées d'une zone de lavage des mains commune. La procédure d'Australie-Méridionale précise qu'il serait inapproprié de contraindre quelque élève que ce soit, y compris un élève transgenre, à utiliser des toilettes unisexes si cela le met mal à l'aise. Les solutions proposées auront un plus grand impact si les élèves transgenres participent à la planification des politiques scolaires et si les enseignants et les directeurs sont formés et accompagnés pour fournir aux élèves un cadre d'apprentissage non violent.

52 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, point 3 de l'ordre du jour de la trente-troisième session : *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement*, 27 juillet 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/33/49>

53 Ministère de l'éducation du gouvernement d'Australie-Méridionale, *Supporting same sex attracted, intersex and gender diverse students policy*, en ligne, consulté en juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <www.decd.sa.gov.au/doc/supporting-same-sex-attracted-intersex-and-gender-diverse-students-policy> et *Transgender and intersex support procedure*, en ligne, consulté en juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <www.decd.sa.gov.au/doc/transgender-and-intersex-support-procedure>

54 Gouvernement d'Écosse, *Updating the School Premises Regulations 1967: Consultation*, en ligne, consulté en juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : <<https://beta.gov.scot/publications/consultation-document-updating-school-premises-general-requirements-standards-scotland-regulations>>



Conclusion

Ce premier rapport mondial général sur les services EAH dans les écoles a permis de définir la situation de référence au début de la période des ODD. Il a permis de préciser la nature et l'ampleur des défis rencontrés s'agissant de l'amélioration de l'accès aux services EAH élémentaires dans toutes les écoles, et de l'augmentation progressive du niveau de services fourni. De plus, il a mis en lumière la nécessité d'adopter des indicateurs harmonisés pour pouvoir effectuer des comparaisons plus fiables de la situation et des tendances dans un même pays et entre les pays. Le rapport a par ailleurs souligné le besoin de renforcer les systèmes de suivi nationaux pour combler les lacunes qui subsistent en matière de données.

Étendre les services EAH élémentaires à toutes les écoles

L'ODD 6 comprend des cibles relatives à l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène d'ici 2030, tandis que l'ODD 4 prévoit une cible visant à fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace, ainsi que des services EAH élémentaires dans toutes les écoles. Ces cibles sont certes ambitieuses, mais se renforcent mutuellement et nécessitent la collaboration étroite des parties prenantes des secteurs EAH et de l'éducation, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Pour atteindre un niveau de services EAH élémentaires dans toutes les écoles, des efforts supplémentaires doivent être déployés en vue d'informer les élèves, les parents, les enseignants, les gouvernements et les donateurs de l'importance des services EAH pour la santé et le bien-être des élèves, et de veiller à ce que le secteur EAH continue à être considéré comme une base essentielle et une composante à part entière d'un cadre d'apprentissage inclusif et efficace.

Se contenter de construire des infrastructures EAH et de recenser le nombre de robinets, de toilettes et d'éviers dans les écoles ne suffit





SANITATION

- Using the toilet keeps germs away.
- Friends of SOPO use the toilet and keep it clean.
- Clean toilets makes school fun.



HAND WASHING

- Wash your hands with soap and water, and stay free from germs and diseases.
- Wash your hands with clean water and soap before eating, after using the toilet and before and after handling food.
- Washing hands is cool and keeps you in school.



SAFE WATER

- Collect drinking water hygienically.
- Boil or treat and store water properly before drinking.
- Always drink safe water.

Sopo
Champion Board





pas. Les autorités nationales ont aussi le devoir et la responsabilité de veiller à ce que les services EAH mis à disposition répondent aux normes en la matière et que les ressources allouées au fonctionnement et à l'entretien des installations soient suffisantes. Les systèmes éducatifs doivent être suivis rigoureusement afin de s'assurer que les écoles améliorent leur niveau de service et maintiennent, au minimum, un niveau élémentaire. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des changements plus larges opérés au niveau des systèmes de suivi de l'éducation dont le but est d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé et les résultats d'apprentissage qui en découlent.

Pour atteindre l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, toutes les écoles doivent fournir des services EAH élémentaires – non seulement les écoles primaires et secondaires, mais aussi les établissements préscolaires, de sorte que les élèves de tout âge puissent en bénéficier. Pour ce faire, les efforts doivent se concentrer sur l'identification des inégalités entre les pays et au sein des pays eux-mêmes et sur l'allocation ciblée des ressources nationales et internationales disponibles afin de réduire progressivement les inégalités entre les écoles rurales, urbaines et périurbaines, les différentes régions infranationales, ainsi qu'entre les écoles publiques, privées et autres dans un pays donné.

L'intégration des questions d'EAH dans les programmes scolaires constitue également un levier majeur de la sensibilisation et de la promotion du changement des comportements, nécessaires pour mettre fin à la défécation à l'air libre et atteindre l'accès universel aux services EAH dans les foyers et d'autres environnements institutionnels, tels que les établissements de soins et les lieux de travail. Ces questions continueront donc de figurer parmi les principales composantes des stratégies nationales et mondiales plus vastes visant à parvenir à l'accès universel à l'eau et l'assainissement, et à l'éducation pour tous d'ici 2030.

Améliorer progressivement les services EAH dans les écoles

Il est indispensable de parvenir à l'accès universel des services EAH élémentaires dans les écoles ; néanmoins, cela n'est pas suffisant pour assurer, progressivement, l'exercice des droits fondamentaux à

l'éducation d'une part, et à l'eau potable et à l'assainissement d'autre part. Même si élargir la couverture des services élémentaires aux écoles qui n'en sont pas encore équipées reste l'une des principales priorités dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, les gouvernements et les donateurs doivent également chercher à améliorer progressivement la qualité des services EAH déjà fournis.

Les écoles doivent œuvrer à l'amélioration continue du niveau de services en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des filles, des garçons, des élèves transgenres, des jeunes enfants, des adolescents et des élèves handicapés. Le présent rapport a identifié une série de critères et d'indicateurs supplémentaires pouvant être utilisés, si les ressources le permettent, pour améliorer le suivi national des services EAH dans les écoles et étayer la création de repères nationaux et mondiaux en vue du déploiement de niveaux de services plus avancés.

Le rapport a mis en évidence des exemples de données supplémentaires actuellement collectées par certains pays sur l'accessibilité et l'emplacement des installations d'EAH, la disponibilité de l'eau de boisson, le nombre d'installations sanitaires, la qualité et l'état des installations mises à disposition par les écoles, et l'acceptabilité des services par les élèves et le personnel, en particulier par les filles, les élèves handicapés et les élèves transgenres.

L'importance relative de ces différents éléments dépend en partie du contexte national et des difficultés spécifiques auxquelles est confronté chaque pays, mais quoi qu'il en soit, il est essentiel de mieux comprendre dans quelle mesure les services EAH influencent l'accès à l'éducation et les résultats scolaires, ainsi que leur impact plus large sur la nutrition et la santé des élèves. Ces informations permettront de mieux cibler les investissements en faveur du secteur EAH et d'autres éléments du cadre d'apprentissage et d'ajuster la fréquence d'allocation des ressources.

Harmoniser les définitions et combler les lacunes en matière de données

Le présent rapport a avancé des estimations régionales, nationales et mondiales sur la couverture des services EAH élémentaires dans les écoles en s'appuyant sur les dernières sources de données nationales



disponibles. Malgré le fait qu'il présente des estimations comparables pour 152 pays, la disponibilité et la qualité des données relatives aux services EAH dans les écoles varient considérablement au début de l'ère des ODD.

La plupart des pays possèdent des données sur la disponibilité des installations d'EAH dans les écoles, mais tous ne sont pas en mesure de préciser si ces installations sont améliorées ou non. Encore plus rares sont ceux à posséder des informations sur le niveau de services fournis et à être en mesure de dire si les écoles répondent aux critères minimaux pour les services EAH élémentaires. Plus spécifiquement, de nombreux systèmes nationaux de suivi ne collectent pas d'informations sur la disponibilité en eau potable, la mise à disposition d'eau et de savon pour le lavage des mains et le caractère fonctionnel des toilettes non mixtes au moment de l'enquête.

Lorsque les définitions d'indicateurs ne sont pas disponibles ou sont ambiguës, il devient difficile de déterminer si les données nationales sont conformes à la classification type internationale utilisée par le JMP aux fins du suivi mondial. Les questions de base recommandées pour le suivi des services EAH élémentaires dans les écoles ont été largement diffusées, y compris par le biais des échanges internationaux de connaissances sur l'EAH dans les écoles⁵⁵. Bien que des progrès

notables aient été accomplis quant à l'intégration de l'ensemble harmonisé de questions de base et d'indicateurs dans les systèmes SIGE nationaux et dans les principales enquêtes menées récemment auprès des écoles, des efforts doivent être poursuivis pour harmoniser la collecte de données relatives à l'EAH et à d'autres éléments de l'environnement scolaire.

Les dossiers nationaux du JMP sur les services EAH dans les écoles contiennent une liste exhaustive des sources nationales de données identifiées pour chacun des 152 pays sur lesquels des estimations sont présentées dans le présent rapport. Certains pays disposent de points de données pour chaque année de la période de référence (2000-2016), tandis que d'autres ne disposent que d'une ou deux entrées. Dans le cadre du présent rapport, le JMP a identifié en moyenne quatre ensembles de données par pays, mais tous n'ont pas pu être utilisés pour produire des estimations. La base de données mondiale du JMP sur les services EAH dans les écoles comprend un total de 616 sources de données, dont 495 ont été utilisées pour obtenir les estimations nationales. De plus en plus de données nationales de qualité sont rendues disponibles et pourront être intégrées aux prochaines mises à jour, ce qui permettra d'améliorer encore davantage la fiabilité des estimations nationales, régionales et mondiales au cours de la période des ODD. L'annexe 1 offre un résumé de la méthodologie utilisée pour établir le présent rapport de référence, ainsi qu'un aperçu de la situation actuelle en matière de disponibilité des données et de lacunes.

⁵⁵ Voir le document final du 5e WinS ILE (échanges internationaux de connaissances sur l'EAH dans les écoles) de Jakarta (14-18 novembre 2016). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.schoolsandhealth.org/Shared%20Documents/WASH%20in%20School_International%20Learning%20Exchange.pdf>



Annexe 1 : La méthodologie du JMP

Depuis sa création en 1990, le JMP a joué un rôle dans l'élaboration des normes et standards relatifs à l'évaluation et la comparaison des avancées des différents pays en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ; il réunit régulièrement des groupes d'experts pour dispenser des conseils techniques sur les questions méthodologiques. La méthodologie utilisée pour élaborer les estimations des services EAH dans les écoles s'appuie sur des méthodes éprouvées, développées par le JMP pour suivre les services EAH à l'échelle des ménages.

Classification des types d'établissements et des niveaux de services par le JMP

En matière d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement, le JMP distingue les techniques améliorées des techniques non améliorées. Les sources d'eau améliorées¹ visent à protéger l'eau des sources de contamination, tandis que les installations d'assainissement améliorées² sont conçues pour empêcher de façon hygiénique le contact des populations avec les excréta. Une installation de lavage des mains³ désigne un appareil pouvant contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.

La première étape du processus d'estimation consiste à rassembler des informations sur les types d'installations disponibles de sorte à pouvoir évaluer la proportion d'écoles équipées d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorées et non améliorées, ainsi que la proportion d'écoles dotées ou non d'installations de lavage des mains.

Au cours de la deuxième étape, des informations sur le niveau de services fourni sont collectées, en particulier sur la disponibilité de l'eau

- 1 Les sources améliorées comprennent l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées et l'eau en bouteille ou distribuée. Les points d'eau non améliorés comprennent les puits non protégés, les sources non protégées et les eaux de surface.
- 2 Les installations d'assainissement améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, les latrines à fosse améliorées ventilées, les toilettes à compostage et les latrines à fosse avec dalle ou plateforme. Les installations non améliorées comprennent les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues et les latrines à seau.
- 3 Les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent les lavabos avec robinet d'eau, les seaux munis d'une valve, les « tippy taps » et les carafes ou bassines destinées au lavage des mains.

Sources de données nationales utilisées dans le rapport 2018 du JMP

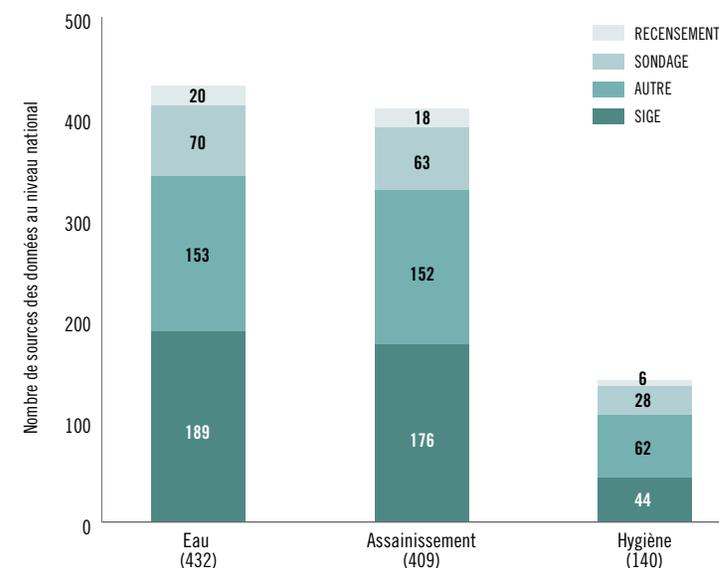


FIGURE A1 : Nombre de sources de données nationales utilisées dans le rapport 2018 du JMP, par type de source

de boisson, la mise à disposition de toilettes non mixtes utilisables au moment de l'enquête et la fourniture d'eau et de savon⁴ pour le lavage des mains. Les informations sur les types d'installations et le niveau de services sont ensuite combinées pour estimer la proportion d'écoles fournissant des services élémentaires ou limités, ou ne fournissant aucun service, comme décrit dans la section 2.

Sources de données nationales pour les services EAH dans les écoles

Les estimations du JMP sont calculées à partir de données générées

⁴ Le savon comprend le savon solide, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse, mais ne comprend pas la cendre, la terre, le sable ou d'autres agents de lavage des mains.





par les autorités nationales. Les principales sources de données nationales sont les recensements réguliers des Systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE) et les recensements périodiques (non SIGE), ainsi que les enquêtes en milieu scolaire. Les autres sources de données nationales incluent les informations secondaires collectées par l'Institut de statistique de l'UNESCO et les initiatives de suivi régionales, telles que le Protocole européen sur l'eau et la santé. Dans la mesure du possible, le JMP exploite de préférence les sources primaires plutôt que secondaires et utilise les microdonnées ou les tabulations originales fournies par les autorités nationales plutôt que les rapports de synthèse.

En 2018, la base de données mondiale du JMP sur les services EAH dans les écoles comprenait un total de 616 ensembles de données nationaux, pour la période 2000-2017. Ces ensembles de données ont permis de générer des estimations pour 152 pays, avec une moyenne d'environ 4 points de données par pays. La figure A1 montre que trois fois plus d'ensembles de données ont été utilisés pour générer les estimations nationales sur l'eau (432) et l'assainissement (409) que pour les estimations nationales sur l'hygiène (140).

La majorité des ensembles de données utilisés pour obtenir des estimations nationales sont issus du SIGE (42%), suivis d'autres sources (secondaires) (38%), d'enquêtes auprès des écoles (16%) et de recensements périodiques (4%). Seules les données nationales respectant les normes minimales en matière de qualité et de couverture ont été exploitées. Par exemple, les données issues du SIGE ou des recensements sont utilisées uniquement si le taux de participation est d'au moins 33 %. De même, les données générées par les enquêtes sont utilisées seulement si chaque domaine comprend au moins 50 écoles. Pour ce qui est des enquêtes infranationales, seules les enquêtes représentatives des écoles rurales et urbaines ont été choisies.

Le JMP extrait les données qui sont représentatives des écoles nationales, urbaines et rurales, ainsi que des établissements préscolaires, primaires et secondaires. À moins qu'elles ne soient classifiées différemment par les autorités nationales, toutes les écoles accueillant des élèves de niveau primaire sont considérées comme des

établissements primaires ; de même, toutes les écoles accueillant des élèves de niveau secondaire sont considérées comme des établissements secondaires et toutes les écoles accueillant des élèves de niveau préscolaire sont considérées comme des établissements préscolaires⁵. Cela signifie que certaines écoles peuvent être comptabilisées deux fois et que le total des écoles ne correspond pas nécessairement à la somme des établissements préscolaires, primaires et secondaires.

Les données relatives aux enfants en âge de fréquenter les établissements préscolaires, primaires et secondaires et utilisées dans le présent rapport sont publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO⁶. Les données sur la proportion de la population vivant en zone urbaine et en zone rurale sont fournies par la Division de la population des Nations Unies.

Estimations nationales des services EAH dans les écoles

Les dossiers nationaux du JMP relatifs à l'EAH dans les écoles⁷ contiennent une liste exhaustive des sources de données disponibles pour chaque année à compter de l'année 2000, et indiquent en quoi les données nationales sont conformes à la classification type internationale utilisée aux fins du suivi mondial. Le JMP utilise une régression linéaire simple pour générer des estimations à partir de l'ensemble des points de données disponibles pour chacun des indicateurs suivants (Figure A2) :

Proportion d'écoles équipées :

- **d'une installation d'approvisionnement en eau**
- **d'une source d'eau améliorée**
- **d'un service élémentaire d'approvisionnement en eau**

Proportion d'écoles équipées :

- **d'une installation d'assainissement**
- **d'une installation d'assainissement améliorée**
- **d'un service élémentaire d'assainissement**

⁵ Lorsque des données sur les centres de développement de la petite enfance sont disponibles, ces dernières sont comptabilisées avec les données préscolaires.

⁶ Dernière mise à jour en février 2018.

⁷ Les dossiers nationaux sont disponibles au téléchargement sur le site Web du JMP : <https://washdata.org>

Proportion d'écoles équipées :

- d'une installation de lavage des mains
- d'une installation de lavage des mains avec eau
- d'un service élémentaire d'hygiène

À partir de ces estimations, il a été possible de calculer la proportion d'écoles non équipées d'installations ou dotées d'installations non améliorées et proposant des services limités.

Des tendances peuvent être dégagées à partir du moment où deux points de données ou plus sont disponibles sur une période d'au moins quatre ans. Si les points de données disponibles couvrent une période de moins de quatre ans, alors une moyenne est utilisée. En moyenne, chaque pays disposait de 2,8 points de données sur l'eau de boisson, 2,7 points de données sur l'assainissement et 0,9 point de données sur l'hygiène. Dans le cadre du présent rapport, le nombre de points de données utilisés pour générer des estimations nationales varie d'un à 18 points pour l'eau de boisson et l'assainissement, et d'un à 13 points pour l'hygiène.

Des régressions distinctes sont réalisées pour les écoles urbaines et rurales, ainsi que pour les établissements préscolaires, primaires et secondaires. Une estimation nationale peut être obtenue à partir des estimations urbaines et rurales ou des estimations préscolaires, primaires et secondaires. Dans le cas où seules des données sur les établissements primaires sont disponibles, une estimation nationale peut être générée dans les pays où ce type d'établissement représente la majorité des écoles à l'échelle nationale.

Estimations régionales et mondiales des services EAH dans les écoles

Des estimations régionales et mondiales sont créées en ventilant les données des populations d'enfants d'âge scolaire selon qu'ils disposent ou non de services EAH dans leur établissement scolaire⁸. Dans les pays où les données sur les tendances sont incomplètes, la population d'enfants d'âge scolaire est estimée à l'aide d'une régression linéaire. Dans les pays ne disposant d'aucune donnée, les valeurs sont imputées.

⁸ Tous les pays ne disposent pas encore de données fiables sur le nombre total d'écoles équipées ou non de services EAH.

Le JMP utilise des régressions linéaires pour dégager des estimations à partir des points de données disponibles

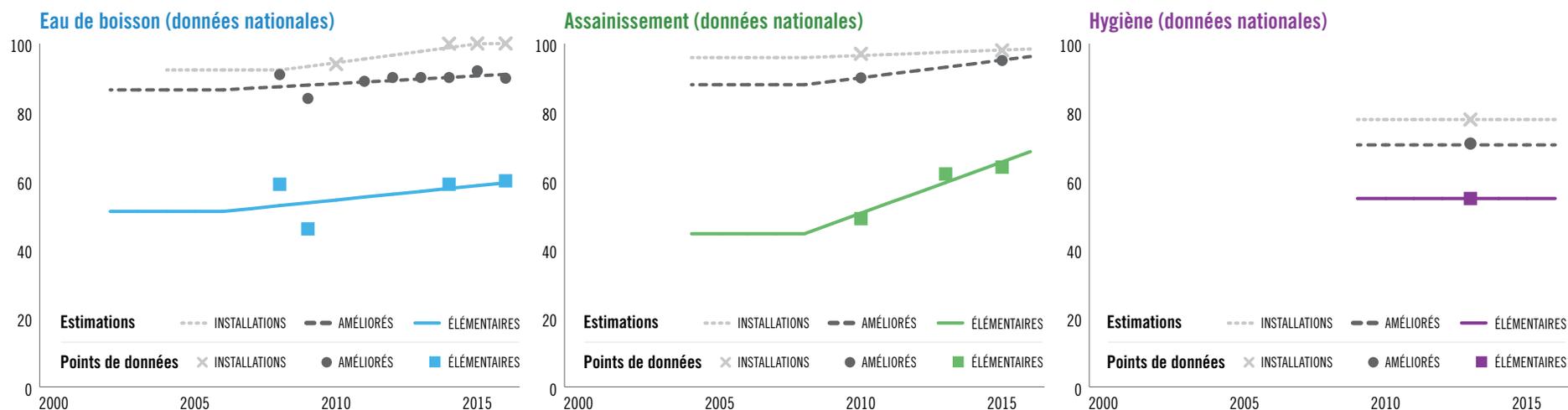


FIGURE A2 : Exemples de régressions linéaires servant à générer des estimations relatives à l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène



en s'appuyant sur la taille moyenne de la population d'âge scolaire dans la sous-région M49 concernée⁹. Les populations d'âge scolaire en zones rurale et urbaine sont estimées en fonction de la proportion de la population nationale vivant en zone urbaine.

Des estimations régionales et mondiales peuvent être calculées si des données sur l'EAH dans les écoles sont disponibles pour au moins 30 % de la population d'âge scolaire dans chacun des domaines (ensemble des écoles, écoles rurales et urbaines, et établissements préscolaires, primaires et secondaires). Les données manquantes relatives à chacun des indicateurs EAH dans les écoles sont générées

⁹ <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/overview/>

en s'appuyant sur une moyenne pondérée correspondant à la population d'âge scolaire figurant dans des estimations d'autres pays qui disposent de données. Les estimations mondiales sont basées sur des valeurs imputées aux regroupements régionaux pour les ODD (voir l'annexe 2). Les estimations relatives aux établissements fournissant un service élémentaire, un service limité et ne fournissant aucun service sont normalisées pour s'assurer que la somme est égale à 100 %.

La figure A3 illustre la couverture des données sur les services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles pour la population d'âge scolaire, à l'échelle mondiale et régionale des ODD, en 2016.

Disponibilité mondiale des données sur les services EAH élémentaires dans les écoles

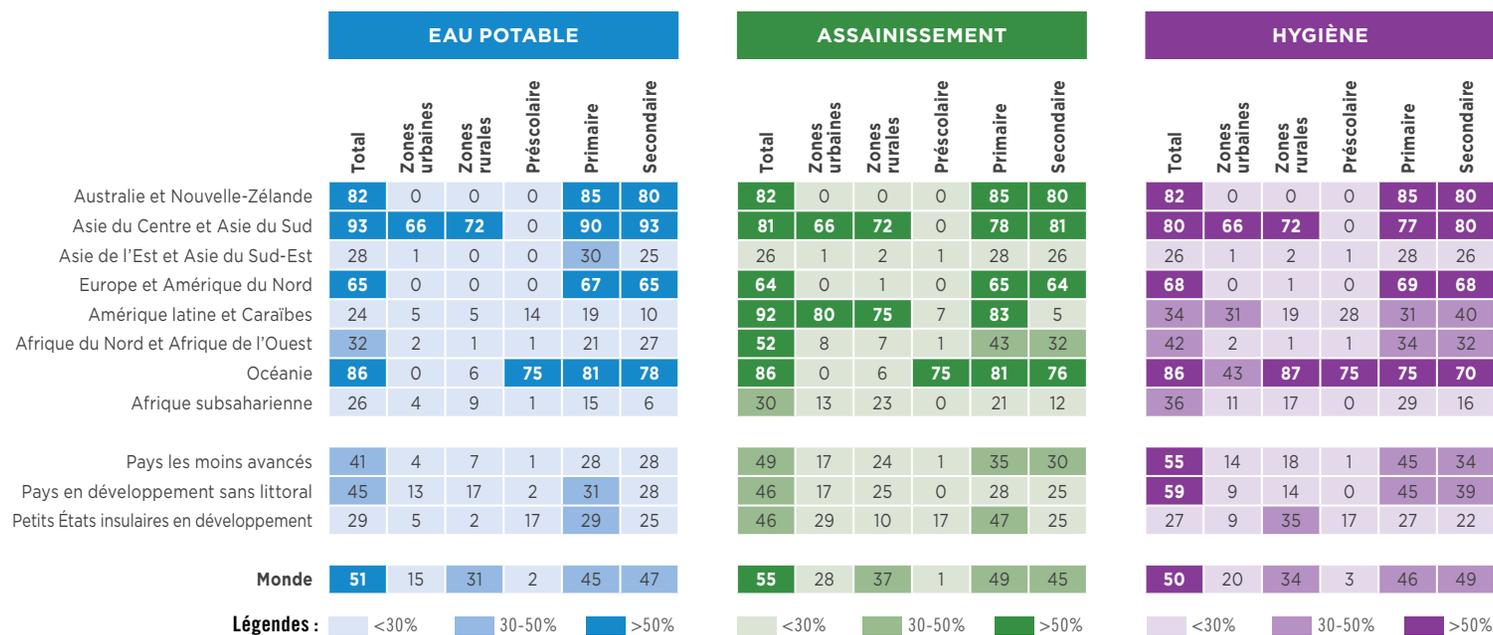


FIGURE A3 : Proportion de la population d'âge scolaire concernée pour laquelle des données sur l'approvisionnement en eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles étaient disponibles, par domaine et par région ODD (en %)





Annexe 2 : Regroupements régionaux

Objectifs de développement durable

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE : Australie, Nouvelle-Zélande.

ASIE DU CENTRE ET ASIE DU SUD : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Maldives, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan.

ASIE DE L'EST ET ASIE DU SUD-EST : Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong), Chine (Région administrative spéciale de Macao), Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Mongolie,

Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bonaire, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Guyana, Guyane française, Haïti, Honduras, Îles Caïman, Îles Malouines (Malvinas), Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Îles Vierges des États-Unis, Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, Saint-Eustache et Saba (Antilles néerlandaises), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Sint Maarten (partie néerlandaise), Suriname, Trinité et Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Regroupements régionaux pour les objectifs de développement durable

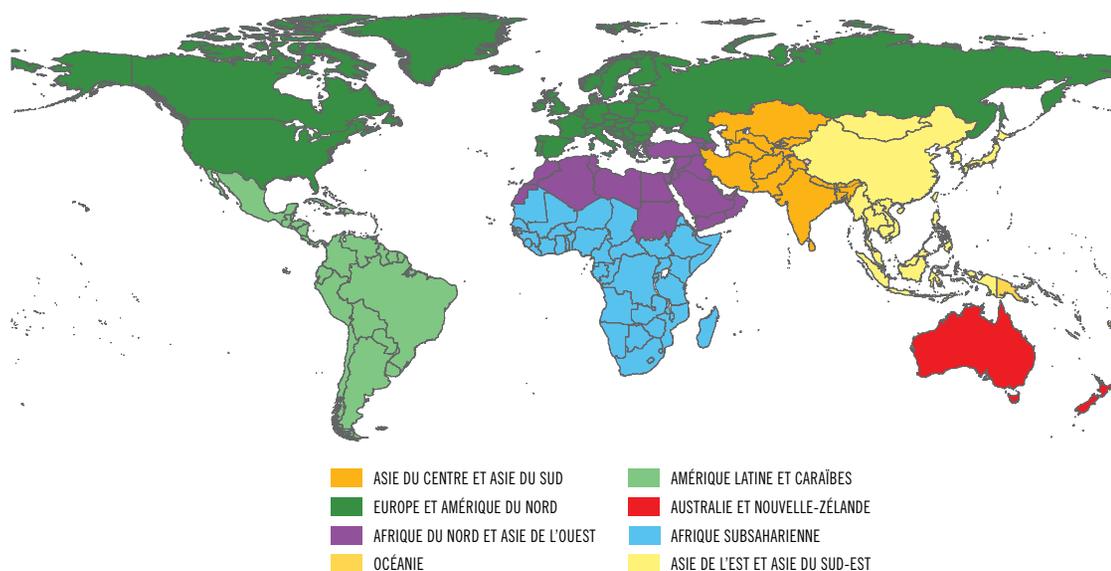


FIGURE A4 : Regroupements régionaux pour les objectifs de développement durable

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belarus, Belgique, Bermudes, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles anglo-normandes, Île de Man, Îles Féroé, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE : Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Chypre, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Émirats arabes unis, Géorgie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Sahara occidental, Soudan, Tunisie, Turquie, Yémen.

OCÉANIE (HORS AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE) : Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Îles Wallis et Futuna, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sainte-Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Autres regroupements régionaux

PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Ex-république yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Mali, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Rwanda, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tchad, Turkménistan, Zambie, Zimbabwe.

PAYS LES MOINS AVANCÉS : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie.

PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bonaire, Cap Vert, Comores, Cuba, Curaçao, Dominique, Fidji, Grenade, Guadeloupe, Guam, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Caïman, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Montserrat, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nioué, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Puerto Rico, République dominicaine, Saint-Eustache et Saba (Antilles néerlandaises), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte Lucie, Samoa, Samoa américaines, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Sint Maarten (partie néerlandaise), Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu.



PAYS, ZONE ou TERRITOIRE	Année	Population d'âge scolaire (en milliers)	% zones urbaines	% préscolaire	% primaire	% secondaire	AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
							Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)
Éthiopie	2016	39070	20	21	41	38	-	23	77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	80	-	54	46	
Fédération de Russie	2016	22073	74	31	28	41	-	98	2	-	-	-	-	-	-	99	1	-	-	-	-	-	-	
Fidji	2016	267	54	20	39	41	88	5	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Finlande	2016	961	84	26	37	37	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
France	2016	11771	80	20	34	46	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Gabon	2015	622	87	24	34	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gambie	2016	859	60	30	38	31	-	75	25	-	-	-	-	-	-	63	37	-	80	20	-	90	10	
Géorgie	2016	711	54	23	40	37	74	16	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ghana	2016	9772	55	15	42	43	-	65	35	-	-	-	-	-	-	72	28	-	69	31	-	93	7	
Gibraltar	2016	4	100	8	54	37	100	0	0	100	0	0	NA	NA	NA	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Grenade	2016	26	36	15	50	35	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Guatemala	2016	5415	52	21	43	35	-	81	19	-	99	1	-	73	27	-	-	-	81	19	-	-	-	
Guinée	2016	4870	38	22	39	38	10	17	73	-	59	41	-	18	82	-	92	8	10	15	75	-	46	54
Guinée équatoriale	2016	375	40	25	42	33	-	31	69	-	-	-	-	-	-	-	28	72	-	29	71	-	57	43
Guinée-Bissau	2014	646	49	24	41	35	-	20	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	80	-	-	-	
Guyane	2014	208	28	14	45	41	71	12	17	-	-	-	-	-	-	-	-	71	12	17	-	-	-	
Haïti	2016	3773	60	20	38	42	-	43	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	52	-	-	-	
Honduras	2016	2775	55	21	43	36	59	20	22	-	96	4	-	81	19	-	80	20	65	18	17	52	44	5
Hongrie	2016	1554	72	24	25	51	100	0	0	-	-	-	-	-	-	100	0	100	0	0	100	0	0	
Îles Cook	2016	4	75	12	41	47	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Îles Marshall	2016	19	73	15	46	39	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	
Îles Salomon	2016	238	23	21	39	40	17	36	47	-	-	-	14	39	47	-	-	-	20	-	-	19	-	-
Inde	2016	377929	33	20	34	47	69	22	9	72	20	8	69	21	10	-	-	-	68	22	10	75	20	5
Indonésie	2016	65403	54	14	44	42	66	3	31	-	-	-	-	-	-	-	-	65	4	32	68	4	28	
Israël	2016	2119	92	23	41	37	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Italie	2016	8914	69	18	32	50	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	



PAYS, ZONE ou TERRITOIRE	Année	Population d'âge scolaire (en milliers)	% zones urbaines	% préscolaire	% primaire	% secondaire	AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
							Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)
Jamaïque	2016	732	55	18	47	35	83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94	-	-	69	-	-
Jordanie	2016	2275	84	13	36	51	93	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	2016	18868	26	22	42	36	-	75	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74	26	-	80	20
Kirghizistan	2016	1661	36	33	27	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiribati	2016	41	44	22	40	38	-	66	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56	44	-	81	19
Koweït	2016	705	98	17	38	45	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Lesotho	2016	756	28	21	46	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	2016	311	67	28	39	33	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Liban	2016	1445	88	18	38	44	59	1	40	-	-	-	-	-	-	57	3	40	60	3	37	61	3	37
Libéria	2016	1773	50	23	42	35	42	12	47	53	12	35	31	11	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libye	2016	1570	79	15	43	42	-	87	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	2016	9500	36	22	35	43	-	19	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	86	-	24	76
Malaisie	2016	7244	75	14	41	45	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99	-	-	100	0	0
Malawi	2016	7332	16	23	42	35	-	89	11	-	96	4	-	88	12	-	-	-	-	88	12	-	92	8
Mali	2016	7860	41	31	39	30	-	38	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35	65	-	47	53
Maroc	2016	8593	61	15	43	42	82	5	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73	11	16	91	0	9
Maurice	2016	255	40	11	37	52	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Mauritanie	2016	1636	60	22	39	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	58
Mexique	2016	34694	80	20	40	41	-	89	11	-	97	3	-	77	23	-	90	10	-	87	13	-	88	12
Monaco	2016	-	-	-	-	-	100	0	0	-	-	-	NA	NA	NA	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Mongolie	2016	696	73	18	38	44	74	24	2	85	15	0	73	25	2	-	-	-	73	24	3	73	25	1
Mozambique	2016	11876	33	24	48	28	-	31	69	-	46	54	-	28	72	-	-	-	-	31	69	-	-	-
Myanmar	2016	12893	35	14	38	48	71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	-	-	-	-	-
Namibie	2016	785	48	16	50	34	76	14	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	2016	4	100	25	43	32	-	-	-	-	-	-	NA	NA	NA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	2016	9029	19	13	35	52	47	31	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	-	76	-	-



PAYS, ZONE ou TERRITOIRE	Année	Population d'âge scolaire (en milliers)	% zones urbaines	% préscolaire	% primaire	% secondaire	AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
							Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'approvisionnement en eau (améliorés et disponibles)	Services limités d'approvisionnement en eau (améliorés, non disponibles)	Pas de services d'approvisionnement en eau (aucune installation ou non améliorés)
Saint-Kitts-et-Nevis	2016	-	-	-	-	-	84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79	-	-	100	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2016	26	51	14	50	37	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Samoa	2016	71	19	14	43	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	
Sao Tomé-et-Principe	2016	79	66	23	42	35	-	89	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
Sénégal	2016	6187	44	23	40	38	32	36	33	-	89	11	-	52	48	-	37	63	32	34	35	-	86	14
Serbie	2016	1103	56	24	25	51	72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63	-	-	91	-	-	
Seychelles	2016	19	54	16	42	42	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Sierra Leone	2016	3103	40	22	40	39	62	21	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Singapour	2016	509	100	21	46	33	100	0	0	100	0	0	NA	NA	NA	-	-	-	100	0	0	100	0	0
Slovaquie	2016	890	53	20	25	55	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Slovénie	2016	316	50	21	38	41	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Somalie	2016	5862	40	24	42	34	-	38	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	63	-	50	50	
Soudan	2016	13099	34	17	48	35	-	85	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79	21	-	93	7	
Soudan du Sud	2016	4760	19	23	41	36	-	37	63	-	-	-	-	-	-	-	35	65	-	36	64	-	57	43
Sri Lanka	2016	4754	18	7	37	56	-	80	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Suisse	2016	1238	74	13	39	48	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	
Tadjikistan	2016	2807	27	31	27	42	79	8	14	93	4	3	73	9	18	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tchad	2016	6325	23	23	40	37	23	7	70	-	-	-	-	-	-	-	64	36	19	3	78	-	57	43
Togo	2016	3025	40	22	40	38	-	43	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35	65	-	51	49	
Tunisie	2016	2686	67	21	37	42	70	19	12	-	-	-	-	-	-	-	-	70	18	12	-	100	0	
Ukraine	2016	4929	70	22	31	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Uruguay	2016	740	95	20	40	41	-	94	6	-	99	1	-	81	19	-	-	-	94	6	-	-	-	
Venezuela (République bolivarienne du)	2016	8120	89	22	43	35	97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	97	-	-	-	-	-	
Yémen	2016	10290	35	22	41	37	36	26	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	-	-	
Zambie	2016	7266	41	29	44	27	79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	-	-	94	-	-	
Zimbabwe	2016	6010	32	16	49	35	64	28	8	86	13	1	60	30	9	-	-	64	27	9	65	29	6	

AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE			AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE					
Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)	Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)	Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)	Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)	Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)	Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)	Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)	Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)	Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)	Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)	Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)	Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)	Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)	Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)	Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)	Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)	Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)	Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)						
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
76	20	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73	23	4	100	0	0	-	90	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
-	74	26	-	94	6	-	69	31	-	38	62	-	75	25	-	84	16	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66	-	-	92	-	-	73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0
12	42	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
100	0	0	100	0	0	NA	NA	NA	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0
-	40	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	62	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	40	-	70	30	-	25	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	55	45	-	-	-	-	-	-	-	66	34	-	51	49	-	70	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0
44	0	56	58	3	40	38	0	62	-	-	-	-	-	-	-	-	26	13	61	41	15	44	20	12	68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	34	43	25	51	25	21	26	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
99	0	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99	0	1	-	100	0	-	88	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
83	-	-	84	-	-	82	-	-	-	-	-	83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	56	19	-	97	3	-	74	26	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8	84	-	73	27	-	38	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	96	4	-	94	6	-	96	4	-	76	24	-	96	4	-	94	6	-	63	37	-	88	12	-	58	42	-	65	35	-	63	37	-	59	41	-		

AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE			AU NIVEAU NATIONAL			EN ZONES URBAINES			EN ZONES RURALES			PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE											
Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)			Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)			Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)			Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)			Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)			Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)			Services élémentaires d'assainissement (améliorés, utilisables et non mixtes)			Services limités d'assainissement (améliorés, inutilisables ou mixtes)			Pas de services d'assainissement (aucune installation ou non améliorés)			Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)			Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)			Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)			Services élémentaires d'hygiène (installation avec eau et savon)			Services limités d'hygiène (installation avec eau mais sans savon)			Pas de services d'hygiène (aucune installation ou absence d'eau)		
100	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0							
82	9	10	-	-	-	-	-	-	-	-	90	0	10	94	0	6	71	0	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
53	14	33	-	-	-	-	76	24	-	-	-	64	36	-	76	24	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
78	13	8	87	10	2	65	27	9	-	94	6	79	16	4	-	97	3	61	19	20	61	31	8	-	67	33	-	82	18	60	21	19	65	22	12									
-	68	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
72	6	23	77	7	17	71	0	29	-	-	-	71	5	24	78	4	18	54	9	37	57	21	21	54	18	29	-	-	-	53	8	39	54	17	29									
99	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	0	0	100	0	0	99	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
46	16	38	-	-	-	-	-	-	43	19	38	43	18	39	66	14	19	15	39	46	6	44	50	8	41	51	11	42	48	11	42	47	14	41	45									
53	20	27	-	-	-	-	72	28	-	-	-	51	19	31	62	18	20	26	24	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
53	13	34	-	-	-	-	75	25	-	-	-	-	56	44	-	68	32	29	12	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
63	0	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	41	51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
66	12	23	-	91	9	57	16	26	-	-	-	63	18	18	72	15	13	53	11	36	-	-	-	39	21	39	-	-	-	53	10	37	55	18	27									



Mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour les questions liées à l'eau douce, y compris l'assainissement, ONU-Eau a été officiellement créé en 2003 dans le prolongement d'une longue collaboration au sein du système des Nations Unies. Il se compose d'entités des Nations Unies se consacrant aux questions liées à l'eau ou s'y intéressant (les Membres) et d'autres organismes ne relevant pas du système des Nations Unies (les Partenaires).

ONU-Eau a pour vocation de compléter et de valoriser les programmes et projets existants en facilitant les synergies et les actions conjointes de manière à optimiser la coordination et la cohérence du système des Nations Unies. Il s'attache ainsi à améliorer l'efficacité du soutien apporté aux États membres dans leurs efforts pour conclure des accords internationaux sur l'eau.

RAPPORTS PÉRIODIQUES

Fruit de la collaboration étroite entre les Membres et les Partenaires d'ONU-Eau, le **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)** est la publication de référence du système des Nations Unies concernant la situation des ressources en eau douce. Il représente sa réponse cohérente et homogène aux problématiques et aux nouveaux défis dans ce domaine. La production du rapport est coordonnée par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et son thème correspond à celui de la Journée mondiale de l'eau (22 mars). Publié tous les trois ans de 2003 à 2012, le rapport fait désormais l'objet d'une publication annuelle afin de diffuser les informations les plus récentes sur la manière dont les défis liés à l'eau sont relevés à travers le monde.

- ✓ Perspective stratégique
- ✓ Situation, usages et gestion des ressources en eau
- ✓ Niveau mondial
- ✓ Évaluations régionales
- ✓ Publication triennale de 2003 à 2012
- ✓ Publication annuelle depuis 2014
- ✓ En lien avec le thème de la Journée mondiale de l'eau (22 mars)

Rapport établi par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'initiative d'ONU-Eau, **l'analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)** fait le point sur les cadres stratégiques, les arrangements institutionnels, les ressources humaines et les sources de financement nationales et internationales à l'appui de l'assainissement et de l'eau potable à travers le monde. Il contribue sensiblement aux activités du partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA).

- ✓ Perspective stratégique
- ✓ Approvisionnement en eau et assainissement
- ✓ Niveau mondial
- ✓ Évaluations régionales
- ✓ Publication biennale depuis 2008

Le Rapport de situation du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), rattaché à ONU-Eau, présente les résultats du suivi mondial des progrès accomplis dans la réalisation de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. Ce suivi s'appuie sur les résultats d'enquêtes auprès des ménages et de recensements généralement fournis par les bureaux nationaux de statistique selon des critères internationaux. Il repose dans une mesure croissante sur les ensembles nationaux de données administratives et réglementaires.

- ✓ Situation et tendances
- ✓ Approvisionnement en eau et assainissement
- ✓ Niveau mondial
- ✓ Évaluations régionales et nationales
- ✓ Mises à jour biennales entre 1990 et 2012 et à partir de 2017
- ✓ Mises à jour annuelles entre 2013 et 2015

PUBLICATIONS D'ONU-EAU PRÉVUES EN 2017-2018

- Update of UN-Water Policy Brief on Water and Climate Change (Mise à jour de la politique générale d'ONU-Eau concernant l'eau et le changement climatique)
- UN-Water Policy Brief on the Water Conventions (Note de politique générale d'ONU-Eau sur les conventions relatives à l'eau)
- UN-Water Analytical Brief on Water Efficiency (Dossier d'analyse d'ONU-Eau sur l'économie d'eau)
- SDG 6 Synthesis Report 2018 on Water and Sanitation (Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et l'assainissement)

Plus d'informations sur les rapports de l'ONU-Eau disponibles au www.unwater.org/publications

Remerciements :

L'équipe du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) tient à remercier les bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF et de l'OMS, y compris les conseillers des secteurs EAH et de l'éducation, les bureaux nationaux de statistique et les ministères nationaux de l'éducation, pour leur soutien lors de la collecte, la compilation et l'analyse des données nationales relatives à l'EAH dans les écoles. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à l'Institut de statistique de l'UNESCO pour ses conseils techniques et aux examinateurs de ce rapport, dont les conseillers des secteurs EAH et de l'éducation du Siège de l'UNICEF, de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), de WaterAid et de Save the Children.



L'approvisionnement des écoles en eau potable (2016)

- **92 pays** disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson dans les écoles
- **69 % des écoles** disposaient d'un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson
- Près de **570 millions d'enfants** à travers le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson dans leur établissement scolaire
- **19 % des établissements scolaires** ne disposaient d'aucun service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson
- **La qualité de l'eau potable** variait considérablement entre les quelques pays disposant de données



L'assainissement dans les écoles (2016)

- **101 pays** disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'assainissement dans les écoles
- **66 % des écoles** disposaient d'un service élémentaire d'assainissement
- Plus de **620 millions d'enfants** à travers le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'assainissement dans leur établissement scolaire
- **23 % des écoles** ne disposaient d'aucun service élémentaire d'assainissement
- Dans la plupart des pays disposant de données en la matière, **moins de 50 % des établissements scolaires** étaient équipés de toilettes accessibles aux élèves à mobilité réduite



L'hygiène dans les écoles (2016)

- **81 pays** disposaient de données suffisantes pour évaluer la couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles
- **53 % des écoles** disposaient d'un service élémentaire d'hygiène
- **Près de 900 millions** d'enfants à travers le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'hygiène dans leur établissement scolaire
- **36 % des écoles** ne disposaient d'aucun service élémentaire d'hygiène
- Certains pays disposaient de données sur la **gestion de l'hygiène menstruelle** dans les écoles, mais les définitions variaient d'un pays à l'autre

SITE WEB DU JMP : WASHDATA.ORG